

Université Laval

Rapport financier annuel 2003-2004

APPROUVÉ PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF

DATE :

ADMINISTRATEURS :

Charles A. Nadeau

Marie R.



Québec

Université Laval
 Rapport financier annuel 2003-2004

TABLES DES MATIÈRES

Annexes	PAGE
États financiers	
Notes aux états financiers et aux annexes.....	1
BILANS.....	1
Fonds de fonctionnement:..... Colonne 1	
Fonds avec restrictions:..... Colonne 2	
Fonds d'immobilisations:..... Colonne 3	
Fonds de Dotation:..... Colonne 4	
Autre Fonds:..... Colonne 5	
CONCILIATION DU SOLDE DE FONDS	
Fonds de fonctionnement:..... Lignes 1 à 11.....	2
Fonds avec restrictions:..... Lignes 12 à 18.....	2
Fonds d'immobilisations:.....	3
Fonds de Dotation:..... Colonne 1 à 5.....	4
Autre Fonds:..... Colonne 6.....	4
FONDS DE FONCTIONNEMENT	
Revenus.....	5
Dépenses.....	6
FONDS AVEC RESTRICTIONS	
Revenus.....	7
Dépenses.....	8
Annexes	
CONCILIATION SUBVENTION MEQ-ES.....	9
AJUSTEMENTS PAR L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC MEQ-ES.....	10
ANNEXE SUBVENTION À RECEVOIR (À PAYER) MEQ-ES.....	11
REVENUS REPORTÉS FONDS DE FONCTIONNEMENT.....	12
ANNEXE SUBVENTION À RECEVOIR GOUVERNEMENT DU QUÉBEC FI.....	13
ANNEXE SUR LES SOLDES DE FONDS.....	14
ANNEXE SUR LES REDRESSEMENTS DE SOLDES DE FONDS.....	15
ANNEXE SUR LES OPÉRATIONS INTERFONDS.....	16
AVANTAGES SOCIAUX.....	17
ANNEXE SUR LES AUTRES REVENUS ET AUTRES DÉPENSES.....	18
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.....	19
FONDS DE FONCTIONNEMENT - TERRAINS ET BÂTIMENTS.....	20
ANNEXE SUR LES IMMOBILISATIONS.....	21
SALAIRES MOYENS.....	22

Université Laval
Notes aux États financiers et aux annexes
2003-2004

Page 1, ligne 2, col 1 :	La valeur marchande des placements est de 43 960 000\$ au 31 mai 2004.
Page 1, ligne 2, col 2 :	La valeur marchande des placements est de 3 113 000\$ au 31 mai 2004.
Page 1, ligne 2, col 4 :	La valeur marchande des placements est de 27 658 000\$ au 31 mai 2004.
Page 1, ligne 2, col 5 :	La valeur marchande des placements est de 8 591 000\$ au 31 mai 2004.
Page 1, ligne 23, 27, col 3 :	Dans le total des emprunts à court terme et des avances d'autres fonds au fonds d'immobilisations, il y a un montant de 59 720 378\$ servant à financer temporairement les acquisitions d'immobilisations autorisées par le gouvernement du Québec.
Page 1, lignes 10 et 27 :	Le total des avances à d'autres fonds et avances d'autres fonds, est de 594 193\$ plus élevé au rapport financier annuel comparativement aux états financiers. L'explication vient du fait que nous présentons les avances au net au fonds de fonctionnement aux états financiers.
Page 3, lignes 18 et 31 col 3 :	Le total des contributions et des dépenses est de 13 123 271\$ plus élevé au rapport financier annuel comparativement aux états financiers. L'explication vient du fait que nous présentons l'ajustement des comptes à recevoir FCI et FQRNT au compte d'immobilisations à même les revenus aux états financiers et aux autres dépenses dans le rapport financier annuel.
Page 13, ligne 4, col 6 :	Ce montant comprend aussi le 25 % des années précédentes qui n'avait pas été enlevé de la subvention à recevoir.
Page 18, ligne 6, col 2 :	La PIU est une unité qui s'autofinance. Comme nous ne pouvons prendre le montant dans le compte de surplus de l'Université, nous procédons par virement en créditant un montant dans leur unité et en diminuant les revenus institutionnels de l'année.

La variation du compte transitoire 998002 constitue l'écart entre le transfert des frais indirects au fonds avec restrictions de 2 597 949\$ et le recouvrement de ces frais au fonds de fonctionnement de 3 034 594\$. La variation s'explique par le fait qu'on utilise un compte transitoire pour comptabiliser le recouvrement des frais indirects et qu'il existe un décalage entre le temps où on l'on recouvre les frais indirects et le temps où on les transfère au fonds de fonctionnement.

Universit   Laval

Bilans

au 31 mai 2004

	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de Dotation	Autres fonds	Total	Total au 31 mai 2003
	1	2	3	4	5	6	7
ACTIF							
1 Encaisse (001)	39 989 530	2 844 273	-	27 044 676	8 412 828	78 291 307	75 804 731
2 Placements �� court terme (005)	-	-	-	-	-	-	-
3 Int��r��ts courus �� recevoir (010)	-	-	-	-	-	-	-
4 Fonds d��tenus chez le fiduciaire (090)	39 764 600	-	-	-	-	39 764 600	53 038 000
5 Subventions �� recevoir MEQ-ES (015) Page 11	-	-	9 793 764	-	-	9 793 764	13 873 014
6 Subvention �� recevoir GQ (170) Page 13	-	-	56 526	-	-	56 526	284 674
7 Autres montants �� recevoir (175,035)	-	-	-	-	-	-	-
8 Comptes �� recevoir Droits de scolarit�� (020)	3 593 069	-	-	-	-	3 593 069	3 281 850
9 Autres comptes �� recevoir (030,025)	40 247 568	117 446 808	-	-	-	157 694 376	106 355 596
10 Avances �� d'autres fonds (040,045,050,055,060) Page 16	594 193	76 908 917	-	-	-	77 503 111	77 762 022
11 Frais pay��s d'avance (070)	3 438 539	-	-	-	-	3 438 539	3 452 953
12 Stocks (075)	-	-	-	-	-	-	-
13 Placements �� long terme (100)	-	-	-	-	-	-	-
14 Obligations et actions (125, 130)	-	-	-	-	-	-	-
15 Pr��ts hypoth��caires et autres pr��ts (135 et 140)	-	-	-	-	-	-	-
16 Biens immobili��rs (145)	-	-	-	-	-	-	-
17 Immobilisations (105, 120) Page 21	-	-	470 211 811	-	-	470 211 811	431 492 991
18 Contribution de l'UQSS aux constituantes (110)	-	-	-	-	-	-	-
19 Frais report��s (080)	-	-	-	-	-	-	-
20 Autres actifs (085) (085 115 FI) (150, 155, 160 et 165 pour AF)	-	-	2 164 689	-	-	2 164 689	1 637 000
21 TOTAL DE L'ACTIF	127 627 500	197 199 998	482 226 790	27 044 676	8 412 828	842 511 791	770 654 870
PASSIF							
22 D��couvert de banque (201)	78 073 815	-	89 126 185	-	-	167 200 000	143 700 000
23 Emprunts �� court terme (205)	-	-	-	-	-	-	-
24 D��p��ts de garantie et retenues sur contrat (305,310)	-	-	-	-	-	-	-
25 Subventions �� rembourser au MEQ-ES (210) Page 11	-	-	-	2 129 215	-	42 175 826	32 689 160
26 Comptes �� payer (215,220)	31 824 667	3 241 526	4 980 418	-	-	77 503 111	77 762 023
27 Avances d'autres fonds (225, 230,235,240,245) Page 16	76 908 917	-	594 193	-	-	10 719 482	8 953 704
28 Salaires, avantages sociaux et d��ductions �� la source (255)	10 719 482	-	-	-	-	5 525 261	4 478 154
29 Revenus report��s (260) Page 12	5 525 261	-	-	-	-	321 208 270	328 011 117
30 D��ttes �� long terme (315,320,325,330,335)	-	-	321 208 270	-	-	42 618 372	44 642 500
31 Autres passifs (265) (270,275,280 et 285 pour AF)	39 305 400	3 312 972	-	-	-	39 199 000	33 618 268
32 Solde de fonds d'affectation d'origine interne (290FF 303 FI) Page 2 et 14	39 199 000	-	-	-	-	(153 929 043)	(151 410 519)
33 Solde de fonds non affect�� (295) Page 2	(153 929 043)	-	-	-	-	8 412 828	7 932 546
34 Solde de fonds (300) Page 14	-	-	-	-	8 412 828	190 645 500	161 296 375
35 Solde de fonds d'affectation d'origine externe (302) Page 2	-	190 645 500	-	-	-	6 040 153	3 445 709
36 Solde de fonds Capital d'affectation interne (340) Page 14	-	-	-	6 040 153	-	20 233 429	13 513 280
37 Solde de fonds Capital d'affectation externe (345)	-	-	-	20 233 429	-	(424 208)	2 160 620
38 Solde de fonds produits non-attribu��s affectation interne (350) Page 14	-	-	-	(424 208)	-	(933 913)	5 665 222
39 Solde de fonds produits non-attribu��s affectation externe (355)	-	-	-	(933 913)	-	66 317 723	54 196 711
40 Solde de fonds investi en immobilisations (304)	-	-	66 317 723	-	-	175 561 470	130 418 212
41 Solde de fonds	(114 730 043)	190 645 500	66 317 723	24 915 461	8 412 828	842 511 792	770 654 870
42 TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DE FONDS	127 627 500	197 199 998	482 226 790	27 044 676	8 412 828	842 511 792	770 654 870

Université Laval
Conciliation du solde de fonds - Fonds de fonctionnement
Exercice 2003-2004

	1	2	3	4	5	6
	Solde non réparti	Enseignement Recherche/soutien	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	TOTAL
1	Solde au début de l'année					
2	Redressement des années précédentes Page 15	(122 196 858)	2 758 164	1 223 509	422 934	(117 792 251)
3	Revenus de l'année Page 5					\$
4	Dépenses de l'année Page 6	391 045 666	5 702 371	13 537 477	13 077 241	423 362 755
5	Résultats de l'année	390 128 408	4 655 620	13 739 868	12 181 549	420 705 444
6	Virements des autres soldes de fonds Page 16	917 259	1 046 751	(202 391)	895 692	2 657 311
7	Virements à d'autres soldes de fonds Page 16	270 815	9 500	124 582		404 897
8	Solde à la fin de l'année					\$
9	Répartition du solde de fonds	(121 008 784)	3 814 415	1 145 701	1 318 626	(114 730 043)
10	Solde de fonds d'affectation d'origine interne	36 734 673		1 145 701	1 318 626	39 199 000
11	Solde de fonds non affecté	(157 743 458)	3 814 415			(153 929 043)

Université Laval
Conciliation du solde de fonds - Fonds avec restrictions
Exercice 2003-2004

	6
12	Solde au début de l'année
13	Plus : Fonds alloués Page 7
14	Moins : Fonds utilisés Page 8
15	Redressement années précédentes Page 15
16	Virements des autres soldes de fonds Page 16
17	Virements à d'autres soldes de fonds Page 16
18	Solde à la fin de l'année
	161 296 376
	224 218 739
	195 921 560
	\$
	1 051 945
	\$
	190 645 500

Université Laval
Conciliation du solde de fonds - Fonds d'immobilisation
Année 2003-2004

	DÉBIT		CRÉDIT		SOLDE
	1	2	3		
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE				
2	AJOUT DE CONTRIBUTIONS EXTERNES				
3	Subventions du gouvernement du Québec (Total des subventions de l'année à la page 13)				
4	Contribution du siège social de l'UQ				
5	Contributions de d'autres Gouvernements (Fédéraux, municipaux)				
6	Dons et subventions non gouvernementaux				
7	Contribution d'une fondation				
8	Revenus d'intérêts et de placements (comprenant ceux provenant des fonds en fiducies)				
9	Gains sur vente d'immobilisations				
10	Autres contributions				
11	TOTAL DES CONTRIBUTIONS EXTERNES				
12	AJOUT DE CONTRIBUTIONS INTERNES				
13	Redressements des années antérieures Page 15				
14	Immobilisations acquises à même les autres fonds Page 21				
15	Revenus du fonds de dotation Page 4				
16	Virements d'autres fonds Page 16				
17	Autres contributions internes				
18	TOTAL DES CONTRIBUTIONS INTERNES				
19	DÉDUIRE: DÉDUCTIONS INTERNES				
20	Redressement des années antérieures Page 15				
21	Virements à d'autres fonds Page 16				
22	TOTAL DES DÉDUCTIONS INTERNES				
23	DÉDUIRE LES DÉPENSES				
24	Intérêts sur la dette à long terme				
25	Intérêts à court terme et frais bancaires				
26	Intérêts sur les contrats de location acquisition				
27	Pertes sur ventes d'immobilisations				
28	Amortissements d'immobilisations				
29	Radiation d'immobilisations				
30	Autres dépenses (comprenant l'amortissement des frais d'escompte)				
31	TOTAL DES DÉPENSES				
32	SOLDE À LA FIN DE L'ANNÉE				

Université Laval
Conciliation de solde de fonds - Fonds de dotation et autres
Année 2003-2004

FONDS DE DOTATION							AUTRE FONDS
		Capital d'affectation interne		Capital d'affectation externe	Produits nets non transférés d'affectation interne	Produits nets non transférés d'affectation externe	
		1	2	3	4	5	6
1	Solde au début de l'année	3 445 709	13 513 280	2 160 620	5 665 222	24 784 831	7 932 546
2	AJOUTER:	-	-	-	-	-	-
3	Dons et dotations		26 100	-	-	26 100	561 722
4	Redressement Page 15					\$	\$
5	Virements des autres fonds Page 16					\$	\$
6	Revenus de placements	-	-	433 907	1 415 670	1 849 577	-
7	Gains sur vente de placements	-	-			\$	-
8	Transferts des produits nets non transférés			-	-	\$	-
9	Autres Ajouts	2 594 444	6 729 289		486 621	9 810 354	
10	TOTAL DES AJOUTS	2 594 444	6 755 389	433 907	1 902 291	11 686 031	561 722
11	DÉDUCTIONS	-	-	-	-	-	-
12	Virements aux autres fonds Page 16			384 480	1 072 362	1 456 842	\$
13	Redressement Page 15					\$	\$
14	Frais d'opération	-	-	39 811	699 775	739 586	-
15	Perte sur vente de placements	-	-			\$	-
16	Transferts aux solde de fonds - capital	-	-			\$	-
17	Contributions au Fonds de fonctionnement	-	-			\$	-
18	Contributions au Fonds avec restrictions	-	-			\$	-
19	Contributions au Fonds d'immobilisations	-	-			\$	-
20	Autres déductions		35 240	2 594 444	6 729 289	9 358 973	81 440
21	TOTAL DES DÉDUCTIONS	\$	35 240	3 018 735	8 501 426	11 555 401	- 81 440
22	SOLDE À LA FIN DE L'ANNÉE	6 040 153	20 233 429	(424 208)	(933 913)	24 915 461	8 412 828

Université Laval
Revenus - Fonds de fonctionnement
Année 2003-2004

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Total
1	Droits de scolarité	-	-	-	-	1 665 100	-	-	48 981 995
2	Forfaitaires étudiants étrangers	-	-	3 576 981	-	-	-	-	3 576 981
3	Forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Q	-	-	403 647	-	-	-	-	403 647
4	Collations des étudiants	-	-	-	-	-	6 070 039	-	6 070 039
5	Autres revenus provenant des étudiants	3 171 957	0	4 959 052	0	62 367	61 533	724 958	9 069 805
6	Total des revenus provenant des étudiants	50 488 862	0	8 939 680	0	1 727 467	6 131 571	724 958	68 102 467
7	Subvention MEQ-ES - Conciliation Page 9	-	-	302 370 964	-	-	1 833 400	-	304 204 384
8	Autres subventions provinciales	871 369	0	0	0	0	0	0	871 369
9	Subventions fédérales	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Autres Subventions	247 672	185	14 171	0	40 843	22 375	0	325 328
11	Total des subventions	1 119 041	185	302 385 165	0	40 843	1 855 775	0	305 401 081
12	Revenus d'intérêts	0	0	2 241 405	0	0	0	0	2 241 405
13	Revenus provenant du fonds de dotation - Page 3	0	0	0	0	0	0	0	0
14	Revenus provenant d'une fondation	152 058	20 000	(14 629)	0	458 803	124 582	0	740 814
15	Recouvrement de coûts indirects	0	1 614 465	0	0	0	0	0	3 034 594
16	Ventes externes	7 629 242	584 482	1 829 648	2 633 138	3 418 605	5 425 549	12 352 283	34 235 947
17	Autres revenus (466, 470) Page 18	1 462 366	2 370	40 779	0	56 623	0	0	9 606 449
18	Total des revenus autres	9 243 666	2 221 316	1 870 427	2 633 138	3 934 031	5 550 131	12 352 283	49 859 208
19	TOTAL DES REVENUS	60 851 559	2 221 501	1 960 418	2 633 138	5 702 371	13 537 477	13 077 241	423 362 755

Université Laval
Dépenses - Fonds de fonctionnement
Exercice 2003-2004

	Enseignement			Recherche		Soutien à l'enseignement et à la recherche		Administration	Terrains et bâtiments Détail Page 20		Services à la collectivité		Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9						
1	Masses salariales														
2	Direction	9 307 277	198 022			990 271		3 607 029		660 263		558 738		236 685	15 558 285
3	Géranies	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	Professeur-chercheur	100 457 825	37 219	0	0	0	0	0	0	0	8 436	0	0	0	100 503 479
5	Charotés de cours	22 064 530	54 769	0	0	0	0	428	0	0	70 481	0	0	0	22 190 208
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	12 219 579	836 398	0	0	0	0	77 611	0	0	1 290 591	0	0	2 009	14 426 187
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	5 250 115	488 826	13 003	5 441	0	0	0	0	0	314 228	0	0	0	6 051 613
8	Personnel professionnel non-enseignant	12 113 841	916 097	6 059 202	6 270 570	2 620 103	330 976	0	0	0	330 976	3 347 951	0	583 744	32 242 484
9	Personnel de soutien technique	10 322 441	586 298	4 408 140	2 560 188	2 190 102	100 465	0	0	0	100 465	1 533 292	0	862 401	22 563 327
10	Personnel de soutien de bureau	18 936 447	687 800	3 933 592	8 210 792	976 950	355 598	0	0	0	355 598	1 650 516	0	651 038	35 402 734
11	Personnel de métier et personnel ouvrier	985 401	36 703	230 882	504 670	4 569 481	3 721	0	0	0	3 721	890 369	0	1 504 955	8 726 173
12	Avantages sociaux	43 559 373	1 003 630	4 041 417	5 655 462	3 000 617	312 517	0	0	0	312 517	1 791 052	0	976 616	60 340 685
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	235 216 829	4 825 761	19 676 508	26 892 191	14 017 516	2 787 011	0	0	0	2 787 011	9 771 909	0	4 817 449	318 005 174
14	Frais pour congés sabbatiques et d'études	649 288	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	649 288
15	Postdoctoraux	146 923	39 014	0	937	0	(4 619)	0	0	0	(4 619)	0	0	0	182 255
16	Formation et perfectionnement	333 195	9 135	45 642	448 472	16 363	12 001	0	0	0	12 001	1 858	0	1 333	867 999
17	Frais de déplacement et de représentation	3 873 946	514 500	83 936	714 462	119 441	607 330	0	0	0	607 330	273 701	0	45 344	6 232 661
18	Bourses	4 069 668	456 487	0	10 984	0	143 745	0	0	0	143 745	904 173	0	0	5 565 057
19	Dépenses de subventions et colisations	5 653 251	2 684 935	252 177	3 099 580	884 796	338 783	0	0	0	338 783	1 885 733	0	78 608	14 877 862
20	Fournitures et matériels	7 352 629	1 162 013	815 033	1 867 875	2 049 238	1 145 331	0	0	0	1 145 331	809 432	0	2 803 526	18 004 077
21	Coûts des marchandises vendues	262 658	847	260 488	0	1 164 953	120 660	0	0	0	120 660	0	0	727 011	2 536 618
22	Frais de services	7 125 645	1 475 830	1 009 970	3 687 401	12 266 289	798 929	0	0	0	798 929	681 135	0	3 406 509	30 451 710
23	Volumes et périodiques	785 907	37 324	8 840 582	27 397	13 006	52 367	0	0	0	52 367	30 632	0	3 834	9 791 049
24	Dépenses reliées aux bâtiments	848 528	251 256	1 097 155	82 845	9 880 251	253 962	0	0	0	253 962	152 083	0	2 690 960	15 257 040
25	Locations de locaux	313 589	5 846	13 934	29 497	1 916 198	84 232	0	0	0	84 232	500 079	0	2 146 786	5 010 160
26	Immobilisations - Achats et locations	3 053 931	541 139	2 363 847	404 545	1 814 105	558 210	0	0	0	558 210	420 081	0	1 979 123	11 134 981
27	Dépenses d'intérêts	(9 509)	(970)	(11 785)	4 873 867	(5 039)	2 846	0	0	0	2 846	(627)	0	139 800	4 988 583
28	Transfert de coûts indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
29	Autres dépenses - Détails page 18	4 350	64 795	4 099	366 421	103	207 198	0	0	0	207 198	2 892	0	1 489 680	2 139 538
30	Total des dépenses autres	34 463 998	7 242 150	14 775 077	15 614 284	30 118 704	4 320 975	0	0	0	4 320 975	5 061 172	0	15 512 516	127 708 877
31	Virements interfonctions	228 447	0	0	161 553	0	(151 850)	0	0	0	(151 850)	(141 818)	0	(96 332)	0
32	Ventes internes	(2 097 750)	(905 505)	(2 159 370)	(609 651)	(7 332 335)	(2 300 517)	0	0	0	(2 300 517)	(1 551 395)	0	(8 052 085)	(25 008 607)
33	Total avant dépenses exceptionnelles	267 811 525	11 162 406	32 292 215	42 058 377	36 803 885	4 655 620	0	0	0	4 655 620	13 739 888	0	12 181 549	420 705 444
34	Dépenses exceptionnelles - Détail page 19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
35	TOTAL DES DÉPENSES	267 811 525	11 162 406	32 292 215	42 058 377	36 803 885	4 655 620	0	0	0	4 655 620	13 739 888	0	12 181 549	420 705 444

Université Laval
Revenus - Fonds avec restrictions
 Année 2003-2004

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	<u>Enseignement</u>	<u>Recherche</u>	<u>Soutien enseignement recherche</u>	<u>Administration</u>	<u>Terrains et bâtiments</u>	<u>Services à la collectivité</u>	<u>Services aux étudiants</u>	<u>Entreprises auxiliaires</u>	<u>Total</u>
1		0	30 000	0	32 330	0	4 359 000	0	7 254 330
2		490 000	45 540 249	0	40 000	0	874 287	0	47 547 808
3		0	112 762 416	0	3 507 484	0	219 107	0	121 788 210
4		0	36 591 109	136 950	2 271 664	0	3 777 438	0	45 708 527
5	Total des subventions	490 000	194 923 774	136 950	5 851 478	0	9 229 833	0	222 298 875
6		0	210 760	0	0	0	0	0	210 760
7		0	0	0	0	0	0	0	0
8		0	59 250	0	0	0	1 649 854	0	1 709 104
9		0	0	0	0	0	0	0	0
10		0	0	0	0	0	0	0	0
11		0	0	0	0	0	0	0	0
12	Total des revenus autres	0	270 010	0	0	0	1 649 854	0	1 919 864
13	TOTAL DES REVENUS	490 000	195 193 784	136 950	5 851 478	0	9 229 833	0	224 218 739

Université Laval
Dépenses - Fonds avec restrictions
Exercice 2003-2004

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Total
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									
21									
22									
23									
24									
25									
26									
27									
28									
29									
30									
31									
32									
33									
34									
35									

Rapport à la commission parlementaire de l'éducation

2003-2004



En application du premier alinéa de l'article 4.1
de la Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire

30 septembre 2004



UNIVERSITÉ
LAVAL



Le 30 septembre 2004

Monsieur Louis Gendreau
Sous-ministre adjoint à l'enseignement
Ministère de l'Éducation du Québec
1035, rue de la Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Sous-Ministre adjoint,

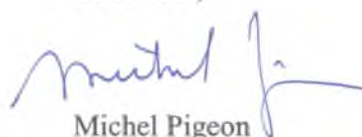
Vous trouverez ci-joint trois exemplaires du rapport de l'Université Laval pour l'année financière 2003-2004 tel que requis par la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire.

Tel que demandé dans la lettre du 14 juillet dernier, la disquette comportant l'état des traitements a été transmise à M. Guy Major de la Direction générale du financement et de l'équipement et 67 exemplaires du rapport ont été transmis à la Direction des ressources matérielles.

Le Conseil d'administration de l'Université Laval a adopté ce rapport à sa séance du 22 septembre dernier.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Ministre adjoint, l'expression de mes sentiments distingués.

Le recteur,



Michel Pigeon

Pièces jointes

Rapport à la commission parlementaire de l'éducation

2003-2004

En application du premier alinéa de l'article 4.1
de la Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire

30 septembre 2004



UNIVERSITÉ
LAVAL

Coordination du projet
Jacques Turcotte

Bureau de planification et d'études institutionnelles
Vice-rectorat exécutif
Université Laval

30 septembre 2004

Le 30 septembre 2004

Monsieur Louis Gendreau
Sous-ministre adjoint à l'enseignement
Ministère de l'Éducation du Québec
1035, rue de la Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Sous-ministre adjoint,

Vous trouverez ci-joint trois exemplaires du rapport de l'Université Laval pour l'année financière 2003-2004 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire.

Tel que demandé dans la lettre du 14 juillet dernier, la disquette comportant l'état des traitements a été transmise à monsieur Guy Major de la Direction générale de financement et de l'équipement et 67 exemplaires du rapport ont été transmis à la Direction des ressources matérielles.

Le Conseil d'administration de l'Université Laval a adopté ce rapport à sa séance du 22 septembre dernier.

Veillez agréer, Monsieur le Sous-ministre adjoint, l'expression de mes sentiments distingués.

Le recteur,

Michel Pigeon

P.j.

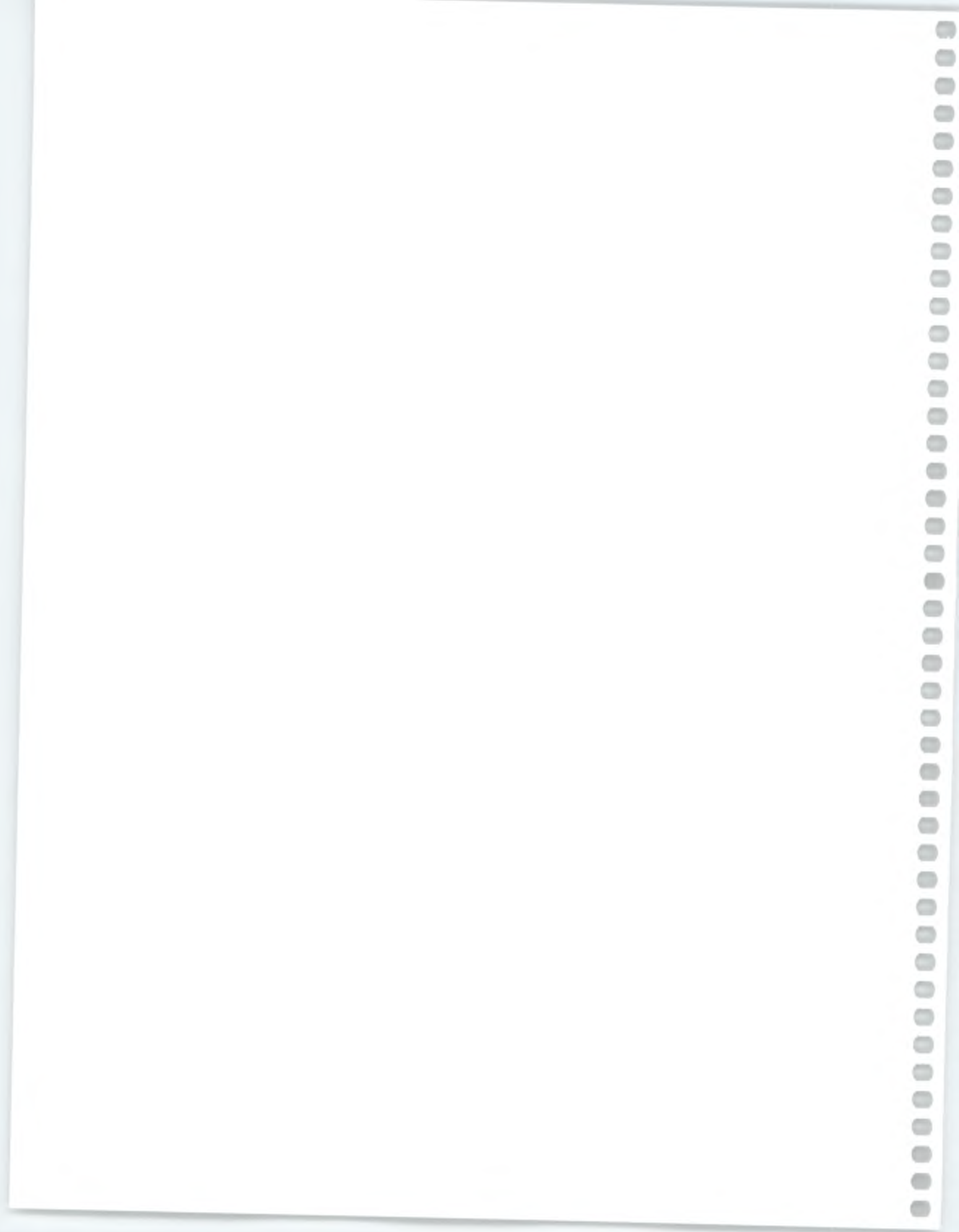


TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 : LES TRAITEMENTS

- 1.1 État des traitements
- 1.2 Lettre des vérificateurs
- 1.3 Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, du vérificateur interne et de l'ombudsman
- 1.4 Extraits du rapport financier (SIFU)

SECTION 2 : LA PERFORMANCE

- 2.1 Taux de réussite et durée moyenne des études pour l'obtention d'un grade universitaire

Tableaux

A- Obtention d'un grade universitaire

B- Par secteur d'études

B-1 Baccalauréat de moins de 100 crédits

B-2 Baccalauréat de 100 crédits et plus

B-3 Maîtrise

B-4 Doctorat

C- Par programme

C-1 Baccalauréat de moins de 100 crédits

C-2 Baccalauréat de 100 crédits et plus

C-3 Maîtrise

C-4 Doctorat

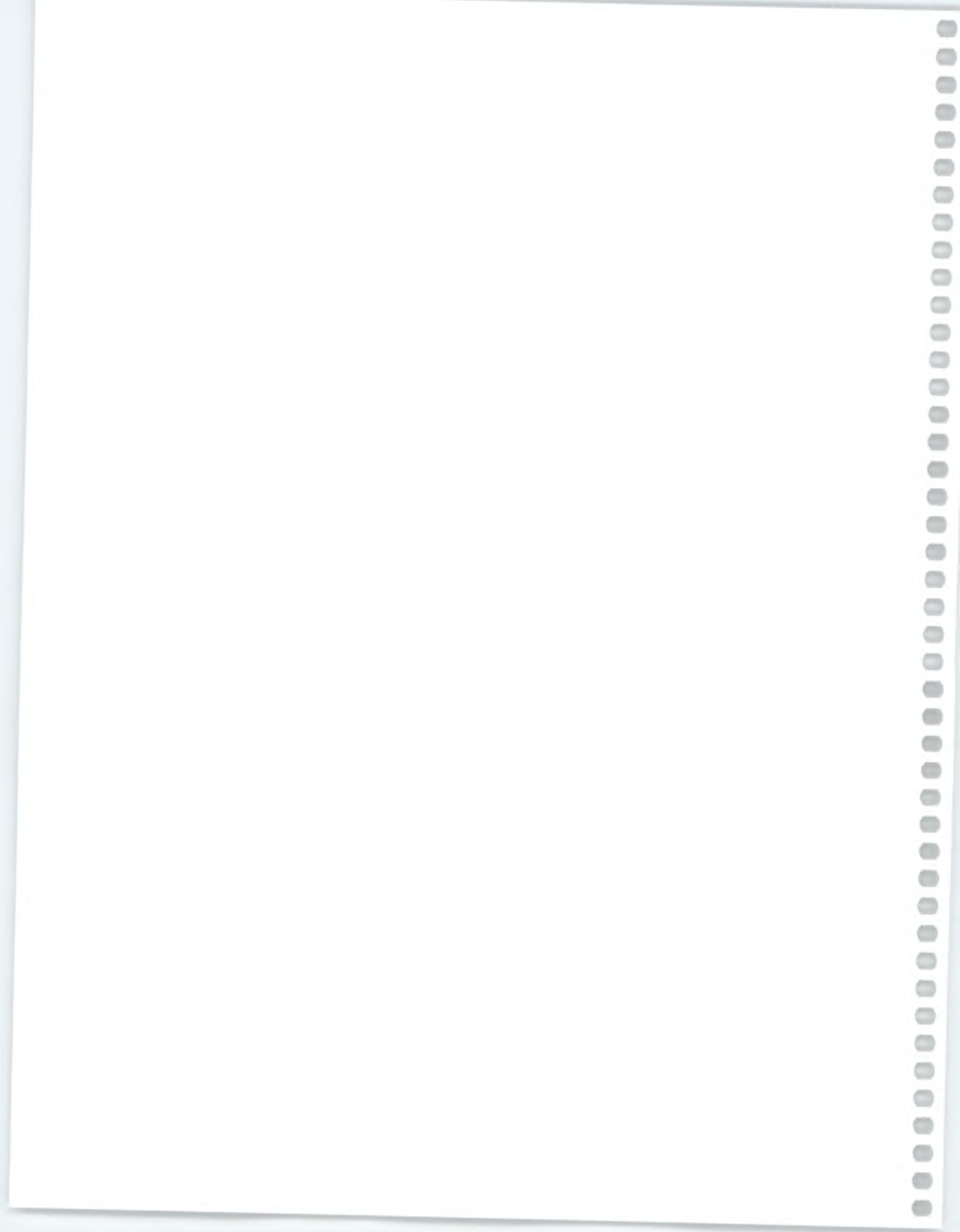
- 2.2 Mesures prises pour l'encadrement des étudiants. Section 2.2-1
- 2.3 Programmes d'activités de recherche Section 2.3

Tableaux

Subventions et contrats de recherche

SECTION 3 : LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

- 3.1 DISCOURS DE LA RENTRÉE 2004-2005 DU RECTEUR, MONSIEUR MICHEL PIGEON

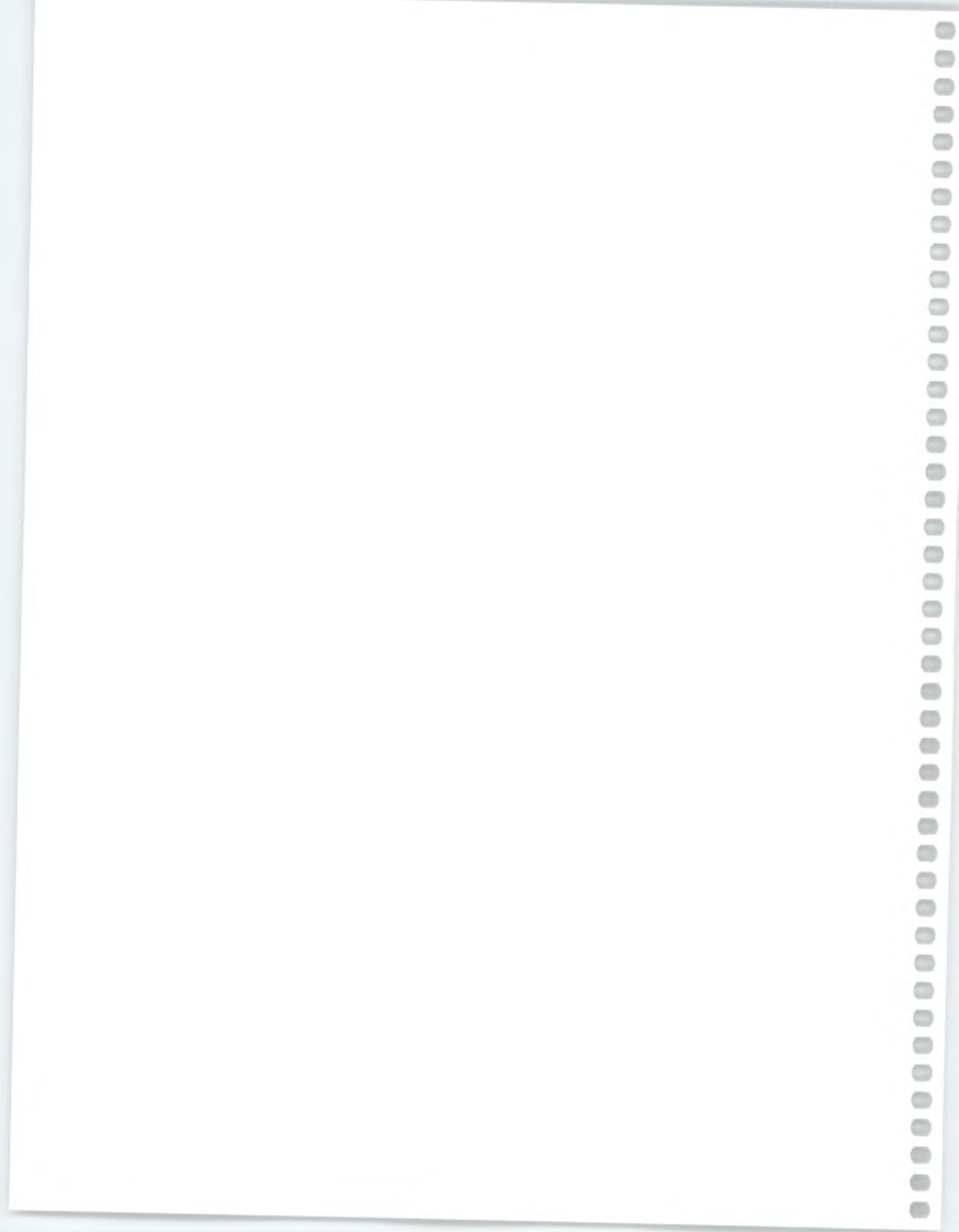


SECTION 1 : LES TRAITEMENTS

- 1.1 État des traitements
- 1.2 Lettre des vérificateurs
- 1.3 Règlement sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, du vérificateur interne et de l'ombudsman
- 1.4 Extraits du rapport financier (SIFU)

1.1 État des traitements

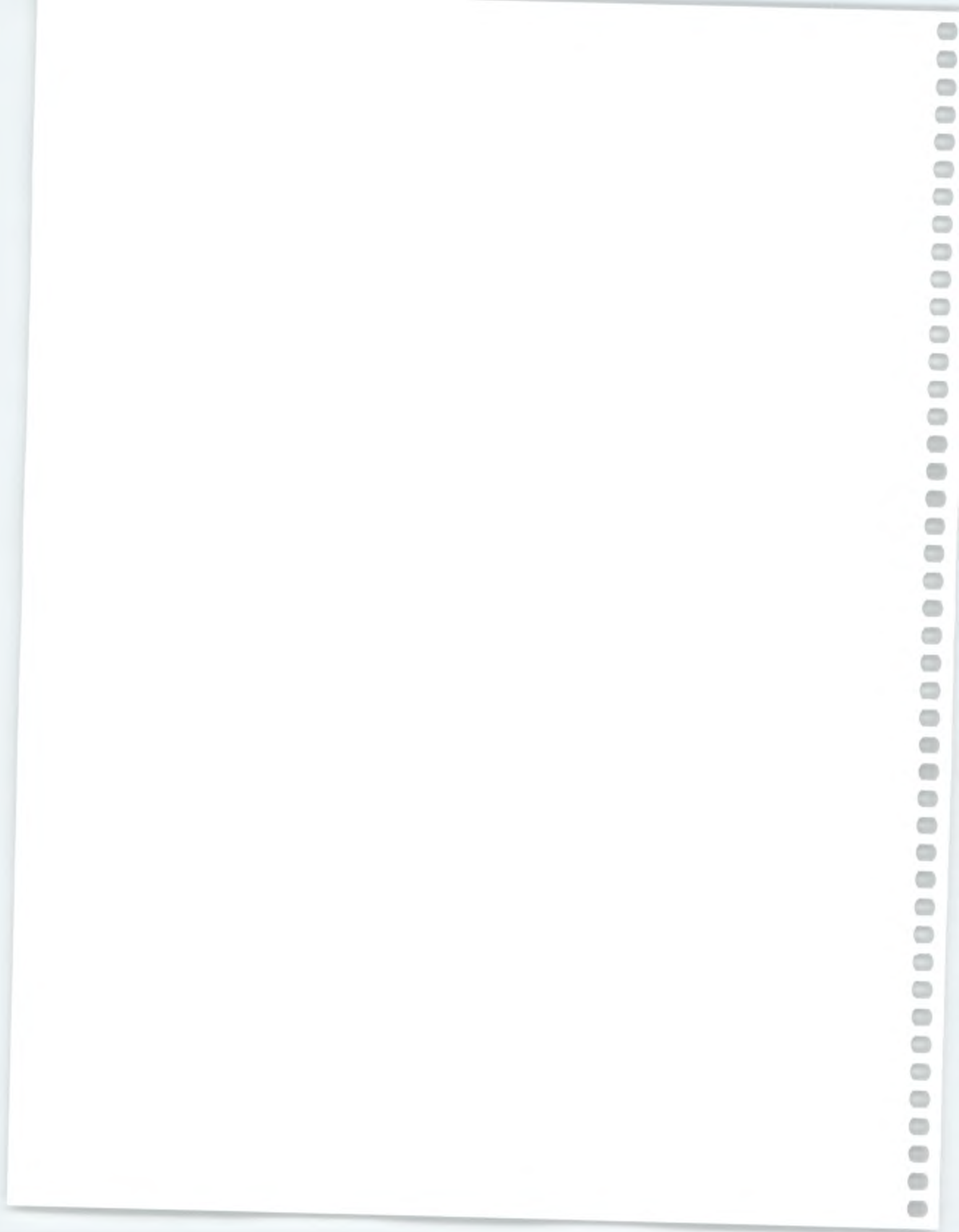
Source : Service des finances



Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

**Documents officiels
transmis au Conseil d'administration de l'UL**

2003-2004



Nom de l'université: **UNIVERSITÉ LAVAL**

Numéro de l'université: **975000**

ÉTAT DU TRAITEMENT

2003-2004

Approuvé par le Conseil d'administration

Date: 22 septembre 2004

Administrateurs :

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2003-2004
Page: 1 de 7

1. Personnel de direction supérieure

Nom	Fonction	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (\$)					
		Salaire de base*	Autres éléments**	Droits d'indemnité de départ exercés***	Fondations ou personnes morales	TC nombre de mois	TP % du temps
Beauchamp, Claude	Doyen	125 887 \$	1 278 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Blackburn, Michel	Doyen	118 203 \$	786 \$	0 \$	0 \$	11,0	92%
Brière, Denis	Doyen	113 597 \$	30 242 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Darveau-Fournier, Lise	Vice-rectrice aux ressources humaines	148 688 \$	1 369 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Dubé, Claude	Doyen	112 163 \$	1 293 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Durand, Pierre Jacob	Doyen	132 929 \$	57 831 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Gagnon, Pierre	Doyen	131 677 \$	113 \$	0 \$	0 \$	0,5	4%
Garnier, Bernard	Doyen	120 012 \$	1 946 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Godbout, Claude	Vice-recteur exécutif et Vice-recteur à l'administration et aux finances	170 000 \$	1 458 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Goulet, Jean-Paul	Doyen	127 390 \$	1 138 \$	0 \$	0 \$	11,5	96%
Kirouac, Gilles	Secrétaire général	134 000 \$	1 352 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Lachapelle, Diane	Vice-rectrice au développement	148 688 \$	1 520 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Laforest, Jean-Paul	Doyen	109 411 \$	1 104 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Langlois, Luc	Doyen	97 117 \$	1 385 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Leblanc, Raymond	Vice-recteur à la recherche	148 688 \$	970 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Lemieux, Pierre	Doyen	112 845 \$	1 843 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Lepage, Linda	Doyenne	108 481 \$	1 375 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Martin, Denys	Vérificateur interne	90 000 \$	432 \$	0 \$	0 \$	5,0	42%
Mathieu, Jacques	Doyen	126 737 \$	1 278 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Ouellet, France	Vérificatrice interne	82 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4,9	40%

*Sur une base annuelle

**Selon la durée du mandat

***La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année financière 2003-2004 apparaît aux notes complémentaires.

État du traitement

Établissement:
Année financière:
Page:

Université Laval - 975000
2003-2004
2 de 7

1. Personnel de direction supérieure (suite)

Nom	Fonction	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (\$)					
		Salaire de base*	Autres éléments**	Droits d'indemnité de départ exercés***	Fondations ou personnes morales	TC nombre de mois	TP % du temps
Paradis, Claude	Vice-recteur adjoint	130 000 \$	2 080 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Pelchat, Marc	Doyen	113 053 \$	1 354 \$	0 \$	0 \$	11,0	92%
Pelchat, Marc	Doyen	121 853 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1,0	8%
Piché, Christiane	Vice-rectrice aux études	148 688 \$	1 479 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Pigeon, Michel	Recteur	195 000 \$	1 498 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Racine, Jacques	Doyen	113 053 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1,0	8%
Richer, Monique	Doyenne	85 314 \$	1 333 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Robardet, Patrick	Ombudsman	99 662 \$	2 282 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Serodes, Jean-Baptiste	Doyen	132 059 \$	1 290 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Simard, Claude	Doyen	121 472 \$	2 251 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%
Simard, Gilles****	Doyen	98 829 \$	0 \$	0 \$	0 \$	12,0	100%

*Sur une base annuelle

**Selon la durée du mandat

***La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année financière 2003-2004 apparaît aux notes complémentaires.

****Prêt de service entre le ministère du Conseil exécutif et l'Université Laval pour la période du 17 juin 2002 au 30 juin 2006.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2003-2004
Page: 3 de 7

Indemnités de départ qui auraient été versées si les personnes concernées
avaient cessé d'être à l'emploi de l'Université Laval le 31 mai 2004

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Indemnité de départ</u>
Darveau-Fournier, Lise	Vice-rectrice aux ressources humaines	24 013 \$
Godbout, Claude	Vice-recteur exécutif et vice-recteur à l'administration et aux finances	27 455 \$
Kirouac, Gilles	Secrétaire général	21 574 \$
Lachapelle, Diane	Vice-rectrice au développement et aux relations internationales	24 013 \$
Leblanc, Raymond	Vice-recteur à la recherche	21 709 \$
Paradis, Claude	Vice-recteur adjoint	20 995 \$
Piché, Christiane	Vice-rectrice aux études	24 013 \$
Pigeon, Michel	Recteur	34 320 \$
Robardet, Patrick	Ombudsman	39 865 \$

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2003-2004
Page: 4 de 7

2. Autres catégories de personnel de direction

Catégorie	Effectif total de la catégorie (**)	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)	100,63	Le plus élevé	125 717 \$	31 916 \$
		Moyenne	101 192 \$	5 016 \$
		Le moins élevé	79 569 \$	169 \$
Personnel de direction des services	71,25	Le plus élevé	120 035 \$	18 470 \$
		Moyenne	86 798 \$	3 374 \$
		Le moins élevé	59 772 \$	14 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	n/a	Le plus élevé	n/a	n/a
		Moyenne	n/a	n/a
		Le moins élevé	n/a	n/a

(*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent

(**) En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

État du traitement

Établissement:
Année universitaire:
Page:

Université Laval - 975000
2003-2004
5 de 7

Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés

Personnel de direction supérieure	Nom	Fonction	Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
			Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
	Beauchamp, Claude	Doyen	12,0	9 353 \$
	Blackburn, Michel	Doyen	11,0	2 400 \$
	Brière, Denis	Doyen	12,0	16 290 \$
	Darveau-Fournier, Lise	Vice-rectrice aux ressources humaines	12,0	7 002 \$
	Dubé, Claude	Doyen	12,0	10 252 \$
	Durand, Pierre Jacob	Doyen	12,0	7 031 \$
	Gagnon, Pierre	Doyen	0,5	0 \$
	Garnier, Bernard	Doyen	12,0	12 952 \$
	Godbout, Claude	Vice-recteur exécutif et Vice-recteur à l'administration et aux finances	12,0	8 110 \$
	Goulet, Jean-Paul	Doyen	11,5	12 956 \$
	Kirouac, Gilles	Secrétaire général	12,0	2 300 \$
	Lachapelle, Diane	Vice-rectrice au développement	12,0	17 814 \$
	Laforest, Jean-Paul	Doyen	12,0	7 613 \$
	Langlois, Luc	Doyen	12,0	4 697 \$
	Leblanc, Raymond	Vice-recteur à la recherche	12,0	16 010 \$
	Lemieux, Pierre	Doyen	12,0	10 060 \$
	Lepage, Linda	Doyenne	12,0	4 247 \$
	Martin, Denys	Vérificateur interne	5,0	6 911 \$
	Mathieu, Jacques	Doyen	12,0	3 263 \$
	Ouellet, France	Vérificatrice interne	4,9	92 \$
	Paradis, Claude	Vice-recteur adjoint	12,0	5 935 \$
	Pelchat, Marc	Doyen	11,0	3 058 \$

État du traitement

Établissement:
Année universitaire:
Page:

Université Laval - 975000
2003-2004
6 de 7

Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés (suite)

Personnel de direction supérieure	Nom	Fonction	Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
			Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
	Pelchat, Marc	Doyen	1,0	207 \$
	Piché, Christiane	Vice-rectrice aux études	12,0	3 386 \$
	Pigeon, Michel	Recteur	12,0	21 229 \$
	Racine, Jacques	Doyen	1,0	0 \$
	Richer, Monique	Doyenne	12,0	11 211 \$
	Robardet, Patrick	Ombudsman	12,0	12 908 \$
	Serodes, Jean-Baptiste	Doyen	12,0	1 935 \$
	Simard, Claude	Doyen	12,0	3 127 \$
	Simard, Gilles	Doyen	12,0	231 \$

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2003-2004
Page: 7 de 7

Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés

Autres catégories de personnel		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Catégorie	Étendue des frais remboursés	Effectif (*)	Valeur pécuniaire
Personnel de direction des composantes de l'établissement (**)	Le plus élevé	100,63	44 688 \$
	Moyenne		3 393 \$
	Le moins élevé		13 \$
Personnel de direction des services	Le plus élevé	71,25	12 062 \$
	Moyenne		2 227 \$
	Le moins élevé		19 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	Le plus élevé	n/a	n/a
	Moyenne		n/a
	Le moins élevé		n/a

(*) S'applique aux personnes qui ont perçu des remboursements de frais ou des allocations.

(**) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

1.2 Lettre des vérificateurs

Source : Raymond Chabot Grant Thornton,
comptables agréés



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration de
l'Université Laval

Nous avons vérifié les relevés de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt du Québec des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction inclus dans l'état du traitement de l'Université Laval pour l'exercice terminé le 31 mai 2004, lesquels ont été établis conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. La responsabilité de ces informations financières incombe à la direction de l'université. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces informations financières en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux exigences énoncées par le ministère de l'Éducation du Québec dans le Mandat de vérification externe des universités québécoises et conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les informations financières sont exemptes d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les informations financières. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des informations financières.

À notre avis, ces relevés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle des informations financières portant sur la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt du Québec des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction de l'Université Laval pour l'exercice terminé le 31 mai 2004 selon les dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire.

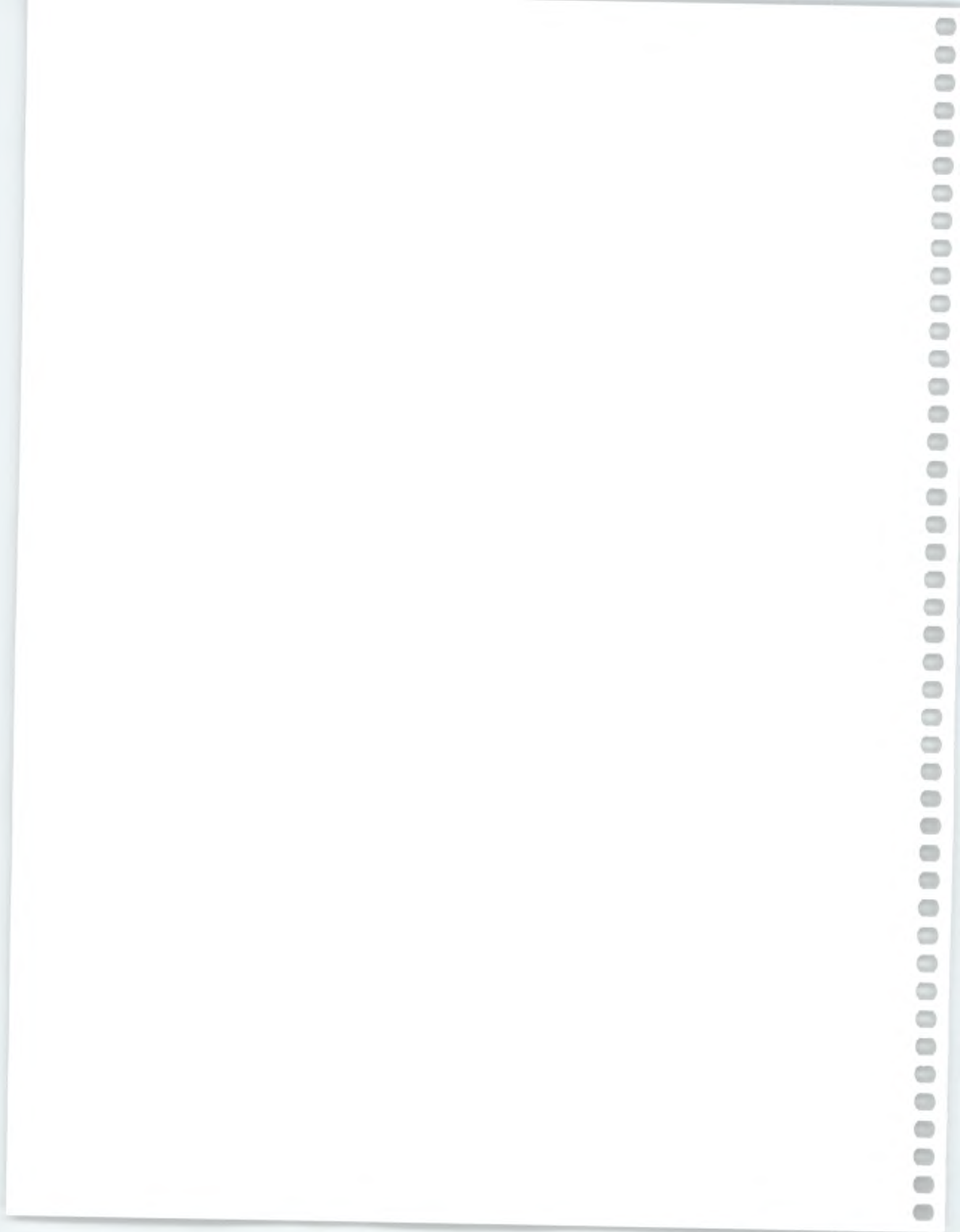
Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés

Québec
Le 2 septembre 2004

140, Grande Allée Est
Bureau 200
Québec (Québec) G1R 5P7
Téléphone: (418) 647-3151
Télécopieur: (418) 647-5939

5790, boul. Étienne-Dallaire
Bureau 103
Lévis (Québec) G6V 8V6
Téléphone: (418) 835-3965
Télécopieur: (418) 835-3975



1. 3 Règlement sur les conditions d'emploi :

- du recteur,
- des vice-recteurs,
- des vice-recteurs adjoints,
- du secrétaire général,
- du vérificateur interne et
- de l'ombudsman

Source : Bureau du secrétaire général



RÈGLEMENT

sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs,
des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général,
du vérificateur interne et de l'ombudsman

TEXTE MODIFIÉ PAR LES RÉSOLUTIONS :

CA-94-267

CA-94-268

CA-97-13

CA-98-52

CA-98-80

CA-00-93

CA-02-67

2002-07-25

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Article 1	Définitions.....1
Articles 2 à 4	Conditions d'emploi du RECTEUR.....2 à 6
Articles 5 à 7	Conditions d'emploi des VICE-RECTEURS.....7 à 12
Articles 8 à 10	Conditions d'emploi des VICE-RECTEURS ADJOINTS et du SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.....13 à 18
Articles 11 et 12	Conditions d'emploi du VÉRIFICATEUR INTERNE19 et 20
Articles 13 à 15	Conditions d'emploi de l'OMBUDSMAN.....21 à 23
Article 16	Code de conduite.....24
Article 17	Indemnisation.....24
Article 18	Dispositions transitoires.....25
ANNEXE A	Échelle de traitement du recteur.....26
ANNEXE B	Échelle de traitement des vice-recteurs.....27
ANNEXE C	Échelle de traitement des vice-recteurs adjoints et du secrétaire général.....28
ANNEXE D	Échelle de traitement du vérificateur interne29
ANNEXE E	Échelle de traitement de l'ombudsman.....30

Article 1

Définitions

Dans le présent règlement, les expressions et mots suivants désignent respectivement :

- a) **Université :** l'Université Laval créée par l'article 2 de la Charte de l'Université Laval ;
- b) **Recteur :** le recteur de l'Université Laval visé à l'article 8 de la Charte de l'Université Laval ;
- c) **Vice-recteur :** l'un des vice-recteurs de l'Université Laval visé à l'article 9 de la Charte de l'Université Laval ;
- d) **Vice-recteur adjoint :** un vice-recteur adjoint de l'Université Laval visé à l'article 141 (3^e alinéa) des Statuts de l'Université Laval ;
- e) **Secrétaire général :** le secrétaire général de l'Université Laval visé à l'article 152 des Statuts de l'Université Laval ;
- f) **Vérificateur interne :** le vérificateur interne de l'Université Laval visé par la résolution CA-97-134 du Conseil d'administration du 17 décembre 1997 ;
- g) **Ombudsman :** l'ombudsman de l'Université Laval visé à l'article 238 des Statuts de l'Université Laval ;
- h) **Membre de l'Université :** un membre selon l'article 4 de la Charte de l'Université Laval ;
- i) **Candidat de l'intérieur :** personne qui a un lien d'emploi permanent avec l'Université Laval au moment de son entrée en fonction ;
- j) **Candidat de l'extérieur :** personne qui ne possède aucun lien d'emploi permanent avec l'Université Laval au moment de son entrée en fonction ;
- k) **Conseil d'administration :** le Conseil d'administration de l'Université Laval visé à l'article 7 de la Charte de l'Université Laval ;
- l) **Comité exécutif :** le Comité exécutif de l'Université Laval visé à l'article 10 de la Charte de l'Université Laval ;
- m) **Comité :** Comité permanent sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints et du secrétaire général visé par la résolution CA-91-91 du Conseil d'administration de l'Université Laval.



RECTEUR

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 2

Les conditions de rémunération du recteur

- 2.1 Le recteur bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE A. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement du recteur à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 2.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, le recteur a droit à des frais de fonction déterminés annuellement par le Comité, pour les frais inhérents à l'exercice de sa charge. L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances «Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs».
- 2.3 Le recteur a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les membres de son corps d'emploi d'origine à l'Université.

Lorsque le recteur participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine. Lorsque le recteur participe à un autre régime, la cotisation à ce régime est établie sur la base du salaire de sa fonction avant sa nomination au poste de recteur.

Article 2

Les conditions de rémunération du recteur

- 2.1 Le recteur bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE A. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement du recteur à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 2.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, le recteur a droit à des frais de fonction déterminés annuellement par le Comité, pour les frais inhérents à l'exercice de sa charge. L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances «Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs».
- 2.3 Le recteur a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les professeurs titulaires à l'Université.

Lorsque le recteur participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures.

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR
-------------------------	-------------------------

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de recteur prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a occupé une fonction visée par le présent règlement sert au calcul de ce supplément.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de recteur prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a occupé une fonction visée par le présent règlement sert au calcul de ce supplément.

- 2.4 Le candidat de l'extérieur peut conclure une entente avec le Comité concernant les modalités de versement de sa rémunération ou concernant le versement des contributions de l'Université pour ses avantages sociaux afin de tenir compte des conditions d'emploi antérieures à son élection; une telle entente peut également prévoir le versement par l'Université de sa contribution au régime de rentes, équivalente à la contribution pour un candidat de l'intérieur, dans un autre régime relatif à des bénéfices de retraite.

Article 3Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, le recteur bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

- 3.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi qu'il détenait auparavant.

Article 3Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, le recteur bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

- 3.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi.

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

3.2 Il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour celui dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat .

Pour celui dont la nomination est postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat ;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

3.2 Après entente avec l'Université, il est intégré au corps d'emploi pertinent selon les modalités prévues dans les conventions collectives, ententes ou règlements en vigueur à l'Université, ou autrement, et il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour celui dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat .

Pour celui dont la nomination est postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat ;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

3.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débiter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

3.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent:

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant des conditions de travail autres que le présent règlement;
- c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les années sabbatiques;
- d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

Article 4 Indemnité de départ

4.1 Si le recteur quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel

3.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débiter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

3.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent:

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant des conditions de travail autres que le présent règlement;
- c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les années sabbatiques;
- d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

Article 4 Indemnité de départ

4.1 Si le recteur quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors que le recteur occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande du recteur et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

- 4.2 Si le recteur quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 4.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

- 4.3 Si le recteur quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de recteur, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors que le recteur occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande du recteur et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

- 4.2 Si le recteur quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 4.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

- 4.3 Si le recteur quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de recteur, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

VICE-RECTEURS

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 5

Les conditions de rémunération des vice-recteurs

- 5.1 Les vice-recteurs bénéficient d'un traitement se situant à l'intérieur des échelles de traitement figurant à l'ANNEXE B. Ces échelles de traitement sont indexées annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le vice-recteur exécutif reçoit un montant de 10 000 \$ annuellement en supplément afin d'assumer ses tâches supplémentaires.

Le Comité détermine annuellement le traitement des vice-recteurs à l'intérieur de leur échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 5.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, les vice-recteurs ont droit à une compensation pour les frais inhérents à leur fonction jusqu'à concurrence de 4 000 \$ par année sur présentation de pièces justificatives. Le vice-recteur exécutif a droit à une compensation supplémentaire de 1 000 \$ sur présentation de pièces justificatives.

L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances intitulée «Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs».

Article 5

Les conditions de rémunération des vice-recteurs

- 5.1 Les vice-recteurs bénéficient d'un traitement se situant à l'intérieur des échelles de traitement figurant à l'ANNEXE B. Ces échelles de traitement sont indexées annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le vice-recteur exécutif reçoit un montant de 10 000 \$ annuellement en supplément afin d'assumer ses tâches supplémentaires.

Le Comité détermine annuellement le traitement des vice-recteurs à l'intérieur de leur échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 5.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, les vice-recteurs ont droit à une compensation pour les frais inhérents à leur fonction jusqu'à concurrence de 4 000 \$ par année sur présentation de pièces justificatives. Le vice-recteur exécutif a droit à une compensation supplémentaire de 1 000 \$ sur présentation de pièces justificatives.

L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances intitulée «Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs».

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

- 5.3 Un vice-recteur a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les membres de son corps d'emploi d'origine à l'Université.

Lorsque le vice-recteur participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine. Lorsque le vice-recteur participe à un autre régime, la cotisation à ce régime est établie sur la base du salaire de sa fonction avant sa nomination au poste de vice-recteur.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vice-recteur prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a occupé une fonction visée par le présent règlement sert au calcul de ce supplément.

- 5.3 Un vice-recteur a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les professeurs titulaires à l'Université.

Lorsque le vice-recteur participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vice-recteur prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a occupé une fonction visée par le présent règlement sert au calcul de ce supplément.

- 5.4 Le candidat de l'extérieur peut conclure une entente avec le Comité concernant les modalités de versement de sa rémunération ou concernant le versement des contributions de l'Université pour ses avantages sociaux afin de tenir compte des conditions d'emploi antérieures à sa nomination; une telle entente peut également prévoir le versement par l'Université de sa contribution au régime de rentes, équivalente à la contribution pour un candidat de l'intérieur, dans un autre régime relatif à des bénéfices de retraite.

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 6

Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, un vice-recteur bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

6.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi qu'il détenait auparavant.

6.2 Il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour ceux dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat .

Article 6

Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, un vice-recteur bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

6.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi.

6.2 Après entente avec l'Université, il est intégré au corps d'emploi pertinent selon les modalités prévues dans les conventions collectives, ententes ou règlements en vigueur à l'Université, ou autrement, et il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour ceux dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat .

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Pour ceux dont la nomination est postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat ;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

6.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débuter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

6.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent:

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant les conditions de travail autres que le présent règlement;
- c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les années sabbatiques;
- d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

Pour ceux dont la nomination est postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat ;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

6.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débuter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

6.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent:

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant les conditions de travail autres que le présent règlement;
- c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les années sabbatiques;
- d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 7

Indemnité de départ

- 7.1 Si un vice-recteur quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors qu'un vice-recteur occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande d'un vice-recteur et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

- 7.2 Si un vice-recteur quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 7.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

Article 7

Indemnité de départ

- 7.1 Si un vice-recteur quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors qu'un vice-recteur occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande d'un vice-recteur et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

- 7.2 Si un vice-recteur quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 7.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

7.3 Si un vice-recteur quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de vice-recteur, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

7.3 Si un vice-recteur quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de vice-recteur, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.



***VICE-RECTEURS ADJOINTS
et SECRÉTAIRE GÉNÉRAL***

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 8

Les conditions de rémunération des vice-recteurs adjoints et du secrétaire général

- 8.1 Un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE C. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement des vice-recteurs adjoints ou celui du secrétaire général à l'intérieur de leur échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 8.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général a droit à une compensation pour les frais inhérents à sa fonction jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par année sur présentation de pièces justificatives.

L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances intitulée «Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs».

- 8.3 Un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les membres de leur corps d'emploi d'origine à l'Université.

Article 8

Les conditions de rémunération des vice-recteurs adjoints et du secrétaire général

- 8.1 Un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE C. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement des vice-recteurs adjoints ou du secrétaire général à l'intérieur de leur échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 8.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général a droit à une compensation pour les frais inhérents à sa fonction jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par année sur présentation de pièces justificatives.

L'usage de ce montant est assujéti à la procédure administrative émise par le Service des finances intitulée «Allocation de fonction – recteur et vice-recteurs».

- 8.3 Un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général a droit aux avantages sociaux dont bénéficient soit les professeurs, soit les cadres ou les professionnels de l'Université.

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR
-------------------------	-------------------------

Lorsqu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine.

Lorsqu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général participe à un autre régime, la cotisation à ce régime est établie sur la base du salaire de sa fonction avant sa nomination au poste de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a été en fonction peuvent servir au calcul de ce supplément.

Lorsqu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine.

Lorsqu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général participe à un autre régime, la cotisation à ce régime est établie sur la base du salaire de sa fonction avant sa nomination au poste de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a été en fonction peuvent servir au calcul de ce supplément.

- 8.4 Le candidat de l'extérieur peut conclure une entente avec le Comité concernant les modalités de versement de sa rémunération ou concernant le versement des contributions de l'Université pour ses avantages sociaux afin de tenir compte des conditions d'emploi antérieures à sa nomination; une telle entente peut également prévoir le versement par l'Université de sa contribution au régime de rentes, équivalente à la contribution pour un candidat de

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

l'intérieur, dans un autre régime relatif à des bénéfices de retraite.

Article 9

Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

9.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi qu'il détenait auparavant.

9.2 Il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour celui dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

Article 9

Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général bénéficie des avantages suivants s'il demeure à l'emploi de l'Université. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

9.1 Il bénéficie de la sécurité d'emploi.

9.2 Après entente avec l'Université, il est intégré au corps d'emploi pertinent selon les modalités prévues dans les conventions collectives, ententes ou règlements en vigueur à l'Université, ou autrement, et il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

- le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable; ou
- la première année, un traitement égal à 90 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat;
- la deuxième année, un traitement égal à 80 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour ceux dont la nomination est antérieure au 18 mars 1998 :

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour celui dont la nomination est postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat ;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

9.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débuter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

9.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent:

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant les conditions de travail autres que le présent règlement;

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

- les années subséquentes, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat.

Pour celui dont la nomination est postérieure au 18 mars 1998 :

- la troisième année, un traitement égal à 70 % de celui reçu durant la dernière année de son mandat ;
- les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable.

9.3 À moins d'une entente à l'effet contraire avec l'Université, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débuter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

9.4 Au cours de la période de recyclage, les conditions suivantes s'appliquent:

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) jusqu'à la fin de sa période de recyclage, il n'est régi par aucun contrat collectif de travail ou règlement régissant les conditions de travail autres que le présent règlement;

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les années sabbatiques;

d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

Article 10 **Indemnité de départ**

10.1 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants.

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors qu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande d'un vice-recteur adjoint ou du secrétaire général et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

c) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues par la convention collective pour les années sabbatiques;

d) cette période de recyclage est considérée comme une année sabbatique ou un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année sabbatique ultérieure ou un à congé de perfectionnement ultérieur.

Article 10 **Indemnité de départ**

10.1 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants.

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors qu'un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande d'un vice-recteur adjoint ou du secrétaire général et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

CONDITIONS D'EMPLOI DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

10.2 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 10.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

10.3 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

10.2 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 10.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

10.3 Si un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

VÉRIFICATEUR INTERNE

CONDITIONS D'EMPLOI DU VÉRIFICATEUR INTERNE	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 11

Les conditions de rémunération du vérificateur interne

- 11.1 Le vérificateur interne bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE D. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement du vérificateur interne à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 11.2 Le vérificateur interne a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les membres de son corps d'emploi d'origine à l'Université.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vérificateur interne prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a été en fonction peuvent servir au calcul de ce supplément.

Article 11

Les conditions de rémunération du vérificateur interne

- 11.1 Le vérificateur interne bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE D. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement du vérificateur interne à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 11.2 Le vérificateur interne a droit aux avantages sociaux dont bénéficient soit les professeurs, soit les cadres ou les professionnels de l'Université tels que définis dans la lettre d'engagement.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de vérificateur interne prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du régime de référence sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a été en fonction peuvent servir au calcul de ce supplément.

- 11.3 Le candidat de l'extérieur peut conclure une entente avec le Comité concernant les modalités de versement de sa rémunération ou concernant le versement des contributions de l'Université pour

CONDITIONS D'EMPLOI DU VÉRIFICATEUR INTERNE	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

ses avantages sociaux afin de tenir compte des conditions d'emploi antérieures à sa nomination; une telle entente peut également prévoir le versement par l'Université de sa contribution au régime de rentes, équivalente à la contribution pour un candidat de l'intérieur, dans un autre régime relatif à des bénéfices de retraite.

11.4 Le Comité peut mettre fin à cette nomination en tout temps au cours de la première année du mandat.

Article 12

Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, le vérificateur interne bénéficie de la sécurité d'emploi qu'il détenait auparavant.

11.4 Le Comité peut mettre fin à l'engagement en tout temps au cours de la première année du mandat.

Article 12

Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, le vérificateur interne bénéficie de la sécurité d'emploi. Sa rémunération demeurera celle qu'il avait à titre de vérificateur interne durant les deux années qui suivront la fin de son mandat si son salaire est supérieur à celui qui correspond aux fonctions qu'il assumera. Il sera ensuite rémunéré selon les fonctions qui lui seront attribuées, conformément au groupe d'emploi dont il fera partie.



OMBUDSMAN

CONDITIONS D'EMPLOI DE L'OMBUDSMAN	
CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Article 13

Les conditions de rémunération de l'ombudsman

- 13.1 L'ombudsman bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE E. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement de l'ombudsman à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 13.2 L'ombudsman a droit aux avantages sociaux dont bénéficient les membres de son corps d'emploi d'origine à l'Université.

Lorsque l'ombudsman participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine.

Lorsque l'ombudsman participe à un autre régime, la cotisation à ce régime est établie sur la base du salaire de sa fonction avant sa nomination au poste d'ombudsman.

Article 13

Les conditions de rémunération de l'ombudsman

- 13.1 L'ombudsman bénéficie d'un traitement se situant à l'intérieur de l'échelle de traitement figurant à l'ANNEXE E. Cette échelle de traitement est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Le Comité détermine annuellement le traitement de l'ombudsman à l'intérieur de son échelle de traitement et il en informe le Conseil d'administration par la suite.

- 13.2 L'ombudsman a droit aux avantages sociaux dont bénéficient, soit les professeurs, soit les cadres ou les professionnels de l'Université tels que définis dans la lettre d'engagement.

Lorsque l'ombudsman participe au Régime de retraite des professeurs et professeures, la cotisation à ce régime est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs et professeures de son corps d'emploi d'origine.

- 13.3 Le candidat de l'extérieur peut conclure une entente avec le Comité

CONDITIONS D'EMPLOI DE L'OMBUDSMAN

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR	CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR
-------------------------	-------------------------

concernant les modalités de versement de sa rémunération ou concernant le versement des contributions de l'Université pour ses avantages sociaux afin de tenir compte des conditions d'emploi antérieures à sa nomination; une telle entente peut également prévoir le versement par l'Université de sa contribution au régime de rentes, équivalente à la contribution pour un candidat de l'intérieur, dans un autre régime relatif à des bénéfices de retraite.

Article 14Avantages à la fin d'un mandat

À la fin de son mandat, l'ombudsman bénéficie de la sécurité d'emploi qu'il détenait auparavant.

Article 15Indemnité de départ

- 15.1 Si l'ombudsman quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors que l'ombudsman occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

Article 14Avantages à la fin d'un mandat

Ne s'applique pas.

Article 15Indemnité de départ

- 15.1 Si l'ombudsman quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat aux conditions et suivant les modalités prévues aux paragraphes suivants :

L'indemnité est versée en tranches égales à toutes les deux semaines pendant une période de six mois et ces paiements sont interrompus dès lors que l'ombudsman occupe un emploi rémunéré à l'extérieur de l'Université.

CONDITIONS D'EMPLOI DE L'OMBUDSMAN

CANDIDAT DE L'INTÉRIEUR

CANDIDAT DE L'EXTÉRIEUR

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande de l'ombudsman et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

Toutefois, le Conseil d'administration peut, à la demande de l'ombudsman et après avis favorable du Comité, déterminer les modalités différentes de versement de cette indemnité.

15.2 Si l'ombudsman quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 15.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

15.2 Si l'ombudsman quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit à l'égard de la perte de son emploi et sous réserve des dispositions de l'article 15.1, une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le présent paragraphe ne s'applique pas en cas de décès.

15.3 Si l'ombudsman quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction d'ombudsman, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

15.3 Si l'ombudsman quitte l'Université avant la fin de son mandat, l'indemnité de départ prévue au présent article s'applique au prorata de la période de temps qui fut consacrée à la fonction d'ombudsman, sauf en cas de décès ou de démission pour occuper un autre emploi, ou pour raison de faute lourde.

Article 16
CODE DE CONDUITE

Article 17
INDEMNISATION

Article 18
DISPOSITIONS TRANSITOIRES

**CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR, DES VICE-RECTEURS,
DES VICE-RECTEURS ADJOINTS, DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
DU VÉRIFICATEUR INTERNE ET DE L'OMBUDSMAN**

Article 16
Code de conduite

Le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint, le secrétaire général, le vérificateur interne et l'ombudsman sont assujettis au *Code de conduite à l'usage des administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions et à l'expiration de leur mandat*, adopté par le Conseil d'administration de l'Université Laval.

Article 17
Indemnisation

- 17.1 L'Université Laval indemnise, à même ses fonds, l'administrateur, ainsi que, le cas échéant, ses mandataires, ses héritiers, ayants droit ou représentants légaux, de tous les frais, charges et dépenses encourus par cette personne :
- a) à l'égard de toute action, poursuite, procédure ou réclamation de nature civile ou administrative instituée par un tiers contre cette personne, en rapport avec tout acte, action ou affaire accompli, fait ou permis par elle dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, y compris les sommes versées pour transiger sur un litige ou pour exécuter un jugement, sauf, dans tous ces cas, si cette personne a commis une faute lourde, une faute séparable de ses fonctions ou une fraude; l'Université Laval peut verser des avances à l'égard de tous frais, charges et dépenses ainsi encourus, à charge pour cette personne de les rembourser si elle a commis une faute lourde, une faute séparable de ses fonctions ou une fraude; et
 - b) à l'égard de toute action, poursuite, procédure ou réclamation de nature civile ou administrative, instituée contre cette personne par l'Université Laval, ou par quiconque agit pour cette dernière et en son nom, en rapport avec tout acte, action ou affaire accompli, fait ou permis par cette personne dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, sauf si l'Université Laval obtient gain de cause; si l'Université Laval n'obtient gain de cause qu'en partie, le tribunal peut déterminer le montant des frais, charges et dépenses dont cette personne sera indemnisée; et
 - c) à l'égard de toute action, poursuite, procédure ou réclamation de nature pénale ou criminelle, instituée contre cette personne, en rapport avec tout acte, action ou affaire accompli, fait ou permis par elle dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, si cette personne a été libérée ou acquittée ou si elle avait des motifs raisonnables de croire que sa conduite était conforme à la loi;
- 17.2 L'Université Laval assume les obligations prévues à l'article 17.1 à l'égard de l'administrateur qui, à sa demande, agit en ces qualités pour une personne morale dont l'Université Laval est actionnaire ou créancier;

**CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR, DES VICE-RECTEURS,
DES VICE-RECTEURS ADJOINTS, DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
DU VÉRIFICATEUR INTERNE ET DE L'OMBUDSMAN**

- 17.3 Le présent règlement constitue un engagement exécutoire et ses dispositions sont au bénéfice de chacun des administrateurs de l'Université, lesquels, par l'acceptation de leur poste, expriment leur consentement aux présentes;
- 17.4 La modification ou la révocation du présent règlement ne peut avoir pour effet de priver un administrateur alors en fonction des bénéfices conférés par le présent règlement et ce, jusqu'à l'expiration du mandat de cet administrateur.

Article 18

Dispositions transitoires

Les conditions d'emploi stipulées à l'article 6.2 s'appliquent rétroactivement aux vice-recteurs dont le mandat n'a pas été renouvelé en juin 1992.

ANNEXES

Échelle de traitement du recteur

	Avant le 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 2000	Au 1 ^{er} juin 2001	Au 1 ^{er} juin 2002
Minimum	132 000 \$	133 980 \$	137 330 \$	140 763 \$	144 282 \$
Médiane	165 000 \$	167 475 \$	171 662 \$	175 953 \$	180 352 \$
Maximum	198 000 \$	200 970 \$	205 994 \$	211 144 \$	216 423 \$

N.B. — Conformément aux dispositions de l'article 2.1 du présent Règlement, l'échelle de traitement du recteur est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Échelle de traitement des vice-recteurs

	Avant le 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 2000	Au 1 ^{er} juin 2001	Au 1 ^{er} juin 2002
Minimum	99 200 \$	100 688 \$	103 205 \$	105 785 \$	108 430 \$
Médiane	124 000 \$	125 860 \$	129 007 \$	132 232 \$	135 537 \$
Maximum	148 800 \$	151 032 \$	154 808 \$	158 678 \$	162 645 \$

Note : Le vice-recteur exécutif reçoit un montant de 10 000 \$ annuellement en supplément afin d'assumer ses tâches supplémentaires.

N.B. — Conformément aux dispositions de l'article 5.1 du présent Règlement, l'échelle de traitement d'un vice-recteur est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Échelle de traitement des vice-recteurs adjoints
et du secrétaire général

	Avant le 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 2000	Au 1 ^{er} juin 2001	Au 1 ^{er} juin 2002
Minimum	88 000 \$	89 320 \$	91 553 \$	93 842 \$	96 188 \$
Médiane	110 000 \$	111 650 \$	114 441 \$	117 302 \$	120 235 \$
Maximum	132 000 \$	133 980 \$	137 330 \$	140 763 \$	144 282 \$

N.B. — Conformément aux dispositions de l'article 8.1 du présent Règlement, l'échelle de traitement d'un vice-recteur adjoint et du secrétaire général est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Échelle de traitement du vérificateur interne

	Avant le 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 2000	Au 1 ^{er} juin 2001	Au 1 ^{er} juin 2002
Minimum	65 856 \$	66 844 \$	68 515 \$	70 228 \$	71 984 \$
Médiane	74 722 \$	75 843 \$	77 739 \$	79 682 \$	81 674 \$
Maximum	83 587 \$	84 841 \$	86 962 \$	89 136 \$	91 364 \$

N.B. — Conformément aux dispositions de l'article 11.1 du présent Règlement, l'échelle de traitement du vérificateur interne est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

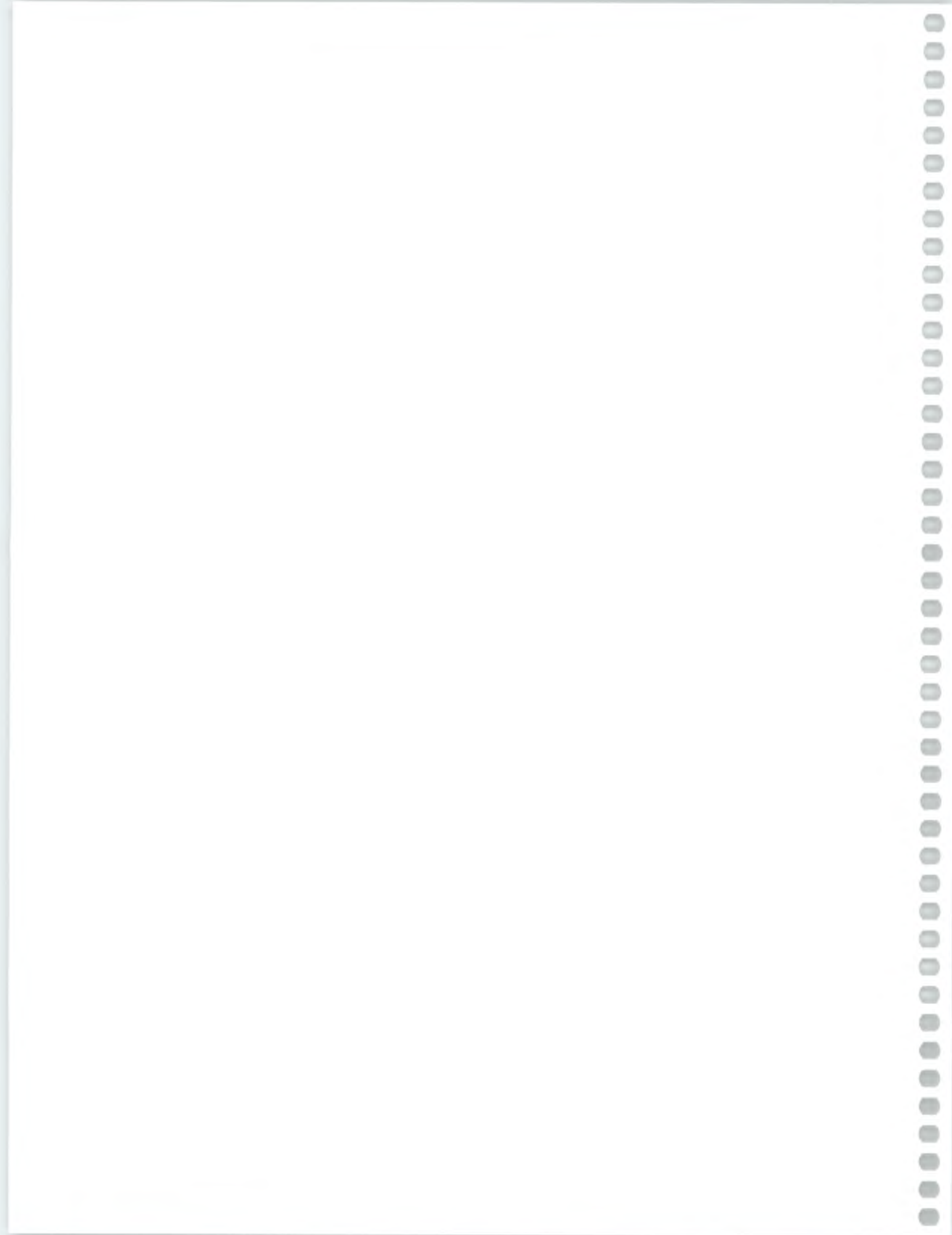
Échelle de traitement de l'ombudsman

	Avant le 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 1999	Au 1 ^{er} juin 2000	Au 1 ^{er} juin 2001	Au 1 ^{er} juin 2002
Minimum	56 926 \$	57 780 \$	59 224 \$	60 705 \$	62 223 \$
Médiane	73 463 \$	74 565 \$	76 429 \$	78 340 \$	80 298 \$
Maximum	90 000 \$	91 350 \$	93 634 \$	95 975 \$	98 374 \$

N.B. — Conformément aux dispositions de l'article 13.1 du présent Règlement, l'échelle de traitement de l'ombudsman est indexée annuellement selon un taux correspondant aux paramètres d'indexation des masses salariales utilisés par le ministère de l'Éducation (MEQ).

1.4 Extraits du rapport financier (SIFU)

Source : Service des finances



Service des finances

Le 7 septembre 2004

Monsieur Louis Gendreau
Sous-ministre adjoint à l'enseignement
Ministère de l'Éducation du Québec
1035, De la Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

**Objet : Rapport 2003-2004 en application du premier alinéa de l'article 4.1 de la
Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire**

Monsieur le Sous-ministre adjoint,

Compte tenu que nous ne disposons pas des calculs définitifs du ministère de l'Éducation pour l'année 2003-2004, nous ne pourrions transmettre les pages 1 à 8 du rapport financier SIFU dans les délais prescrits.

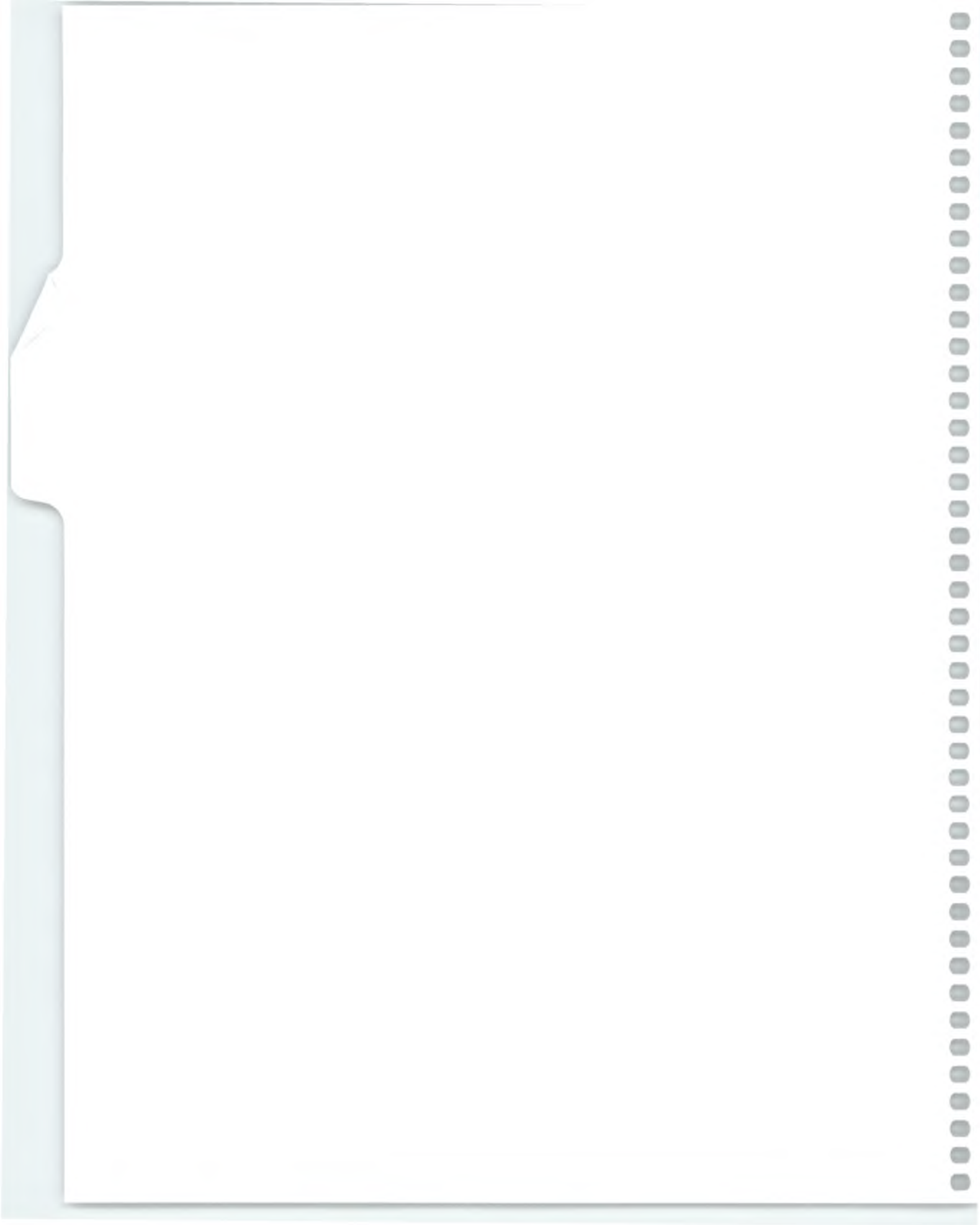
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sous-ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

La Directrice


Josée Germain

c.c. MM. Claude Godbout
Richard Poulin





SECTION 2 : LA PERFORMANCE

2.1 Taux de réussite et durée moyenne des études pour l'obtention d'un grade universitaire

Tableaux

A- Obtention d'un grade universitaire

B- Par secteur d'études

B-1 Baccalauréat de moins de 100 crédits

B-2 Baccalauréat de 100 crédits et plus

B-3 Maîtrise

B-4 Doctorat

C-Par programme

C-1 Baccalauréat de moins de 100 crédits

C-2 Baccalauréat de 100 crédits et plus

C-3 Maîtrise

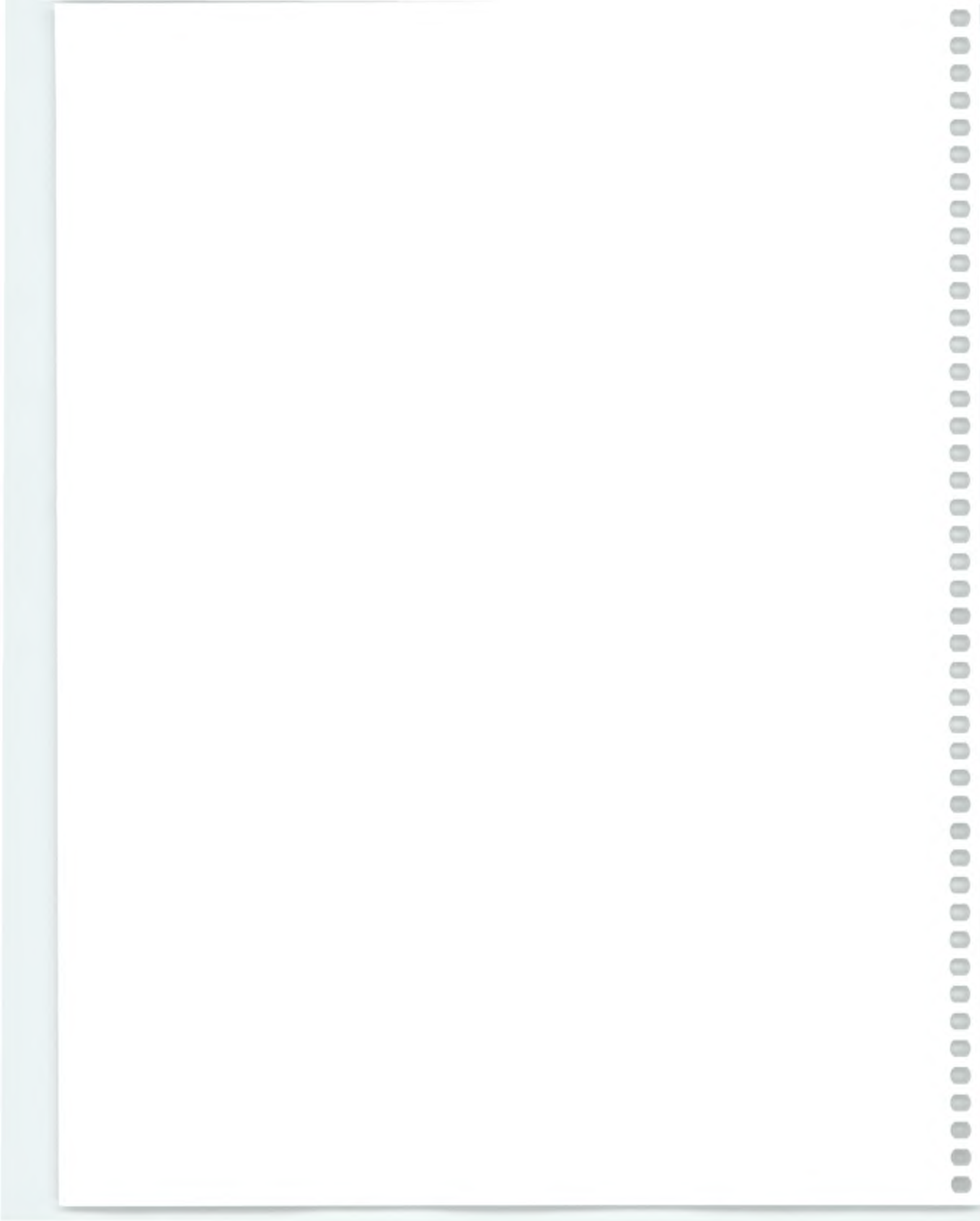
C-4 Doctorat

2.2 Mesures prises pour l'encadrement des étudiants

2.3 Programmes d'activités de recherche

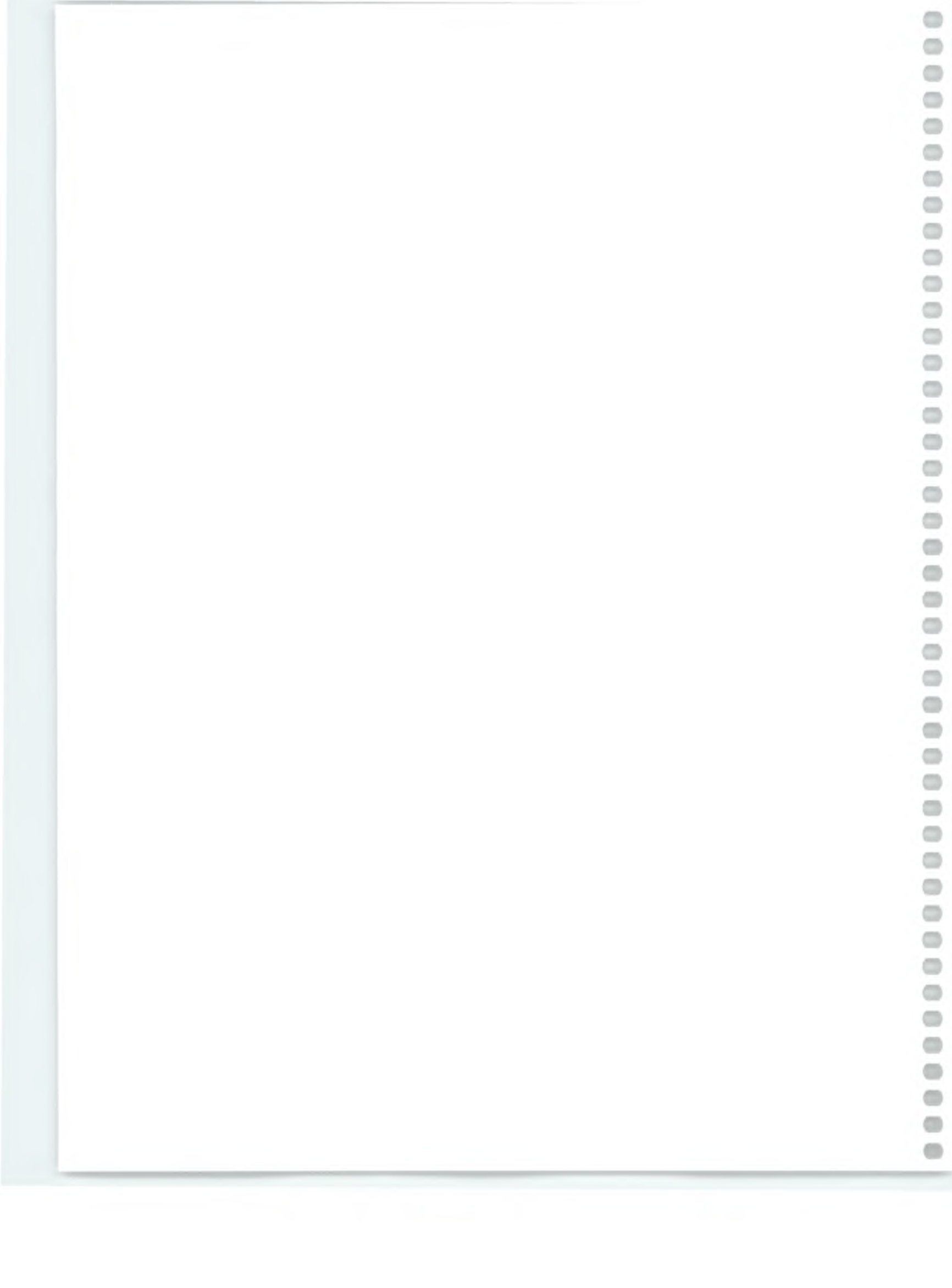
Tableaux

Subventions et contrats de recherche



2.1 Taux de réussite et durée moyenne des études pour l'obtention d'un grade universitaire

Source : Bureau du registraire



2.1 TAUX DE RÉUSSITE ET DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES POUR L'OBTENTION D'UN GRADE UNIVERSITAIRE

Les taux de réussite et la durée moyenne des études sont présentés dans les tableaux ci-joints pour l'ensemble de l'Université, par secteur d'études et par programme. Ces mesures sont obtenues à partir d'une observation faite au terme de la session d'hiver 2004. Les informations sont regroupées séparément pour les études menant au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat.

DÉFINITION DES TERMES

Cohortes

Les cohortes sont constituées des nouvelles personnes inscrites pour la première fois à un programme :

- Baccalauréat ou maîtrise : sessions d'automne 1995, 1996, 1997 et 1998
- Doctorat : sessions d'automne 1993, 1994, 1995 et 1996.

Au baccalauréat, les nouvelles personnes sont celles qui s'inscrivent pour la première fois à l'Université; sont donc exclues de la cohorte celles qui auraient d'abord fréquenté un autre type de programme comme le diplôme, le certificat, le microprogramme ou les études libres avant d'entreprendre un baccalauréat .

À la maîtrise et au doctorat, on considère comme nouvelles personnes toutes celles qui s'inscrivent pour la première fois au type de programme; sont donc incluses les personnes qui changent de cycle, celles qui doivent compléter de la scolarité probatoire avant d'entreprendre le programme de recherche visé et celles qui ont fréquenté un diplôme de deuxième cycle ou qui ont suivi des cours de niveau supérieur à titre d'étudiants libres.

Diplômés dans le même programme

Ce sont les personnes qui ont obtenu leur diplôme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat dans le premier programme où elles se sont inscrites.

Diplômés dans le même secteur

Ce sont les personnes qui ont obtenu leur diplôme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat dans un autre programme relevant du même secteur que celui où elles se sont inscrites la première fois.

Diplômés dans un autre secteur

Ce sont les personnes qui ont obtenu leur diplôme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat dans un autre programme relevant d'un autre secteur que celui où elles se sont inscrites la première fois.

Secteur

Un secteur regroupe tous les programmes relevant d'une Faculté selon les structures en vigueur à l'Université Laval.

En cheminement

Cette catégorie comprend pour chaque cohorte les personnes qui sont encore inscrites ou inscriptibles à la session d'hiver 2004 dans leur programme de départ ou dans un autre programme conduisant à l'obtention d'un grade au même niveau d'études. Une personne reste inscriptible à un programme si elle ne s'absente pas plus de trois sessions.

Taux de réussite (%)

Le taux de réussite peut être obtenu en additionnant le nombre de diplômés au même programme, au même secteur et à un autre secteur et en divisant le tout par la cohorte initiale selon la période d'observation.

Période d'observation

La période d'observation s'échelonne sur le nombre de sessions suivantes :

Baccalauréat ou maîtrise : une période de 17 sessions (5 ans et 2 sessions) pour les cohortes entrées aux sessions d'automne 1995, 1996, 1997 et 1998

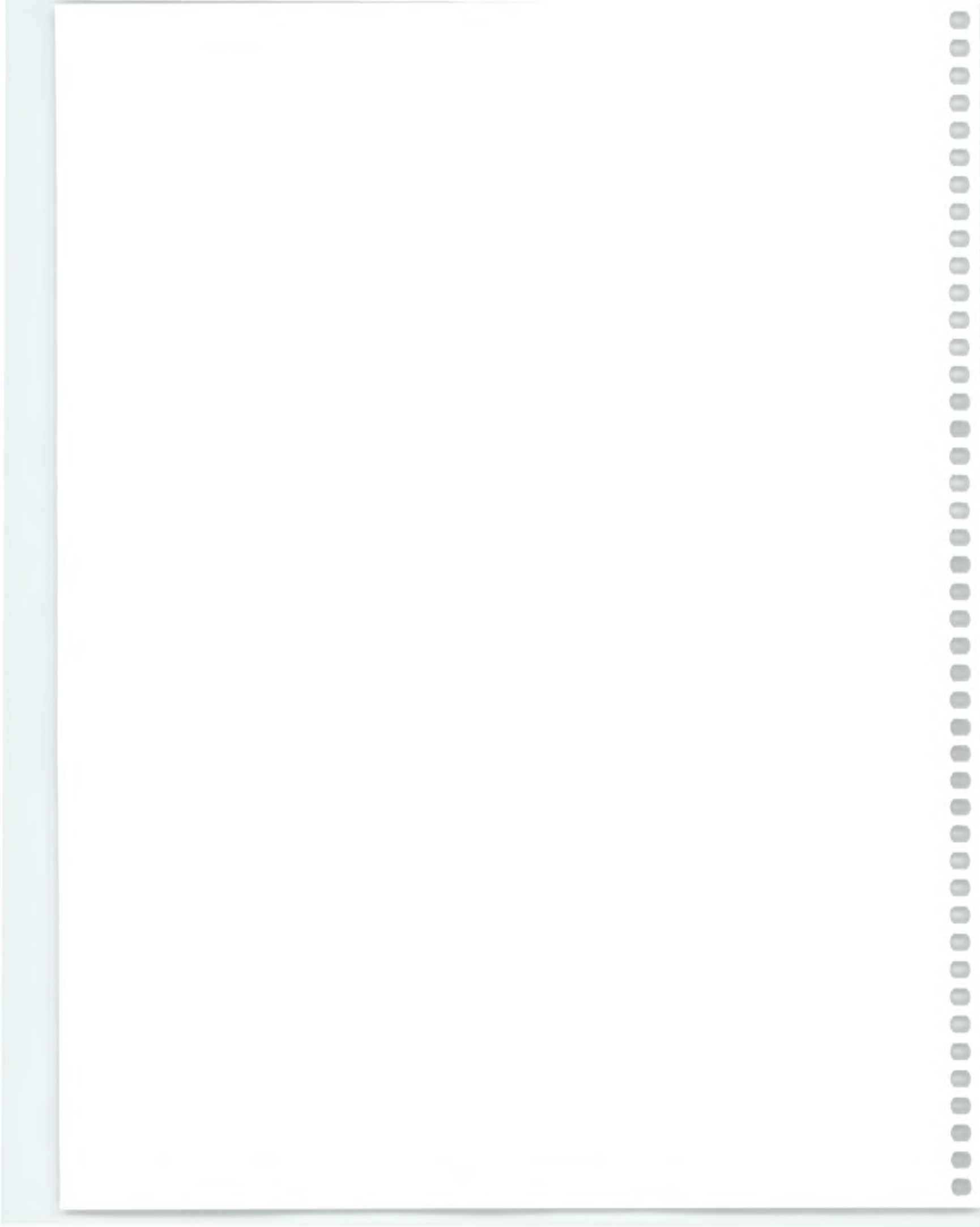
Doctorat : 23 sessions (7 ans et 2 sessions) pour les cohortes entrées aux sessions d'automne 1993, 1994, 1995 et 1996.

Durée des études

Il s'agit du temps moyen pris par les personnes diplômées pour obtenir un premier grade universitaire pour chaque niveau d'études. Cette moyenne est calculée en utilisant comme mesure de base le nombre de sessions écoulées depuis la première inscription au programme de départ et jusqu'à la dernière session d'inscription au programme (inclusivement) qui a conduit à l'obtention du diplôme.

**A- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION**

D'UN GRADE UNIVERSITAIRE



A- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un GRADE UNIVERSITAIRE

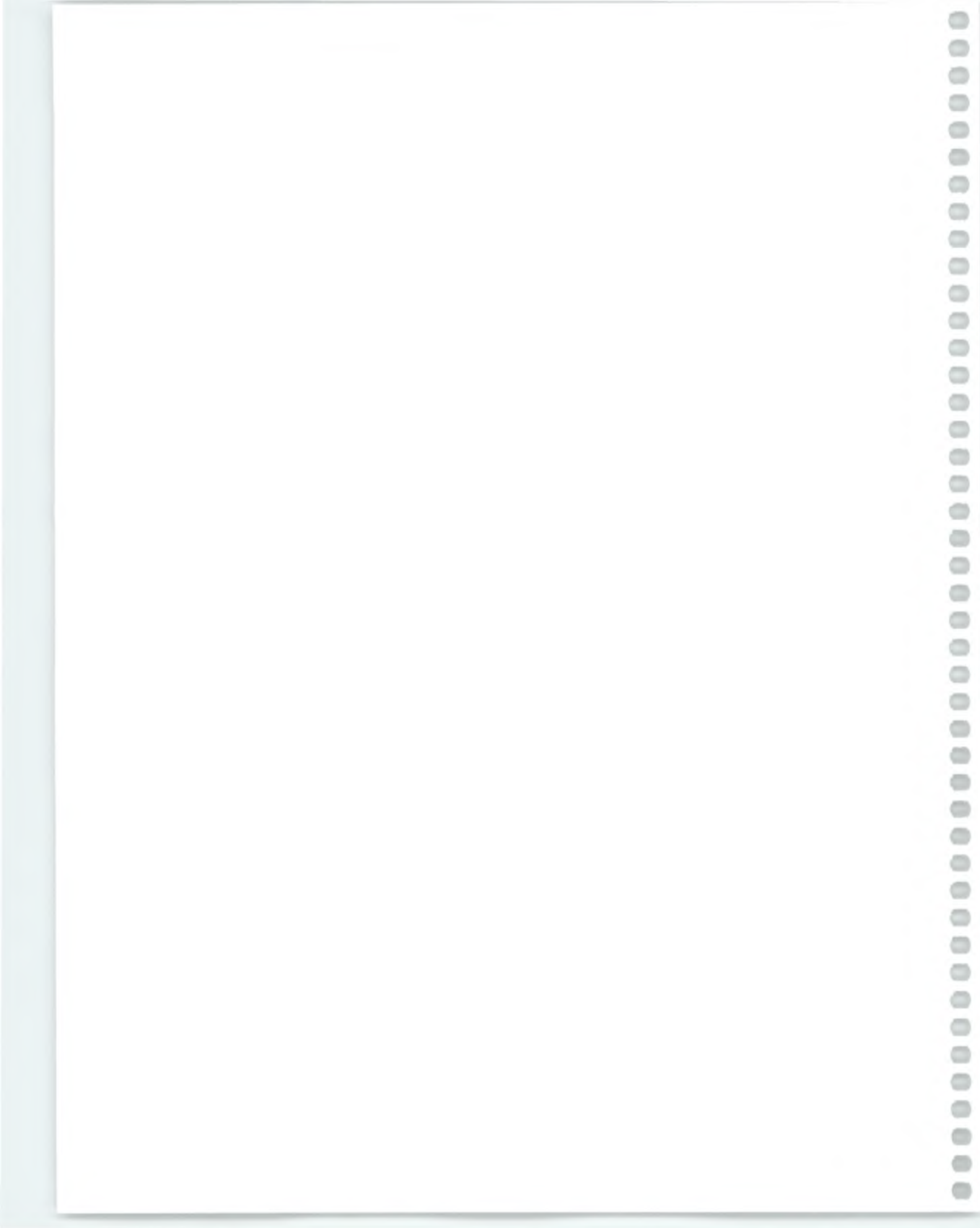
Situation observée au terme de :

17 sessions (5 ans et 2 sessions) pour le baccalauréat et la maîtrise

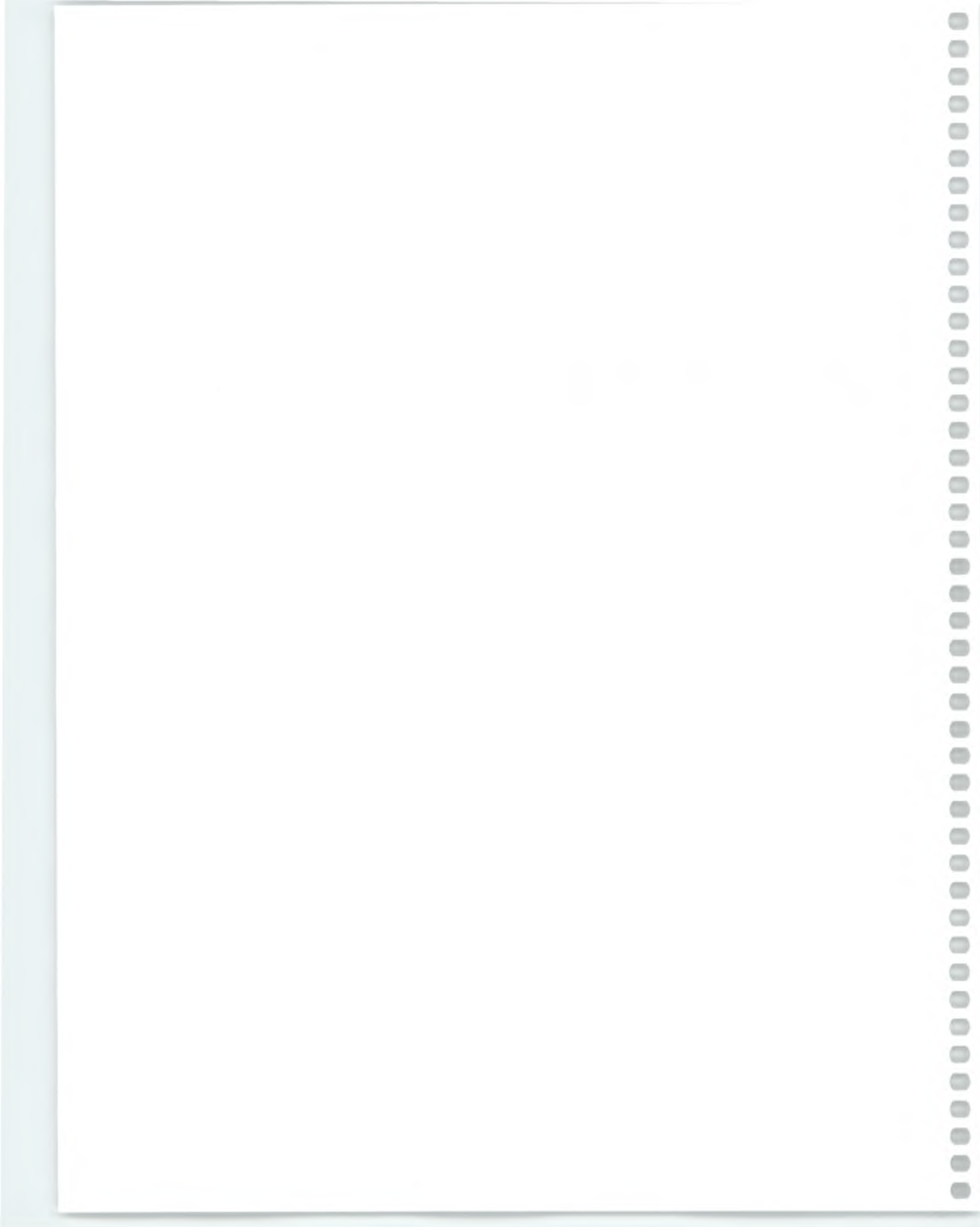
23 sessions (7 ans et 2 sessions) pour le doctorat

Grade	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE					DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Baccalauréat de moins de 100 crédits	1995	1 391	163	297	108	2 715	51,2%	6,0%	10,9%	4,0%	9,3	10,5	12,6	9,9
	1996	1 544	150	189	99	2 705	57,1%	5,5%	7,0%	3,7%	9,2	11,1	12,6	9,7
	1997	1 682	171	217	120	2 946	57,1%	5,8%	7,4%	4,1%	9,1	11,1	12,5	9,6
	1998	1 556	119	159	125	2 657	58,6%	4,5%	6,0%	4,7%	9,1	10,9	12,7	9,5
Baccalauréat de 100 crédits et plus	1995	891	42	68	49	1 187	75,1%	3,5%	5,7%	4,1%	11,5	13,1	13,5	11,7
	1996	1 005	47	44	45	1 310	76,7%	3,6%	3,4%	3,4%	11,4	12,5	13,7	11,6
	1997	1 049	49	70	60	1 411	74,3%	3,5%	5,0%	4,3%	11,4	12,0	13,0	11,5
	1998	1 116	83	54	71	1 538	72,6%	5,4%	3,5%	4,6%	11,4	12,0	12,9	11,5
Baccalauréat	1995	2 282	205	365	157	3 902	58,5%	5,3%	9,4%	4,0%	10,4	11,8	13,1	10,8
	1996	2 549	197	233	144	4 015	63,5%	4,9%	5,8%	3,6%	10,3	11,8	13,1	10,6
	1997	2 731	220	287	180	4 357	62,7%	5,0%	6,6%	4,1%	10,2	11,6	12,8	10,5
	1998	2 672	202	213	196	4 195	63,7%	4,8%	5,1%	4,7%	10,2	11,5	12,8	10,5
Maîtrise	1995	697	19	9	59	1 123	62,1%	1,7%	0,8%	5,3%	8,4	10,1	9,2	8,5
	1996	719	17	9	65	1 179	61,0%	1,4%	0,8%	5,5%	8,6	9,4	11,1	8,7
	1997	733	11	3	66	1 114	65,8%	1,0%	0,3%	5,9%	8,6	10,5	10,0	8,6
	1998	756	5	14	62	1 123	67,3%	0,4%	1,2%	5,5%	8,6	10,4	10,9	8,7
Doctorat	1993	101	3	1	44	246	41,1%	1,2%	0,4%	17,9%	15,6	14,0	17,0	15,5
	1994	113	2	2	40	252	44,8%	0,8%	0,8%	15,9%	15,0	22,5	16,0	15,1
	1995	135	2		29	265	50,9%	0,8%		10,9%	15,1	17,5		15,1
	1996	108	2	1	41	240	45,0%	0,8%	0,4%	17,1%	15,8	19,5	22,0	15,9

* Cohorte initiale : inclus les abandons

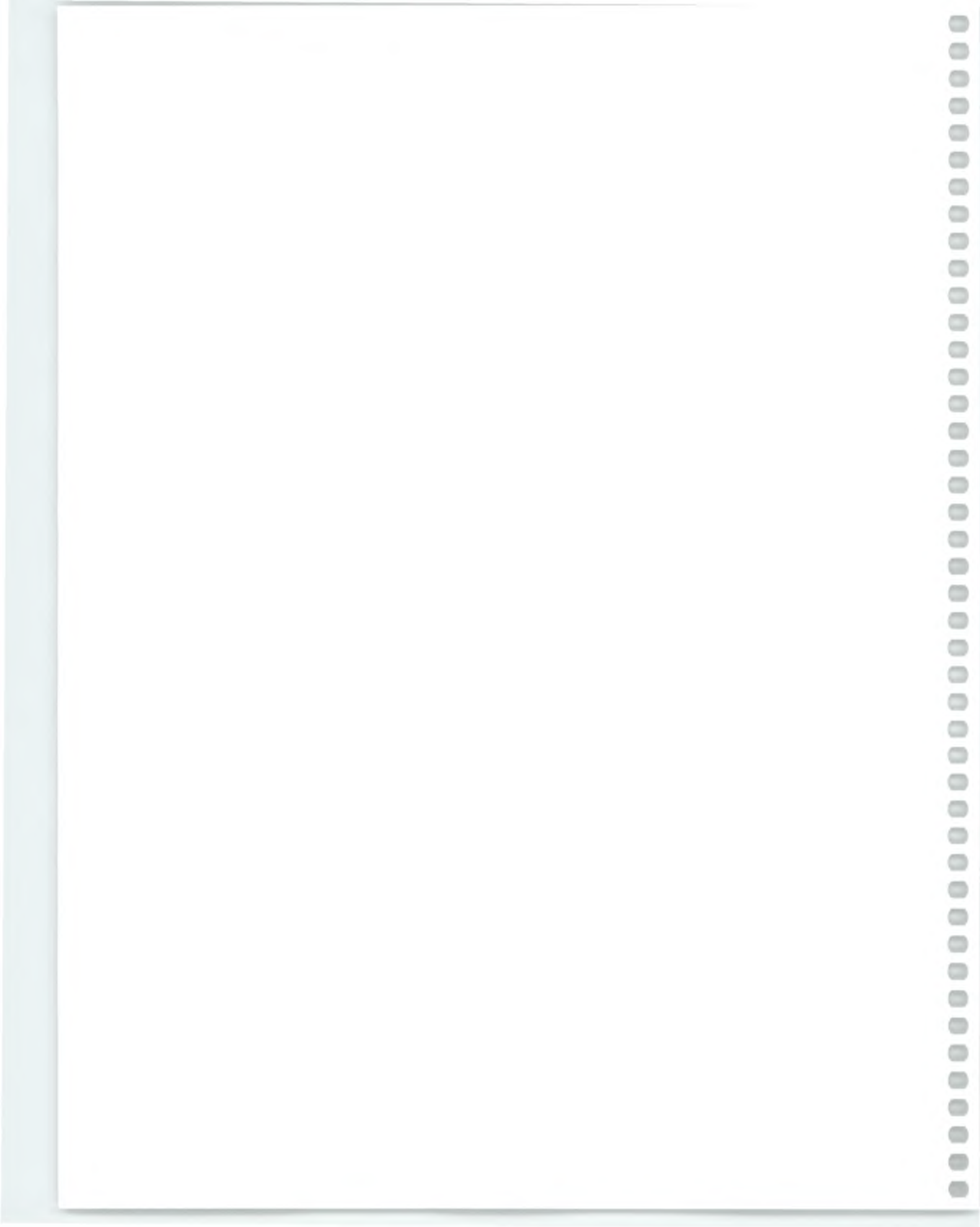


B- PAR SECTEUR D'ÉTUDES



**B- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

**BACCALaurÉAT DE
MOINS DE 100 CRÉDITS**



B- PAR SECTEUR D'ÉTUDES

1- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un BACCALAURÉAT DE MOINS DE 100 CRÉDITS

Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

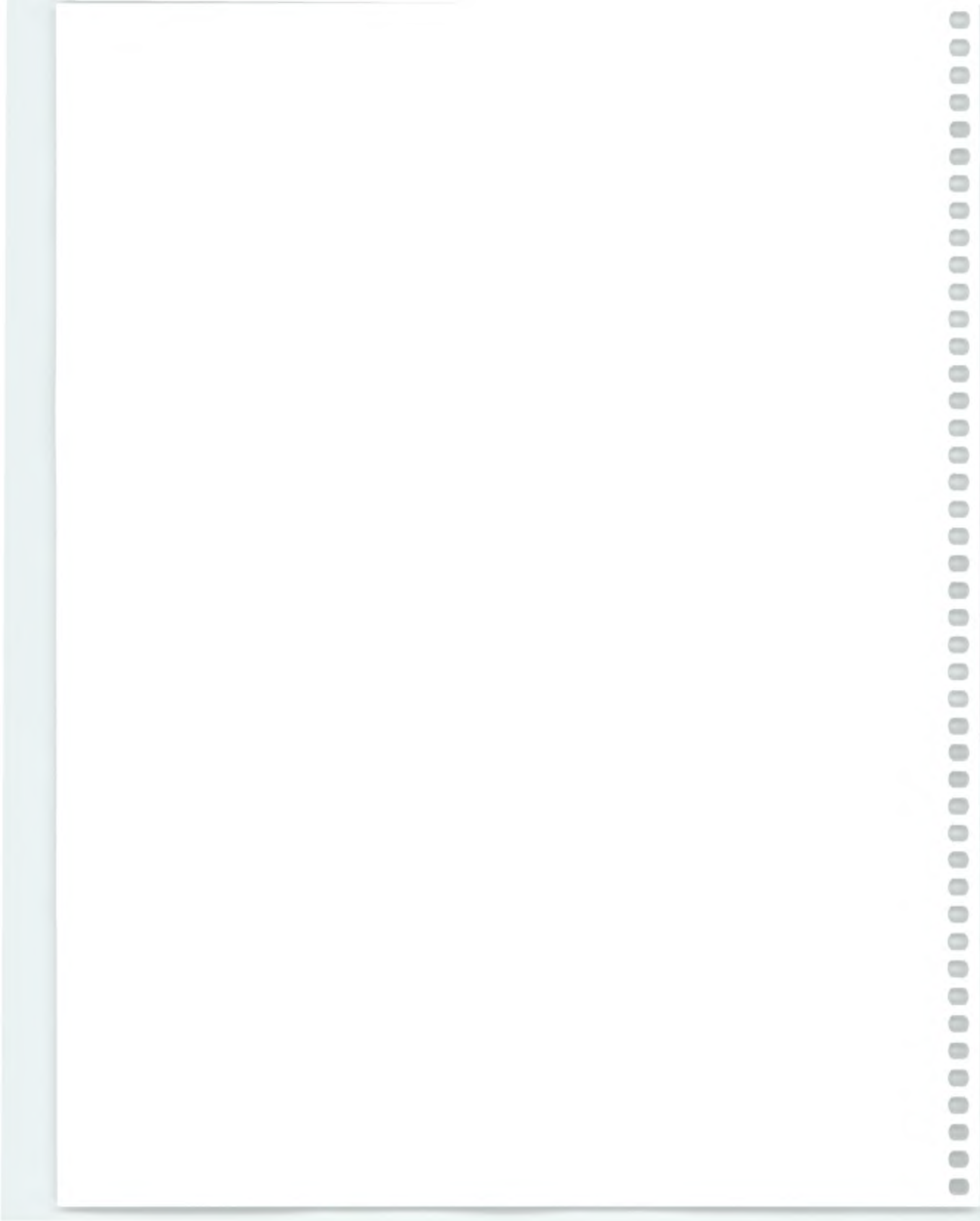
Faculté	Session d'automne	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	1995	72	11	3	11	138	52,2%	8,0%	2,2%	8,0%	9,2	10,9	11,3	9,5
	1996	82	10	1	4	139	59,0%	7,2%	0,7%	2,9%	9,2	9,2	12,0	9,2
	1997	80	5		6	120	66,7%	4,2%		5,0%	8,7	10,8		8,8
	1998	94	1	1	1	125	75,2%	0,8%	0,8%	0,8%	8,4	11,0	10,0	8,5
Direction générale du premier cycle	1995	12		95	14	251	4,8%		37,8%	5,6%	10,9		12,4	12,2
	1996	10		33	11	132	7,6%		25,0%	8,3%	9,0		12,5	11,7
	1997	12		31	8	110	10,9%		28,2%	7,3%	8,9		10,9	10,4
	1998	5		12	3	49	10,2%		24,5%	6,1%	11,8		10,8	11,1
Droit	1995	124		28	2	196	63,3%		14,3%	1,0%	8,6		13,3	9,5
	1996	156		18	10	215	72,6%		8,4%	4,7%	9,0		12,8	9,4
	1997	164		12	11	223	73,5%		5,4%	4,9%	8,9		13,3	9,2
	1998	134		13	14	204	65,7%		6,4%	6,9%	9,0		13,6	9,4
Foresterie et géomatique	1995	33	1	6		54	61,1%	1,9%	11,1%		11,5	12,0	13,3	11,8
	1996	10		3	2	32	31,3%		9,4%	6,3%	10,4		15,3	11,5
	1997	19	5	6		44	43,2%	11,4%	13,6%		9,6	8,8	13,7	10,3
	1998	25	4	1	2	43	58,1%	9,3%	2,3%	4,7%	8,8	8,0	14,0	8,9
Lettres	1995	182	88	44	25	503	36,2%	17,5%	8,7%	5,0%	9,8	9,8	12,7	10,2
	1996	241	62	25	26	577	41,8%	10,7%	4,3%	4,5%	9,3	10,4	12,0	9,7
	1997	318	63	39	34	687	46,3%	9,2%	5,7%	4,9%	9,3	10,9	12,8	9,8
	1998	274	58	40	31	619	44,3%	9,4%	6,5%	5,0%	9,3	10,8	12,9	9,9
Médecine	1995	24	2	7	1	40	60,0%	5,0%	17,5%	2,5%	9,9	14,0	12,4	10,7
	1996	22		4	1	37	59,5%		10,8%	2,7%	10,5		11,8	10,7
	1997	43	3	3	1	53	81,1%	5,7%	5,7%	1,9%	8,5	12,7	14,3	9,1
	1998	41		7	3	65	63,1%		10,8%	4,6%	8,2		13,3	9,0
Musique	1995	22	7		3	44	50,0%	15,9%		6,8%	10,1	12,6		10,7
	1996	23	8	2	2	48	47,9%	16,7%	4,2%	4,2%	9,0	9,8	15,5	9,6
	1997	22	12		4	51	43,1%	23,5%		7,8%	9,7	8,5		9,3
	1998	24	1	1	2	38	63,2%	2,6%	2,6%	5,3%	9,8	5,0	11,0	9,7

Faculté	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Philosophie	1995	12	2	2	2	32	37,5%	6,3%	6,3%	6,3%	9,4	10,0	14,0	10,1
	1996	17	3	2	5	37	45,9%	8,1%	5,4%	13,5%	8,2	11,7	11,0	8,9
	1997	17	1	6	1	41	41,5%	2,4%	14,6%	2,4%	9,9	10,0	11,7	10,3
	1998	23	2	1	3	41	56,1%	4,9%	2,4%	7,3%	9,3	8,0	14,0	9,3
Sciences de l'administration	1995	184		12	5	259	71,0%		4,6%	1,9%	9,8		13,3	10,0
	1996	203		14	3	266	76,3%		5,3%	1,1%	9,8		12,0	9,9
	1997	204		24	9	301	67,8%		8,0%	3,0%	9,5		12,3	9,8
	1998	181		4	3	230	78,7%		1,7%	1,3%	9,3		11,3	9,3
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	1995	21	2			28	75,0%	7,1%			9,7	13,0		10,0
	1996	25		2		37	67,6%		5,4%		9,6		12,0	9,8
	1997	15			1	23	65,2%			4,3%	9,7			9,7
	1998	15			2	23	65,2%			8,7%	9,2			9,2
Sciences de l'éducation	1995	57	1	3	6	91	62,6%	1,1%	3,3%	6,6%	8,8	14,0	9,7	9,0
	1996	63	11	3	1	103	61,2%	10,7%	2,9%	1,0%	8,7	14,2	13,0	9,7
	1997	48	39	3	9	117	41,0%	33,3%	2,6%	7,7%	9,4	11,9	13,7	10,6
	1998	48	1	3	5	78	61,5%	1,3%	3,8%	6,4%	9,7	11,0	13,0	9,9
Sciences et génie	1995	266	19	63	13	448	59,4%	4,2%	14,1%	2,9%	9,0	12,9	13,0	9,9
	1996	279	18	51	13	428	65,2%	4,2%	11,9%	3,0%	8,9	13,1	12,7	9,6
	1997	381	20	68	19	568	67,1%	3,5%	12,0%	3,3%	8,7	12,7	12,9	9,5
	1998	335	24	55	28	537	62,4%	4,5%	10,2%	5,2%	8,9	11,7	12,7	9,6
Sciences infirmières	1995	82		2	5	114	71,9%		1,8%	4,4%	8,6		14,0	8,7
	1996	80		3	3	113	70,8%		2,7%	2,7%	8,9		13,3	9,0
	1997	57		1	5	106	53,8%		0,9%	4,7%	9,2		12,0	9,2
	1998	51		2	2	83	61,4%		2,4%	2,4%	9,0		14,0	9,2
Sciences sociales	1995	292	29	30	20	491	59,5%	5,9%	6,1%	4,1%	8,9	9,9	12,1	9,3
	1996	325	37	28	16	525	61,9%	7,0%	5,3%	3,0%	9,2	11,2	12,8	9,6
	1997	295	21	24	11	487	60,6%	4,3%	4,9%	2,3%	9,0	10,9	12,6	9,3
	1998	298	28	19	24	504	59,1%	5,6%	3,8%	4,8%	9,1	11,4	12,6	9,5
Théologie et sciences religieuses	1995	8	1	2	1	26	30,8%	3,8%	7,7%	3,8%	10,0	11,0	12,5	10,5
	1996	8	1		2	16	50,0%	6,3%		12,5%	10,8	16,0		11,3
	1997	7	2		1	15	46,7%	13,3%		6,7%	9,0	7,5		8,7
	1998	8			2	18	44,4%			11,1%	9,6			9,6

* Cohorte initiale : inclus les abandons

**B- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

**BACCALAURÉAT DE
100 CRÉDITS ET PLUS**



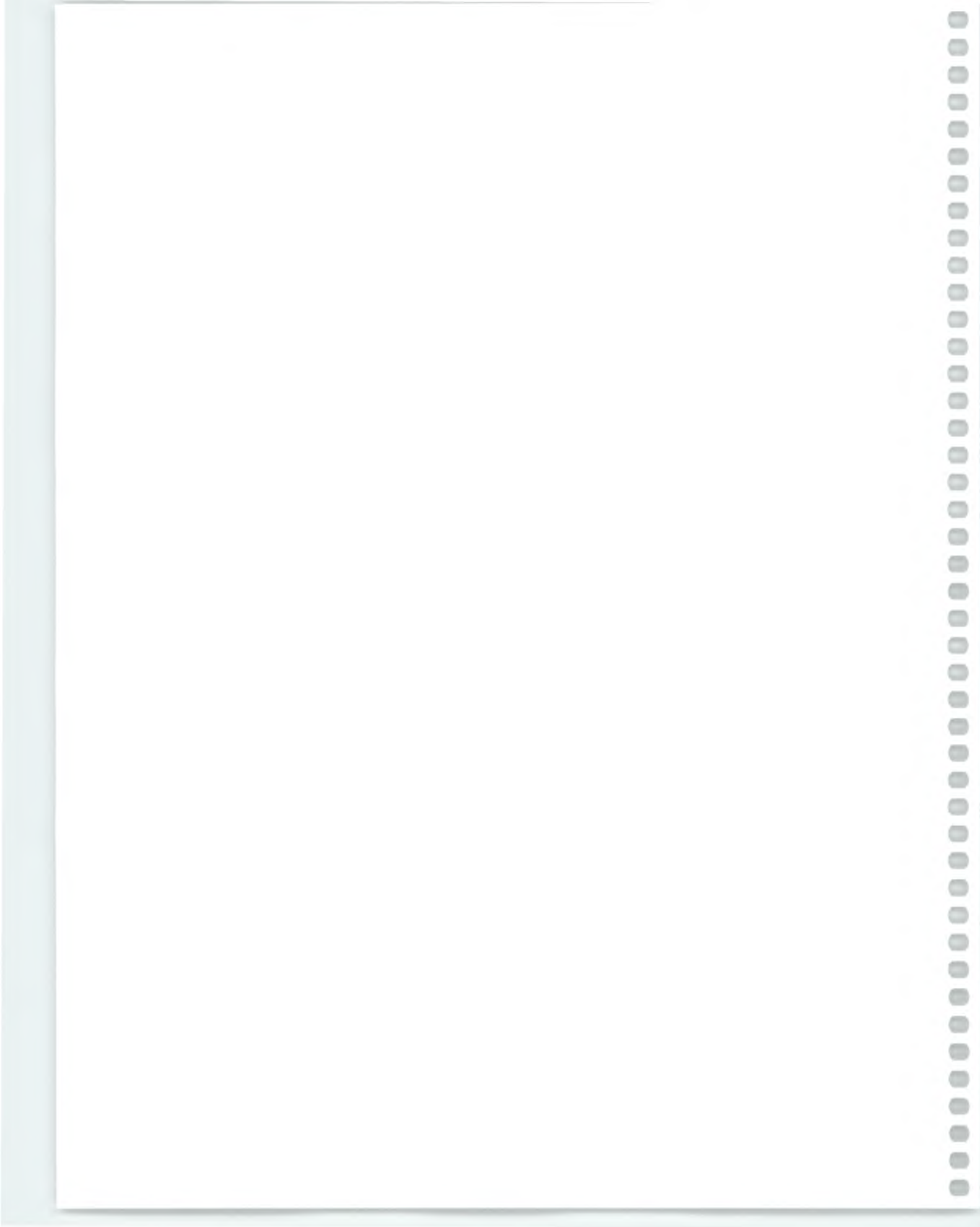
B- PAR SECTEUR D'ÉTUDES

2- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un BACCALAURÉAT DE 100 CRÉDITS ET PLUS

Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

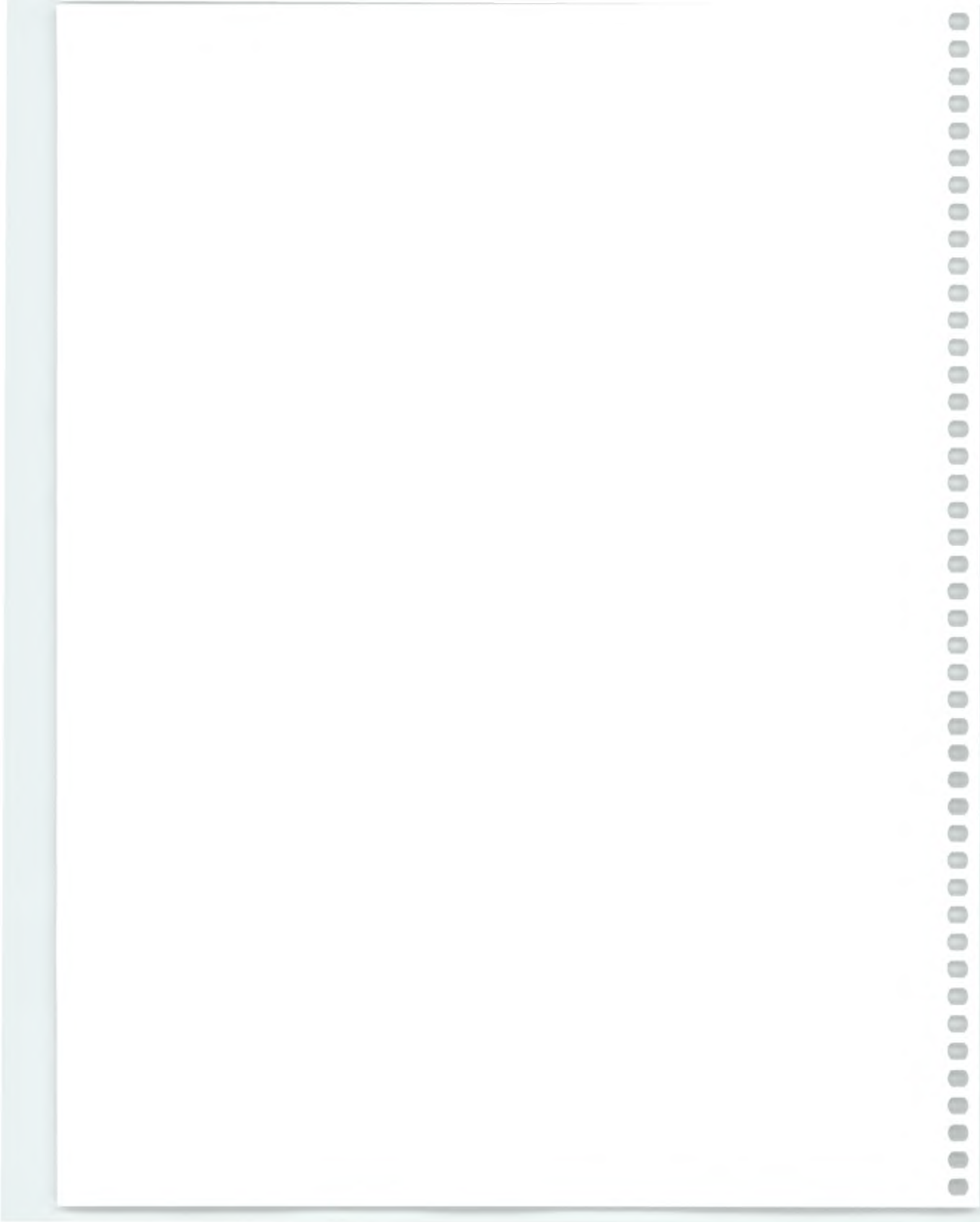
Faculté	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	1995	38		9	3	62	61,3%		14,5%	4,8%	11,5	17,0	14,4	12,1
	1996	37	1	5	1	60	61,7%	1,7%	8,3%	1,7%	11,7		13,6	12,1
	1997	32		3	2	44	72,7%		6,8%	4,5%	11,3		12,0	11,3
	1998	44	26	4	3	87	50,6%	29,9%	4,6%	3,4%	11,4	10,0	13,0	11,0
Foresterie et géomatique	1995	62	5	5	2	84	73,8%	6,0%	6,0%	2,4%	11,5	14,4	14,6	11,9
	1996	82	3	4	7	113	72,6%	2,7%	3,5%	6,2%	11,9	12,0	13,3	12,0
	1997	75	1	2	4	96	78,1%	1,0%	2,1%	4,2%	12,3	14,0	15,5	12,4
	1998	60	1	4	6	89	67,4%	1,1%	4,5%	6,7%	12,3	14,0	14,3	12,5
Lettres	1995													
	1996													
	1997													
	1998	37	1		5	51	72,5%	2,0%		9,8%	11,7	14,0		11,8
Médecine	1995	169	3	6	14	200	84,5%	1,5%	3,0%	7,0%	12,1	13,3	13,5	12,2
	1996	153	2	1	13	178	86,9%	1,1%	0,6%	7,4%	12,0	12,0	13,0	12,0
	1997	165	1	4	6	185	89,2%	0,5%	2,2%	3,2%	11,9	13,0	13,5	11,9
	1998	180	1	4	11	205	87,8%	0,5%	2,0%	5,4%	11,6	15,0	12,5	11,7
Médecine dentaire	1995	34			1	38	89,5%			2,6%	11,0			11,0
	1996	29		1		32	90,6%		3,1%		11,3		14,0	11,4
	1997	33				35	94,3%				11,1			11,1
	1998	32		1		34	94,1%		2,9%		11,5		15,0	11,6
Musique	1995													
	1996													
	1997													
	1998	19	5	1	1	33	57,6%	15,2%	3,0%	3,0%	11,2	11,2	11,0	11,2
Pharmacie	1995	70		7	5	83	84,3%		8,4%	6,0%	10,7		13,9	11,0
	1996	92			5	100	92,0%			5,0%	10,5			10,5
	1997	86		8	4	103	83,5%		7,8%	3,9%	10,4		14,6	10,8
	1998	94		2	3	103	91,3%		1,9%	2,9%	10,7		12,5	10,7
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	1995	160	10	18	11	220	72,7%	4,5%	8,2%	5,0%	11,3	12,7	13,6	11,6
	1996	166	10	12	7	230	72,2%	4,3%	5,2%	3,0%	11,2	12,7	14,3	11,5
	1997	163	9	21	7	224	72,8%	4,0%	9,4%	3,1%	11,1	12,4	13,2	11,4
	1998	134	2	12	7	192	69,8%	1,0%	6,3%	3,6%	11,1	11,5	12,6	11,2
Sciences de l'éducation	1995	233	3	9	10	288	80,9%	1,0%	3,1%	3,5%	11,3	15,3	12,3	11,4
	1996	291	2	9	5	349	83,4%	0,6%	2,6%	1,4%	11,3	16,0	12,7	11,4
	1997	273	3	14	11	353	77,3%	0,8%	4,0%	3,1%	11,2	14,0	12,4	11,3
	1998	315	3	16	6	404	78,0%	0,7%	4,0%	1,5%	11,2	11,3	12,7	11,3
Sciences et génie	1995	125	21	14	3	212	59,0%	9,9%	6,6%	1,4%	11,8	12,7	12,9	12,0
	1996	155	29	12	7	250	62,0%	11,6%	4,8%	2,8%	11,7	12,1	14,1	11,9
	1997	222	35	18	26	371	59,8%	9,4%	4,9%	7,0%	11,7	11,7	12,4	11,7
	1998	201	44	10	29	340	59,1%	12,9%	2,9%	8,5%	11,6	13,2	13,3	12,0

* Cohorte initiale : inclus les abandons



**B- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UNE**

MAÎTRISE



B- PAR SECTEUR D'ÉTUDES

3- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'une MAÎTRISE

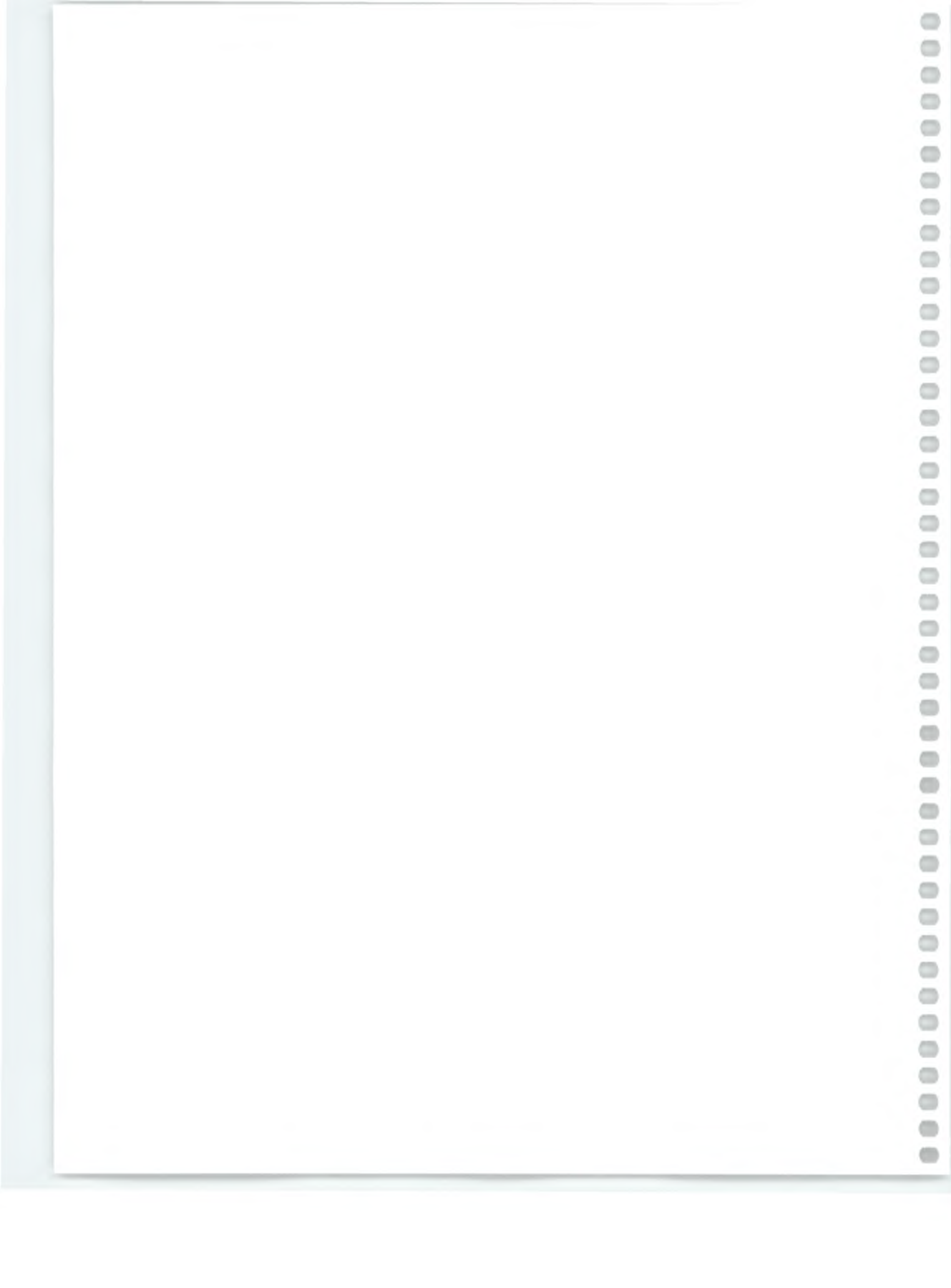
Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE					DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	1995	37			1	51	72,5%			2,0%	7,8			7,8
	1996	40				48	83,3%				8,7			8,7
	1997	27		2	1	42	64,3%		4,8%	2,4%	8,8		10,5	8,9
	1998	44		1		58	75,9%		1,7%		7,3		8,0	7,4
Droit	1995	18			5	34	52,9%			14,7%	8,9			8,9
	1996	11		1	3	28	39,3%		3,6%	10,7%	8,7		15,0	9,3
	1997	13			2	24	54,2%			8,3%	9,4			9,4
	1998	10			2	23	43,5%			8,7%	8,4			8,4
Foresterie et géomatique	1995	21			3	34	61,8%			8,8%	10,2			10,2
	1996	27	1		3	44	61,4%	2,3%		6,8%	10,0	11,0		10,0
	1997	20				30	66,7%				8,7			8,7
	1998	35	2		1	47	74,5%	4,3%		2,1%	7,9	12,5		8,2
Institut québécois des hautes études internationales	1995	17		1		23	73,9%			4,3%	10,5		14,0	10,7
	1996	14			1	20	70,0%			5,0%	8,4			8,4
	1997	17			1	23	73,9%			4,3%	9,8			9,8
	1998	23		2	4	34	67,6%		5,9%	11,8%	9,1		11,0	9,3
Lettres	1995	55	2	1	11	118	46,6%	1,7%	0,8%	9,3%	9,0	10,0	9,0	9,0
	1996	61	2	2	9	143	42,7%	1,4%	1,4%	6,3%	10,0	11,0	13,5	10,1
	1997	51			18	130	39,2%			13,8%	9,4			9,4
	1998	69		2	10	138	50,0%		1,4%	7,2%	9,8		10,5	9,8
Médecine	1995	58	1	2	5	87	66,7%	1,1%	2,3%	5,7%	8,7	7,0	4,5	8,5
	1996	60			4	91	65,9%			4,4%	8,6			8,6
	1997	62	4		6	93	66,7%	4,3%		6,5%	10,4	11,5		10,5
	1998	63			2	82	76,8%			2,4%	9,5			9,5
Médecine dentaire	1995													
	1996													
	1997	2				2	100,0%				7,5			7,5
	1998				5	5				100,0%				

Faculté	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Musique	1995	8				10	80,0%			6,3%	8,5			8,5
	1996	9			1	16	56,3%				7,4			7,4
	1997	15	1			18	83,3%	5,6%			6,7	9,0		6,8
	1998	11	1			18	61,1%	5,6%			7,5	8,0		7,5
Pharmacie	1995	8				10	80,0%				7,5			7,5
	1996	4				9	44,4%				7,3			7,3
	1997	6				7	85,7%				10,0			10,0
	1998	1				1	100,0%				9,0			9,0
Philosophie	1995	9			1	21	42,9%			4,8%	11,1			11,1
	1996	5			2	14	35,7%			14,3%	8,6			8,6
	1997	8			3	18	44,4%			16,7%	10,6			10,6
	1998	3			4	12	25,0%			33,3%	8,3			8,3
Sciences de l'administration	1995	95	7	2	8	151	62,9%	4,6%	1,3%	5,3%	7,0	10,4	10,5	7,3
	1996	98	10		12	162	60,5%	6,2%		7,4%	6,7	8,0		6,8
	1997	147	4		13	214	68,7%	1,9%		6,1%	7,1	9,8		7,2
	1998	145		1	13	206	70,4%		0,5%	6,3%	7,6		13,0	7,7
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	1995	35			1	46	76,1%			2,2%	8,6			8,6
	1996	27	1	3		43	62,8%	2,3%	7,0%		9,4	10,0	8,0	9,3
	1997	36				44	81,8%				9,1			9,1
	1998	25		1	2	38	65,8%		2,6%	5,3%	9,4		8,0	9,4
Sciences de l'éducation	1995	93	1	1	6	146	63,7%	0,7%	0,7%	4,1%	9,3	14,0	11,0	9,3
	1996	101	2		5	150	67,3%	1,3%		3,3%	9,5	13,5		9,6
	1997	83	1	1	9	136	61,0%	0,7%	0,7%	6,6%	9,7	12,0	9,0	9,7
	1998	92		2	7	129	71,3%		1,6%	5,4%	9,4		13,5	9,5
Sciences et génie	1995	70	2		2	102	68,6%	2,0%		2,0%	8,6	11,0		8,7
	1996	64			3	97	66,0%			3,1%	9,2			9,2
	1997	80			3	100	80,0%			3,0%	8,4			8,4
	1998	70		2	1	93	75,3%		2,2%	1,1%	8,0	9,5		8,0
Sciences infirmières	1995	9			1	17	52,9%			5,9%	10,2			10,2
	1996	9			4	20	45,0%			20,0%	11,9			11,9
	1997	8			2	13	61,5%			15,4%	10,4			10,4
	1998	8			1	16	50,0%			6,3%	12,1			12,1

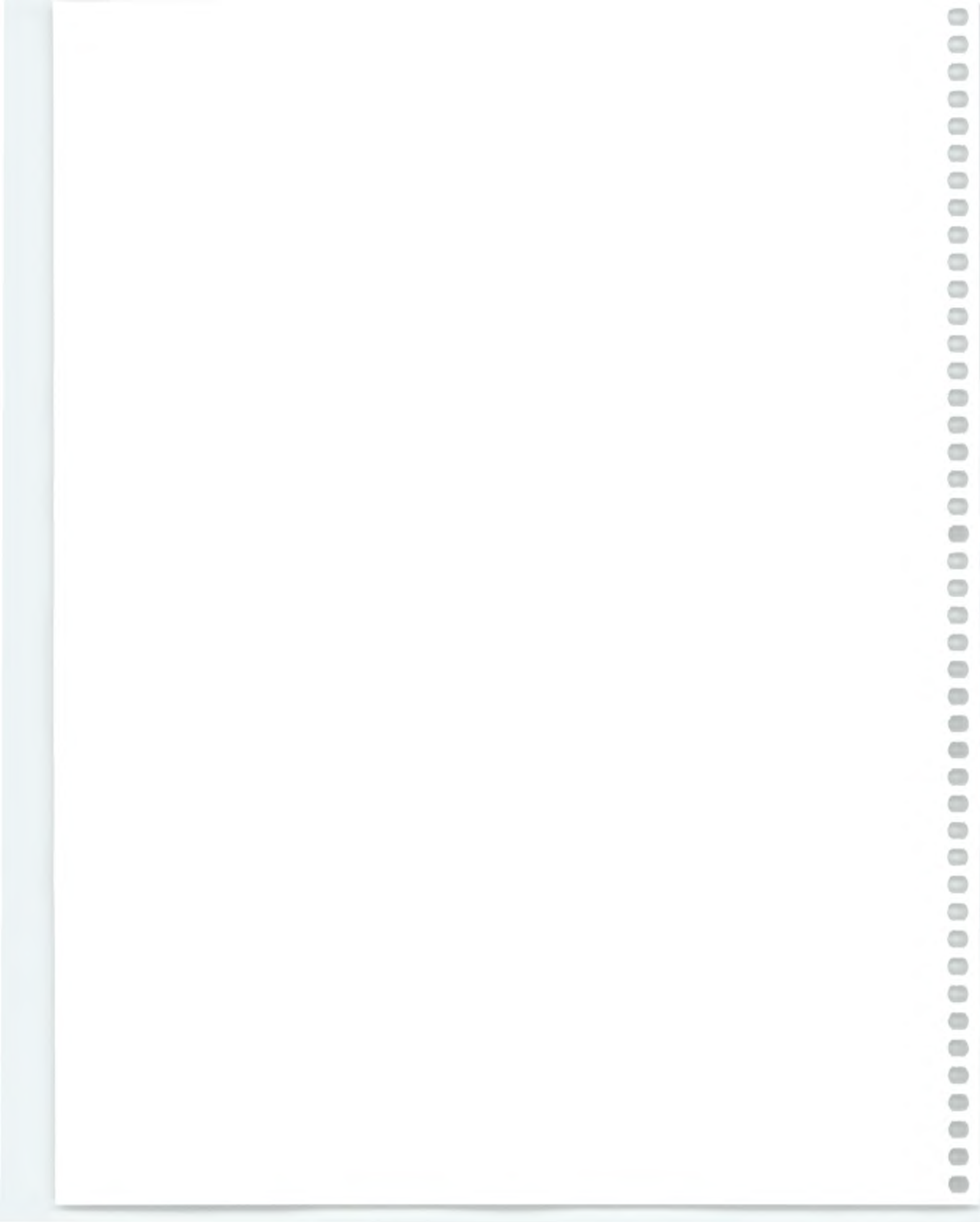
Faculté	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences sociales	1995	155	6	2	15	253	61,3%	2,4%	0,8%	5,9%	8,0	9,2	9,5	8,0
	1996	177	1	3	17	269	65,8%	0,4%	1,1%	6,3%	8,2	10,0	11,3	8,3
	1997	152	1		8	210	72,4%	0,5%		3,8%	8,1	9,0		8,1
	1998	151	2	3	8	209	72,2%	1,0%	1,4%	3,8%	8,7	9,5	11,3	8,8
Théologie et sciences religieuses	1995	9				20	45,0%				6,7			6,7
	1996	12			1	25	48,0%			4,0%	7,5			7,5
	1997	6				10	60,0%				8,3			8,3
	1998	6			2	14	42,9%			14,3%	6,5			6,5

* Cohorte initiale : inclus les abandons



**B- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

DOCTORAT



B- PAR SECTEUR D'ÉTUDES

4- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un DOCTORAT

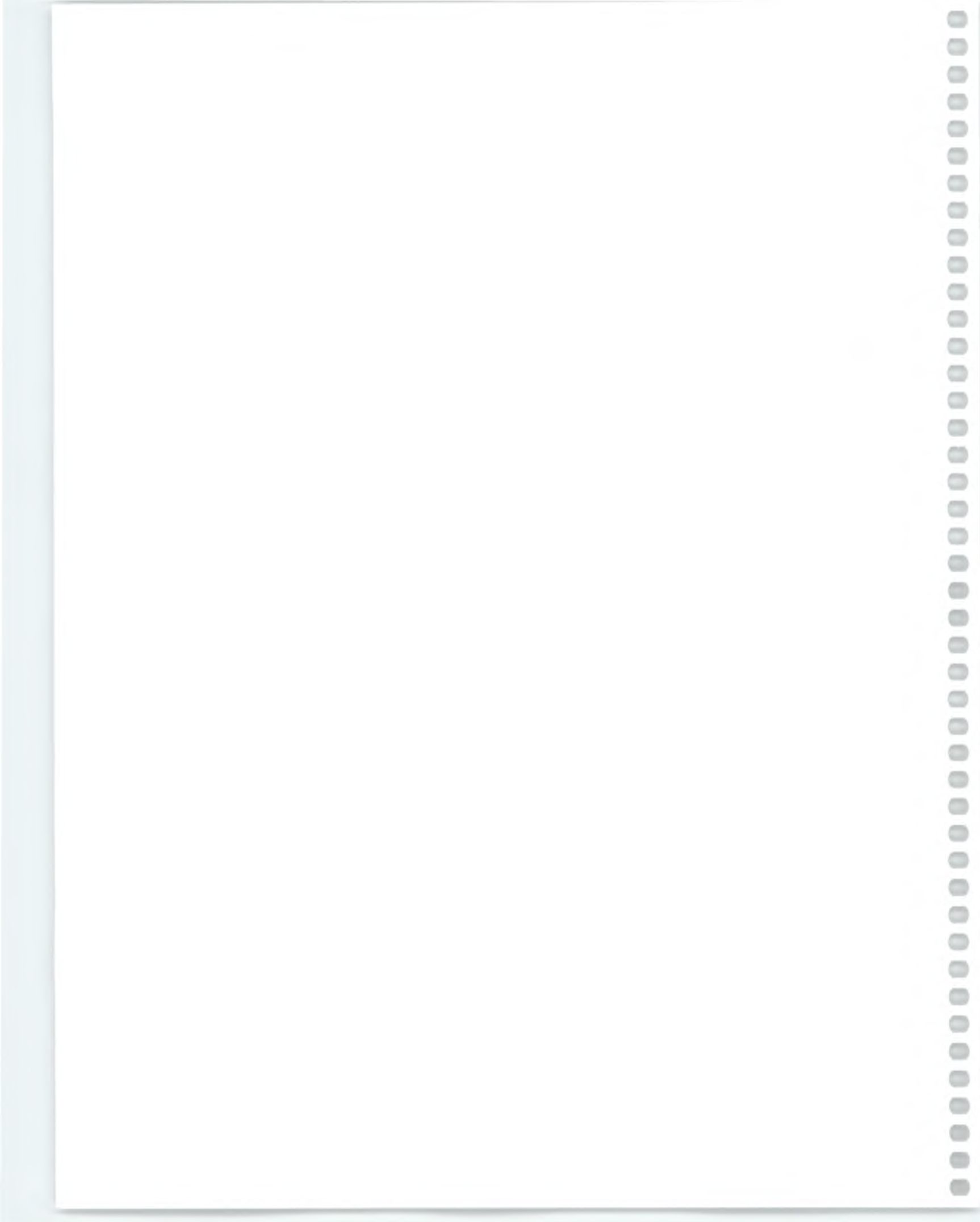
Situation observée au terme de 23 sessions (7 ans et 2 sessions)

Faculté	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Droit	1993	3			2	8	37,5%			25,0%				17,0
	1994	1			1	2	50,0%			50,0%				
	1995	2				5	40,0%							
	1996													
Foresterie et géomatique	1993	8			4	17	47,1%			23,5%	12,7			12,7
	1994	10			2	18	55,6%			11,1%	23,0			23,0
	1995	12			2	18	66,7%			11,1%	17,0			17,0
	1996										17,5			17,5
Lettres	1993	17			8	49	34,7%			16,3%	15,9			15,9
	1994	11	1		10	46	23,9%	2,2%		21,7%	13,9			13,9
	1995	14			8	46	30,4%			17,4%	16,4			16,4
	1996										14,8			14,8
Médecine	1993	12			2	17	70,6%			11,8%	16,2			16,2
	1994	14		1	1	20	70,0%	3,4%	5,0%	5,0%	13,6	23,0		14,4
	1995	18	1		1	29	62,1%			3,4%	14,9	21,0	22,0	14,9
	1996										14,7			16,2
Pharmacie	1993										16,4			16,4
	1994	1				2	50,0%				15,2		19,0	15,5
	1995	3				4	75,0%				13,5	18,0		13,7
	1996										15,3			15,3
Philosophie	1993	2			1	6	33,3%			16,7%				
	1994	1			2	6	16,7%			33,3%	14,0			14,0
	1995	4			1	10	40,0%			10,0%	15,0			15,0
	1996										14,0			14,0
Sciences de l'administration	1993	4			3	12	33,3%			25,0%	14,0			14,0
	1994	8			6	22	36,4%			27,3%	16,0			16,0
	1995	3			1	8	37,5%			12,5%	16,5			16,5
	1996										17,0			17,0
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	1993	8			1	14	57,1%	7,1%		7,1%	18,0			18,0
	1994	11			2	20	55,0%			10,0%	16,3			16,3
	1995	12			1	22	54,5%			4,5%	17,3			17,3
	1996										19,6			19,6

Faculté	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences de l'éducation	1993	7			5	23	30,4%			21,7%	14,1	15,0		14,2
	1994	6			3	20	30,0%			15,0%	14,9			14,9
	1995	15			5	31	48,4%			16,1%	14,3			14,3
	1996										14,3			14,3
Sciences et génie	1993	22	1		10	42	52,4%	2,4%		23,8%	15,6			15,6
	1994	29	1	1	7	46	63,0%	2,2%	2,2%	15,2%	16,7			16,7
	1995	26	1		3	38	68,4%	2,6%		7,9%	14,7	18,0		14,7
	1996										17,3			17,4
Sciences sociales	1993	16	1	1	6	48	33,3%	2,1%	2,1%	12,5%	15,0	17,0		15,1
	1994	19			6	45	42,2%			13,3%	13,5	22,0	13,0	13,7
	1995	21			5	44	47,7%			11,4%	14,7	17,0		14,8
	1996										15,6			15,6
Théologie et sciences religieuses	1993	2			2	9	22,2%			22,2%	15,3	10,0	17,0	15,1
	1994	2				3	66,7%				17,4			17,4
	1995	5			2	10	50,0%			20,0%	17,0			17,0
	1996										16,7			16,7

* Cohorte initiale : inclus les abandons

C- PAR PROGRAMME



**C- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

**BACCALAURÉAT DE
MOINS DE 100 CRÉDITS**

C- PAR PROGRAMME

1- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un BACCALAURÉAT DE MOINS DE 100 CRÉDITS

Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte Initiale*	Diplômés au programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	Bacc. - Arts plastiques	1995	18	9	1	4	45	40,0%	20,0%	2,2%	8,9%	9,6	10,9	14,0	10,1
		1996	16	5	1	3	48	33,3%	10,4%	2,1%	6,3%	9,9	8,2	12,0	9,6
		1997	23	3		4	38	60,5%	7,9%		10,5%	9,9	11,0		10,0
		1998	24	1	1		41	58,5%	2,4%	2,4%		9,4	11,0	10,0	9,5
Bacc. - Communication graphique		1995	45	2	2	7	84	53,6%	2,4%	2,4%	8,3%	9,3	11,0	10,0	9,4
		1996	51	1			68	75,0%	1,5%			9,0	8,0		9,0
		1997	46	1		1	63	73,0%	1,6%		1,6%	8,3	13,0		8,4
		1998	70			1	84	83,3%			1,2%	8,1			8,1
Bacc. - Enseignement des arts plastiques		1995	9				9	100,0%				7,8			7,8
		1996	15	4		1	23	65,2%	17,4%		4,3%	8,8	10,8		9,2
		1997	11	1		1	19	57,9%	5,3%		5,3%	7,6	8,0		7,7
		1998													
Direction générale du premier cycle	Bacc. - multidisciplinaire	1995	12			14	251	4,8%		37,8%	5,6%	10,9		12,4	12,2
		1996	10			11	132	7,6%		25,0%	8,3%	9,0		12,5	11,7
		1997	12			8	110	10,9%		28,2%	7,3%	8,9		10,9	10,4
		1998	5			3	49	10,2%		24,5%	6,1%	11,8		10,8	11,1
Droit	Bacc. - Droit	1995	124		28	2	196	63,3%		14,3%	1,0%	8,6		13,3	9,5
		1996	156		18	10	215	72,6%		8,4%	4,7%	9,0		12,8	9,4
		1997	164		12	11	223	73,5%		5,4%	4,9%	8,9		13,3	9,2
		1998	134		13	14	204	65,7%		6,4%	6,9%	9,0		13,6	9,4
Foresterie et géomatique	Bacc. - Géographie	1995	32		6		49	65,3%		12,2%		11,5		13,3	11,8
		1996	9		3	2	29	31,0%		10,3%	6,9%	10,9		15,3	12,0
		1997	19	1	6		39	48,7%	2,6%	15,4%		9,6	10,0	13,7	10,6
		1998	25	1	1	2	40	62,5%	2,5%	2,5%	5,0%	8,8	5,0	14,0	8,9
Bacc. maj. - Géographie		1995	1	1			5	20,0%	20,0%			13,0	12,0		12,5
		1996	1				3	33,3%				6,0			6,0
		1997		4			5		80,0%				8,5		8,5
		1998		3			3	100,0%	100,0%				9,0		9,0
Lettres	Bacc. - Communication publique	1995													
		1996	62	8	5	5	110	56,4%	7,3%	4,5%	4,5%	9,1	10,8	13,0	9,5
		1997	96	12	10	9	193	49,7%	6,2%	5,2%	4,7%	9,3	10,0	13,3	9,7

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Bacc. - Enseignement de l'anglais, langue seconde	1998	102	16	16	9	213	47,9%	7,5%	7,5%	4,2%	9,6	10,0	12,6	10,0
		1995	25		2	1	39	64,1%		5,1%	2,6%	9,4		11,0	9,6
		1996	43	2	2		65	66,2%	3,1%	3,1%		8,8	9,5	11,0	8,9
		1997	43	4	1	2	66	65,2%	6,1%	1,5%	3,0%	8,5	13,0	14,0	9,0
		1998													
	Bacc. - Études anciennes	1995	4		4		23	17,4%		17,4%		9,8		13,5	11,6
		1996	2	4	3	1	24	8,3%	16,7%	12,5%	4,2%	11,0	11,3	10,0	10,8
		1997	14	8	1	1	28	50,0%	28,6%	3,6%	3,6%	10,4	9,6	10,0	10,1
		1998	13	3	1	1	21	61,9%	14,3%	4,8%	4,8%	10,8	12,7	16,0	11,4
	Bacc. - Études anglaises	1995	2	12	1	1	28	7,1%	42,9%	3,6%	3,6%	8,0	9,0	14,0	9,2
		1996	1	10	1	1	20	5,0%	50,0%	5,0%	5,0%	10,0	8,7	13,0	9,2
		1997	3	5		1	16	18,8%	31,3%		6,3%	9,0	11,4		10,5
		1998	5	4		3	18	27,8%	22,2%		16,7%	9,2	12,5		10,7
	Bacc. - Études hispaniques	1995	6	1			8	75,0%	12,5%			10,2	17,0		11,1
		1996	5				8	62,5%				9,8			9,8
		1997	9			1	14	64,3%			7,1%	9,7			9,7
		1998	10	2	2		23	43,5%	8,7%	8,7%		8,7	12,5	15,0	10,1
	Bacc. - Études littéraires	1995	28	2	5	3	51	54,9%	3,9%	9,8%	5,9%	9,5	13,0	13,6	10,3
		1996	36	3	5	2	68	52,9%	4,4%	7,4%	2,9%	9,9	11,7	13,6	10,4
		1997	41	6	6	4	75	54,7%	8,0%	8,0%	5,3%	9,6	11,7	13,2	10,2
		1998	41	3	1	4	66	62,1%	4,5%	1,5%	6,1%	8,8	9,7	16,0	9,0
	Bacc. - Français, langue seconde	1995	3		1		4	75,0%		25,0%		8,7		11,0	9,3
		1996					2								
		1997	2	1	1		7	28,6%	14,3%	14,3%		6,5	12,0	9,0	8,5
		1998					1								
	Bacc. - Histoire	1995	43	8	5	5	87	49,4%	9,2%	5,7%	5,7%	10,1	11,6	14,6	10,7
		1996	32	8	2	3	77	41,6%	10,4%	2,6%	3,9%	9,8	11,3	15,5	10,4
		1997	37	4	5	4	72	51,4%	5,6%	6,9%	5,6%	9,3	12,3	13,4	10,0
		1998	30	4	3	5	67	44,8%	6,0%	4,5%	7,5%	9,4	11,3	14,0	10,0

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Bacc. - Histoire de l'art	1995	7	1	3	1	20	35,0%	5,0%	15,0%	5,0%	10,3	10,0	11,3	10,5
		1996	3	1			9	33,3%	11,1%			9,0	9,0		9,0
		1997	11		3	1	26	42,3%		11,5%	3,8%	9,3		10,0	9,4
		1998	9	1		2	25	36,0%	4,0%		8,0%	9,1	10,0		9,2
	Bacc. - Sciences du langage	1995	9	2	1		24	37,5%	8,3%	4,2%		11,0	10,5	14,0	11,2
		1996	9	1	1	2	31	29,0%	3,2%	3,2%	6,5%	7,7	11,0	12,0	8,4
		1997	2	3			9	22,2%	33,3%			8,0	10,3		9,4
		1998	3	3	3		11	27,3%	27,3%	27,3%		8,7	11,0	11,0	10,2
	Bacc. - Traduction	1995	18		1	2	41	43,9%		2,4%	4,9%	8,7		17,0	9,1
		1996	26	2		2	48	54,2%	4,2%		4,2%	9,0	13,5		9,3
		1997	31	3	1	5	58	53,4%	5,2%	1,7%	8,6%	9,1	12,0	11,0	9,4
		1998	31	1	3	1	50	62,0%	2,0%	6,0%	2,0%	8,9	10,0	11,3	9,1
	Bacc. maj. - Communication publique	1995	25	54	16	7	126	19,8%	42,9%	12,7%	5,6%	10,6	9,3	12,1	10,1
		1996	12	11		2	47	25,5%	23,4%		4,3%	10,5	9,6		10,1
		1997	13	7	6	2	54	24,1%	13,0%	11,1%	3,7%	9,8	10,9	13,3	10,9
		1998	12	3	3	1	32	37,5%	9,4%	9,4%	3,1%	9,4	11,7	11,0	10,1
	Bacc. maj. - Espagnol	1995				1	3				33,3%				
		1996		2		1	5		40,0%		20,0%		11,0		11,0
		1997					3								
		1998	2	2			5	40,0%	40,0%			13,5	13,5		13,5
	Bacc. maj. - Ethnologie du Québec	1995	1				2	50,0%				11,0			11,0
		1996													
		1997			1	1	4			25,0%	25,0%			17,0	17,0
		1998		1			6		16,7%				8,0		8,0
	Bacc. maj. - Études anglaises	1995			1	1	2			50,0%	50,0%			17,0	17,0
		1996		1			4		25,0%				10,0		10,0
		1997		1			3		33,3%				8,0		8,0
		1998													
	Bacc. maj. - Études de français, langue seconde	1995	1	1			2	50,0%	50,0%			14,0	7,0		10,5
		1996					2								
		1997					2								
		1998					3								

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Bacc. maj. - Études littéraires	1995	2	4	2		11	18,2%	36,4%	18,2%		11,0	9,3	11,5	10,3
		1996	2	3	2	1	18	11,1%	16,7%	11,1%	5,6%	9,0	10,7	8,0	9,4
		1997	3	1		2	16	18,8%	6,3%		12,5%	8,7	16,0		10,5
		1998	3	8	3	3	22	13,6%	36,4%	13,6%	13,6%	8,3	9,5	13,0	10,0
	Bacc. maj. - Histoire	1995	5	2		1	12	41,7%	16,7%		8,3%	9,8	10,5		10,0
		1996	3	3	2	3	15	20,0%	20,0%	13,3%	20,0%	10,7	9,7	10,0	10,1
		1997	2	6	2	1	15	13,3%	40,0%	13,3%	6,7%	8,5	10,2	11,0	10,0
		1998	1	4	2	1	17	5,9%	23,5%	11,8%	5,9%	9,0	11,3	13,5	11,6
	Bacc. maj. - Histoire de l'art	1995		1	1		3		33,3%	33,3%			8,0	8,0	8,0
		1996		1	1		4		25,0%	25,0%			10,0	13,0	11,5
		1997	2	1	2		6	33,3%	16,7%	33,3%		9,5	9,0	13,0	10,8
		1998	1	1		1	4	25,0%	25,0%		25,0%	8,0	11,0		9,5
	Bacc. maj. - Langue allemande	1995					2					8,0		10,0	8,0
		1996												10,0	10,0
		1997										10,0			10,0
		1998										7,0		14,0	11,7
	Bacc. maj. - Linguistique	1995	2				2	100,0%				10,5	16,0	11,0	12,0
		1996			1		3			33,3%		10,0	17,0		11,4
		1997	2				2	100,0%				9,3	14,0		9,9
		1998	1		2		4	25,0%		50,0%		8,4	11,5		9,3
	Bacc. maj. - Théâtre	1995	2	1	1	2	15	13,3%	6,7%	6,7%	13,3%				
		1996	4	1		3	17	23,5%	5,9%		17,6%				
		1997	7	1			18	38,9%	5,6%						
		1998	5	2			22	22,7%	9,1%			9,0		14,0	9,8
	Bacc. maj. - Archéologie	1995													
		1996										9,9	14,0	12,4	10,7
		1997										10,5		11,8	10,7
		1998	5		1		9	55,6%		11,1%		8,2	12,7	14,3	9,1
Médecine	Bacc. - Kinésiologie	1995	24	2	7	1	40	60,0%	5,0%	17,5%	2,5%	9,6	10,5	14,0	9,6
		1996	22		4	1	37	59,5%		10,8%	2,7%	8,3			8,9
		1997	43	3	3	1	53	81,1%	5,7%	5,7%	1,9%	9,0	11,0		9,5
		1998	41		7	3	65	63,1%		10,8%	4,6%				

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séance d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Musique	Bacc. - Éducation musicale	1995	8			1	11	72,7%	10,5%	5,3%	9,1%	10,4	12,6	17,0	11,1
		1996	12	2	1		19	63,2%	17,6%			9,9	9,5		10,2
		1997	10	3		1	17	58,8%			5,9%	10,3	7,7		9,2
		1998										9,8	5,0	11,0	9,7
	Bacc. - Musique	1995	14	7		2	33	42,4%	21,2%		6,1%	9,4		14,0	10,1
		1996	11	6	1	2	29	37,9%	20,7%	3,4%	6,9%	8,2	14,0	11,0	8,8
		1997	12	9		3	34	35,3%	26,5%		8,8%	9,7	10,0	11,7	10,3
		1998	24	1	1	2	38	63,2%	2,6%	2,6%	5,3%	9,1		14,0	9,3
Philosophie	Bacc. - Philosophie	1995	12		2	1	28	42,9%		7,1%	3,6%		10,0		10,0
		1996	17	1	2	5	35	48,6%	2,9%	5,7%	14,3%		10,5		10,5
		1997	15	1	6	1	38	39,5%	2,6%	15,8%	2,6%	11,0			11,0
		1998	21		1	3	36	58,3%		2,8%	8,3%	11,0	8,0		9,5
	Bacc. maj. - Philosophie	1995		2		1	4		50,0%		25,0%	9,8		13,3	10,0
		1996		2			2		100,0%			9,8		12,0	9,9
		1997	2				3	66,7%				9,5		12,3	9,8
		1998	2	2			5	40,0%	40,0%			9,3		11,3	9,3
Sciences de l'administration	Bacc. - Administration des affaires	1995	184		12	5	259	71,0%		4,6%	1,9%	9,7	13,0	12,0	9,9
		1996	203		14	3	266	76,3%		5,3%	1,1%	9,6			9,8
		1997	204		24	9	301	67,8%		8,0%	3,0%	9,7			9,7
		1998	181		4	3	230	78,7%		1,7%	1,3%	9,2			9,2
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	Bacc. - Sciences de la consommation	1995	21	1			27	77,8%	3,7%				13,0		13,0
		1996	25		2		37	67,6%		5,4%					
		1997	15			1	23	65,2%			4,3%				
		1998	15			2	23	65,2%			8,7%				
	Bacc. maj. - Économie rurale	1995		1			1		100,0%			8,8		11,5	8,8
		1996										8,3	14,2	15,0	10,5
		1997										5,0	11,7		11,6
		1998													
Sciences de l'éducation	Bacc. - Enseignement de l'éducation physique	1995	12				14	85,7%		4,7%					9,5
		1996	19	11	2		43	44,2%	25,6%	2,1%	10,6%	9,5			
		1997	1	34	1	5	47	2,1%	72,3%						
		1998													

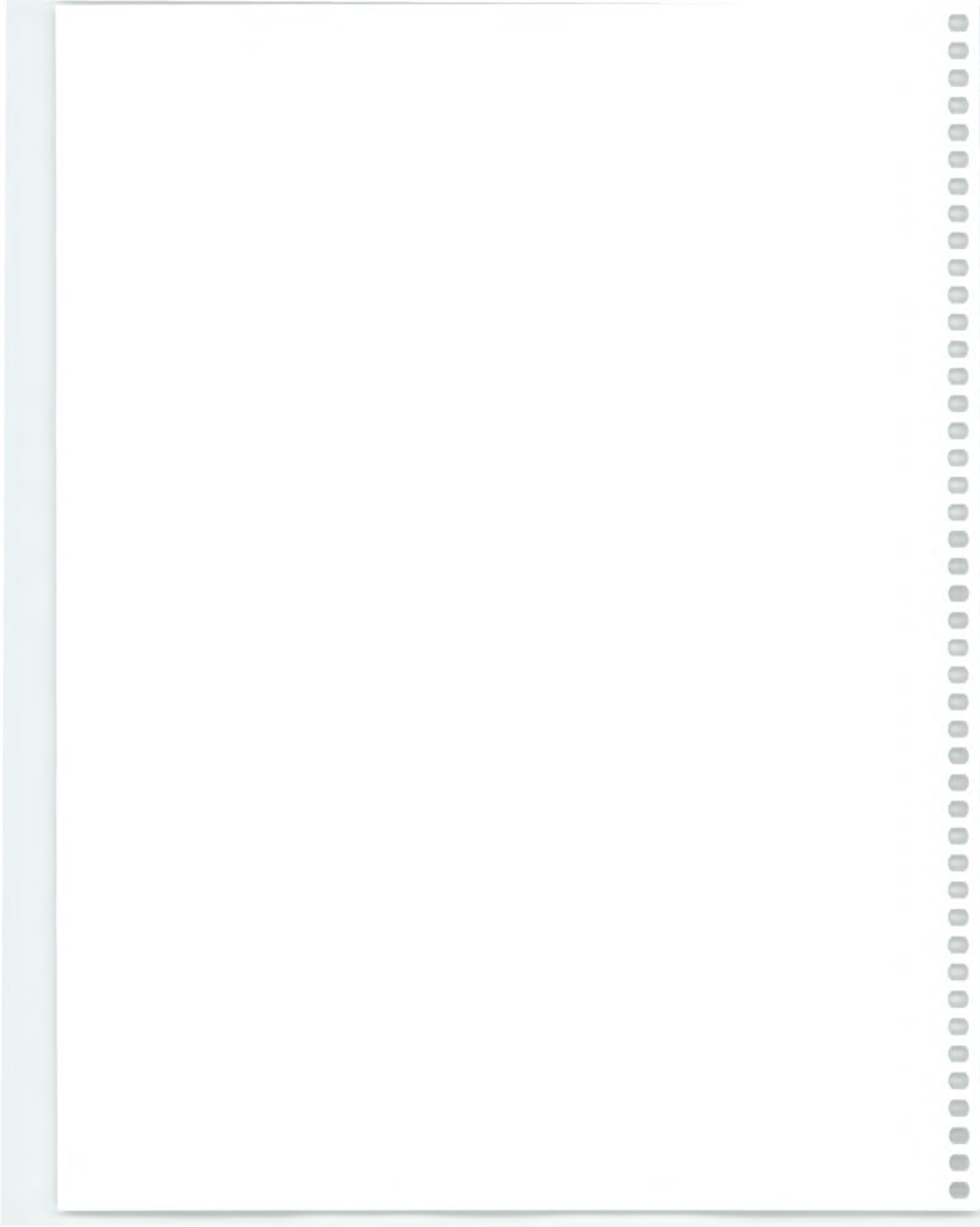
Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séance d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi-nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences et génie	Bacc. - Enseignement professionnel	1995	2				4	50,0%				8,9	14,0	9,7	9,0
		1996										8,9		16,0	9,1
		1997										9,4	14,0	13,0	9,8
		1998										8,9		12,0	9,0
	Bacc. - Sciences de l'orientation	1995	45	1	3	6	77	58,4%	1,3%	3,9%	7,8%				
		1996	42		1	1	56	75,0%		1,8%	1,8%				
		1997	34	2	2	1	46	73,9%	4,3%	4,3%	2,2%	9,7	13,0		10,3
		1998	34		1		42	81,0%		2,4%		11,6	11,0	13,5	11,8
	Bacc. maj. - Sciences de l'éducation physique	1995													
		1996										8,7	14,0	12,3	9,3
		1997	13	3		3	24	54,2%	12,5%		12,5%	8,5	13,0	13,1	9,3
		1998	14	1	2	5	36	38,9%	2,8%	5,6%	13,9%	8,4	11,0	11,7	9,0
	Bacc. - Actuariat	1995	35	1	6	2	58	60,3%	1,7%	10,3%	3,4%	9,1	14,0	13,4	10,2
		1996	50	1	10		72	69,4%	1,4%	13,9%		8,4	12,0	12,8	9,2
		1997	58	1	11	1	82	70,7%	1,2%	13,4%	1,2%	8,6	13,0	12,5	9,8
		1998	36	4	8	4	66	54,5%	6,1%	12,1%	6,1%	8,7	10,7	12,8	9,8
Sciences et génie	Bacc. - Biochimie	1995	37	1	12		65	56,9%	1,5%	18,5%		9,5	12,5	13,1	10,5
		1996	45	4	8	1	66	68,2%	6,1%	12,1%	1,5%	9,4		13,3	10,0
		1997	54	7	15	5	90	60,0%	7,8%	16,7%	5,6%	9,1	12,5	13,2	10,2
		1998	38	7	12	3	73	52,1%	9,6%	16,4%	4,1%	8,9	16,0	12,3	9,5
	Bacc. - Biologie	1995	41	2	14	7	81	50,6%	2,5%	17,3%	8,6%	8,3		12,3	8,8
		1996	50		9	5	76	65,8%		11,8%	6,6%	7,9	11,0		8,1
		1997	51	2	17	1	85	60,0%	2,4%	20,0%	1,2%	8,8	11,0	13,0	9,4
		1998	51	1	10	2	74	68,9%	1,4%	13,5%	2,7%	8,4	11,0	12,0	8,8
	Bacc. - Chimie	1995	23		3		33	69,7%		9,1%					
		1996	18	1		1	22	81,8%	4,5%		4,5%	9,0	14,0		10,0
		1997	29	3	4	3	42	69,0%	7,1%	9,5%	7,1%	8,0			8,0
		1998	19	1	2	1	27	70,4%	3,7%	7,4%	3,7%	9,5			9,5
	Bacc. - Géologie	1995													
		1996	4	1			7	57,1%	14,3%			9,4	12,0	11,3	9,7
		1997	4				5	80,0%				9,5	14,0	10,5	9,8
		1998	4				5	80,0%				9,4	11,0	16,0	9,7

Faculté	Programme	EN NOMBRE							EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	
Sciences infirmières	Bacc. - Informatique	1995	33	2	3		48	68,8%	4,2%	6,3%		8,7		15,0	10,4	
		1996	36	2	2	3	58	62,1%	3,4%	3,4%	5,2%	9,8	11,7	12,3	10,8	
		1997	51	1	3	3	83	61,4%	1,2%	3,6%	3,6%	7,7	12,5	12,0	9,0	
		1998	67	1	7	9	113	59,3%	0,9%	6,2%	8,0%	8,8	13,0	12,0	10,0	
	Bacc. - Mathématiques	1995	18		7	1	34	52,9%		20,6%	2,9%	8,9	12,8	12,5	9,8	
		1996	14	3	7		27	51,9%	11,1%	25,9%		8,7	13,5	12,2	9,5	
		1997	15	2	4		23	65,2%	8,7%	17,4%		8,5	14,0	13,3	9,0	
		1998	12	3	3	3	28	42,9%	10,7%	10,7%	10,7%	8,7	11,0	13,2	9,2	
	Bacc. - Microbiologie	1995	67	4	17	2	102	65,7%	3,9%	16,7%	2,0%	9,0	13,0	11,0	10,9	
		1996	42	2	11	1	63	66,7%	3,2%	17,5%	1,6%	8,7	15,0	13,0	10,5	
		1997	97	1	9	2	118	82,2%	0,8%	7,6%	1,7%	9,1	13,5	15,7	10,3	
		1998	82	2	9	5	112	73,2%	1,8%	8,0%	4,5%	9,1	12,0	14,0	9,9	
	Bacc. - Physique	1995	10	9	1	1	24	41,7%	37,5%	4,2%	4,2%	8,0			8,0	
		1996	13	4	2	2	27	48,1%	14,8%	7,4%	7,4%	9,7		13,5	10,6	
		1997	18	2	3	3	31	58,1%	6,5%	9,7%	9,7%	8,8	16,0	9,5	10,0	
		1998	21	5	1	1	30	70,0%	16,7%	3,3%	3,3%	8,8		11,3	9,8	
	Bacc. - Statistique	1995	2				3	66,7%				8,1		14,0	8,5	
		1996	7		2		10	70,0%		20,0%		8,4		13,3	8,8	
		1997	4	1	2	1	9	44,4%	11,1%	22,2%	11,1%	8,2		12,0	8,3	
		1998	5		3		9	55,6%		33,3%		8,4		14,0	8,8	
Sciences infirmières	Bacc. - Sciences infirmières - formation initiale	1995	35		2	1	43	81,4%		4,7%	2,3%	8,9			8,9	
		1996	35		3		40	87,5%		7,5%		9,2			9,2	
		1997	20		1		23	87,0%		4,3%		9,7			9,7	
		1998	28		2		35	80,0%		5,7%		9,6			9,6	
	Bacc. - Sciences infirmières - perfectionnement	1995	47			4	71	66,2%			5,6%	10,3	10,0	17,0	10,5	
		1996	45			3	73	61,6%			4,1%	10,3	9,0	12,0	10,5	
		1997	37			5	83	44,6%			6,0%	9,8	11,3	12,0	10,1	
		1998	23			2	48	47,9%			4,2%	9,6	13,0	13,0	10,5	
Sciences sociales	Bacc. - Anthropologie	1995	20	1	1	3	35	57,1%	2,9%	2,9%	8,6%	9,4	16,0	11,8	10,6	
		1996	24	3	6	3	49	49,0%	6,1%	12,2%	6,1%	8,6	11,0	12,3	9,5	
		1997	24	3	1	3	54	44,4%	5,6%	1,9%	5,6%	8,9	11,0	12,7	10,1	
		1998	15	4	1	2	46	32,6%	8,7%	2,2%	4,3%	9,8	14,0	12,8	11,3	

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Bacc. - Économie	1995	9	1	4		21	42,9%	4,8%	19,0%		8,0	9,0	9,5	8,7
		1996	11	1	3	2	22	50,0%	4,5%	13,6%	9,1%				
		1997	7	1	3		17	41,2%	5,9%	17,6%		10,0	12,0	11,0	11,3
		1998	6	1	4	2	21	28,6%	4,8%	19,0%	9,5%	9,0	10,4	10,0	10,1
	Bacc. - Économie mathématique	1995	3	2	2		9	33,3%	22,2%	22,2%		8,8	10,5	14,0	8,9
		1996					1					9,2	12,0	12,7	9,6
		1997	1	2	1	1	5	20,0%	40,0%	20,0%		9,1		12,7	9,4
		1998	1	5	1		7	14,3%	71,4%	14,3%		9,1	13,0	12,3	9,3
	Bacc. - Psychologie	1995	71	2	1	1	87	81,6%	2,3%	1,1%	2,3%	9,5		11,0	9,7
		1996	72	3	7	1	93	77,4%	3,2%	7,5%	1,1%	9,6	11,0	13,0	9,7
		1997	74		6	1	92	80,4%		6,5%	1,1%	9,1	12,0	13,0	9,4
		1998	71	1	3	2	92	77,2%	1,1%	3,3%	2,2%	9,3	13,0	14,0	9,6
	Bacc. - Relations Industrielles	1995	53		6	2	84	63,1%		7,1%	2,4%	8,3	9,2	12,6	9,0
		1996	69	2	2	3	103	67,0%	1,9%	1,9%	2,9%	9,2	11,3	15,0	9,6
		1997	60	3	3		101	59,4%	3,0%	3,0%		9,2	13,0	13,3	9,6
		1998	75	2	3	5	126	59,5%	1,6%	2,4%	4,0%	9,7	12,0	11,5	9,9
	Bacc. - Science politique	1995	38	5	8	8	89	42,7%	5,6%	9,0%	9,0%	8,4	10,0	12,0	8,7
		1996	52	4	3	1	82	63,4%	4,9%	3,7%	1,2%	8,3	17,0	12,0	8,5
		1997	39	1	3	2	60	65,0%	1,7%	5,0%	3,3%	8,5		11,5	8,6
		1998	43	2	2	3	69	62,3%	2,9%	2,9%	4,3%	8,3	11,0		8,4
	Bacc. - Service social	1995	73	2	4	1	91	80,2%	2,2%	4,4%	1,1%	9,2	12,7	11,0	9,8
		1996	79	1	1		90	87,8%	1,1%	1,1%		9,5	10,0	12,6	10,5
		1997	69		2		83	83,1%		2,4%		8,5	9,0	12,0	8,7
		1998	74	2		1	82	90,2%	2,4%		1,2%	9,9	11,0	14,0	10,4
	Bacc. - Sociologie	1995	17	3	1	2	35	48,6%	8,6%	2,9%	5,7%	10,7	8,7		9,7
		1996	10	2	5	2	33	30,3%	6,1%	15,2%	6,1%	10,5	11,4		11,2
		1997	17	3	1		28	60,7%	10,7%	3,6%		8,0	10,0	17,0	10,5
		1998	8	1	1	2	22	36,4%	4,5%	4,5%	9,1%	11,3	11,3	11,0	11,2
	Bacc. maj. - Anthropologie	1995	3	3			9	33,3%	33,3%				8,0		8,0
		1996	2	7		2	14	14,3%	50,0%		14,3%				
		1997	2	3	1	3	16	12,5%	18,8%	6,3%	18,8%				
		1998	3	4	2	2	20	15,0%	20,0%	10,0%	10,0%		9,5	13,0	10,7

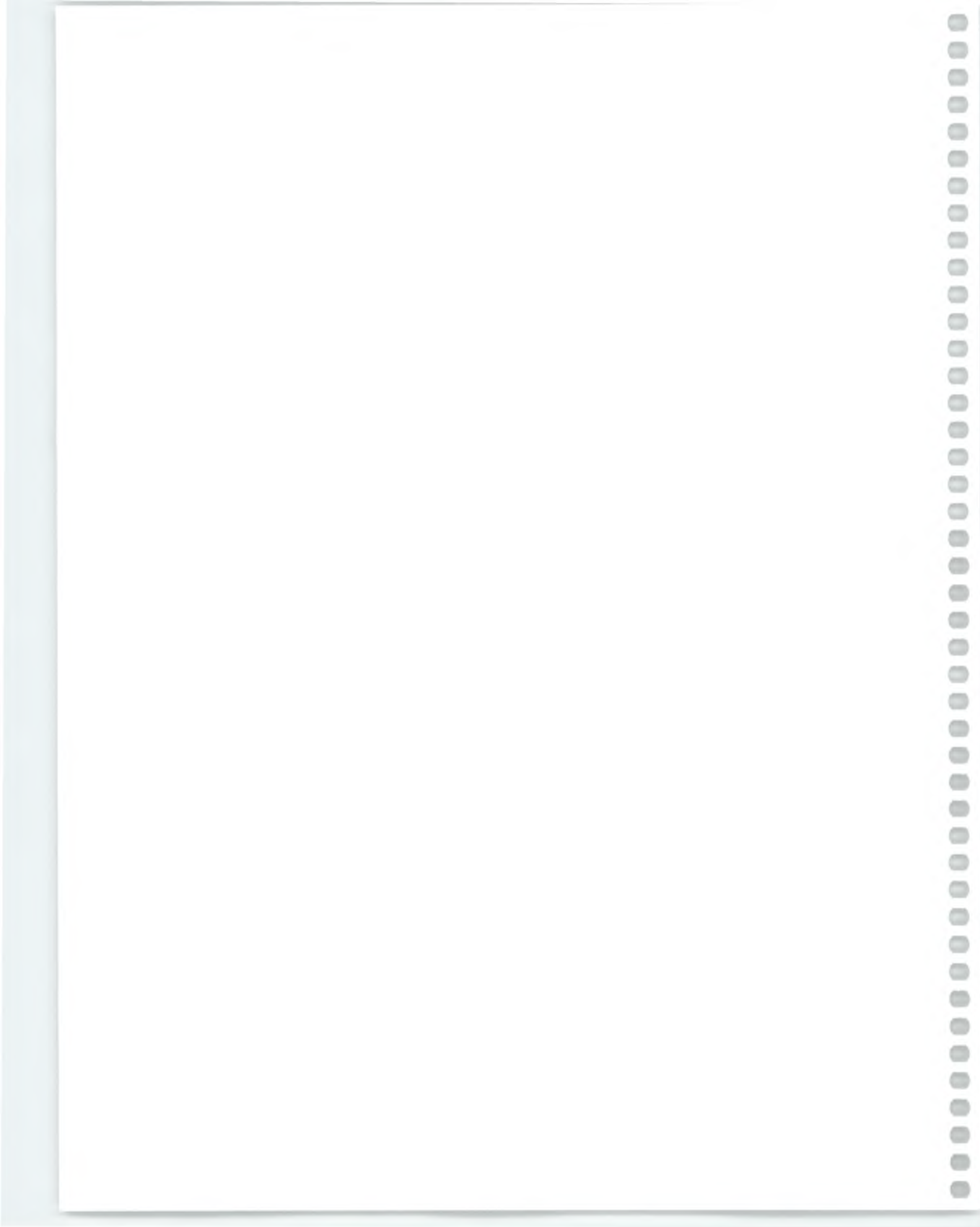
Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Théologie et sciences religieuses	Bacc. maj. - Économique	1995		1			1		100,0%			10,0	10,0	17,0	12,3
		1996				1	1				100,0%		11,0		11,0
		1997											9,3	17,0	11,3
		1998		2	1	1	5		40,0%	20,0%	20,0%		9,0		9,0
	Bacc. maj. - Relations industrielles	1995	1	1	1	1	8	12,5%	12,5%	12,5%	12,5%	8,8	8,2	12,0	8,8
		1996		3		1	8		37,5%		12,5%	9,8	11,3		10,9
		1997		3	1		12		25,0%	8,3%		6,0	12,0	7,0	8,3
		1998		1			3		33,3%			8,5	11,5	14,0	10,8
	Bacc. maj. - Science politique	1995	4	5	1	1	16	25,0%	31,3%	6,3%	6,3%		10,7	11,0	10,8
		1996	4	10			20	20,0%	50,0%			12,0	10,0	14,0	12,0
		1997	1	1	1	2	14	7,1%	7,1%	7,1%	14,3%	7,0	13,0	10,0	10,0
		1998	2	2	1	4	9	22,2%	22,2%	11,1%	44,4%		9,0		9,0
	Bacc. maj. - Sociologie	1995		3	1		6		50,0%	16,7%		10,0		12,5	10,5
		1996	2	1	1		9	22,2%	11,1%	11,1%		10,8			10,8
		1997	1	1	1		5	20,0%	20,0%	20,0%		9,0			9,0
		1998		1			2		50,0%			9,2			9,2
Théologie et sciences religieuses	Bacc. - Théologie	1995	8		2	1	24	33,3%		8,3%	4,2%		11,0		11,0
		1996	8			2	15	53,3%			13,3%		16,0		16,0
		1997	7			1	13	53,8%			7,7%		7,5		7,5
		1998	6			2	11	54,5%			18,2%				
	Bacc. maj. - Théologie	1995		1			2		50,0%						
		1996		1			1		100,0%						
		1997		2			2		100,0%						
		1998										11,0			11,0
	Bacc. - Théologie juive	1995										11,5		14,4	12,1
		1996										11,7	17,0	13,6	12,1
		1997										11,3		12,0	11,3
		1998	2				5	40,0%				11,5	9,5	13,0	10,8

* Cohorte initiale : inclus les abandons



**C- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

**BACCALAURÉAT DE
DE 100 CRÉDITS ET PLUS**



C- PAR PROGRAMME

2- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un BACCALAURÉAT DE 100 CRÉDITS ET PLUS

Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	Bacc. - Architecture	1995	38	1	9	3	62	61,3%	1,7%	14,5%	4,8%	11,3	13,0		11,7
		1996	37		5	1	60	61,7%		8,3%	1,7%				
		1997	32		3	2	44	72,7%		6,8%	4,5%				
		1998	28	22	4	2	63	44,4%	34,3%	6,3%	3,2%				
	Bacc. - Enseignement des arts plastiques	1995										12,1	13,8	16,0	12,5
		1996										12,2	11,0	13,0	12,2
		1997										12,5	14,0	14,0	12,5
		1998	16	4		1	24	66,7%	16,7%		4,2%	12,6		14,3	12,8
Foresterie et géomatique	Bacc. - Aménagement et environnement forestiers	1995	20	4	1	1	30	66,7%	13,3%	3,3%	3,3%	11,1	17,0	14,3	11,6
		1996	39	1	3	4	55	70,9%	1,8%	5,5%	7,3%	11,3		14,0	11,4
		1997	40	1	1	1	51	78,4%	2,0%	2,0%	2,0%	11,7			11,7
		1998	36		4	3	49	73,5%		8,2%	6,1%	11,8			11,8
	Bacc. - Sciences géomatiques	1995	29	1	4	1	39	74,4%	2,6%	10,3%	2,6%	12,0			12,0
		1996	25		1	2	31	80,6%		3,2%	6,5%	12,0	14,0		12,2
		1997	20			1	24	83,3%			4,2%	13,2		17,0	13,8
		1998	16			1	21	76,2%			4,8%	13,0			13,0
	Bacc. coopératif - Génie du bois	1995	3				4	75,0%				11,4			11,4
		1996	12	1			14	85,7%	7,1%			12,7	11,0		12,4
		1997	5		1	1	8	62,5%		12,5%	12,5%	12,2			12,2
		1998	2			1	7	28,6%			14,3%	11,7	14,0		12,0
	Bacc. coopératif - Opérations forestières	1995	10				11	90,9%							
		1996	6	1		1	13	46,2%	7,7%		7,7%				
		1997	10			1	13	76,9%			7,7%				
		1998	6	1		1	12	50,0%	8,3%		8,3%	11,7	14,0		11,8
Lettres	Bacc. - Enseignement de l'anglais, langue seconde	1995										10,2	13,3	13,8	10,7
		1996										10,2	12,0	13,0	10,4
		1997										9,9		14,0	10,0
		1998	37	1		5	51	72,5%	2,0%		9,8%	9,8		14,0	9,9

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séance d'automne	Diplômés au programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Médecine	Bacc. - Ergothérapie	1995	39	3	4	2	49	79,6%	6,1%	8,2%	4,1%	9,8		12,0	9,9
		1996	39	2	1	2	45	86,7%	4,4%	2,2%	4,4%	9,6			9,6
		1997	50		1		53	94,3%		1,9%		9,7	13,0	13,3	10,0
		1998	52		2	5	63	82,5%		3,2%	7,9%	9,1	15,0	11,0	9,3
	Bacc. - Physiothérapie	1995	44		1	8	58	75,9%		1,7%	13,8%	14,1		14,0	14,1
		1996	51			5	59	86,4%			8,5%	14,9			14,9
		1997	46	1	3	2	58	79,3%	1,7%	5,2%	3,4%	14,8			14,8
		1998	49	1	2	2	57	86,0%	1,8%	3,5%	3,5%	14,4			14,4
Médecine dentaire	Doctorat en médecine	1995	86		1	4	93	92,5%		1,1%	4,3%	11,0			11,0
		1996	63			6	72	87,5%			8,3%	11,3		14,0	11,4
		1997	69			4	74	93,2%			5,4%	11,1			11,1
		1998	79			4	85	92,9%			4,7%	11,5		15,0	11,6
Musique	Doctorat en médecine dentaire	1995	34			1	38	89,5%		3,1%	2,6%				
		1996	29		1		32	90,6%							
		1997	33				35	94,3%							
		1998	32		1		34	94,1%		2,9%		11,2	11,2	11,0	11,2
Pharmacie	Bacc. - Éducation musicale	1995										10,7		13,9	11,0
		1996										10,5			10,5
		1997										10,4		14,6	10,8
		1998	19	5	1	1	33	57,6%	15,2%	3,0%	3,0%	10,7		12,5	10,7
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	Bacc. - Pharmacie	1995	70		7	5	83	84,3%		8,4%	6,0%	11,1	14,0	14,0	11,3
		1996	92			5	100	92,0%			5,0%	11,3	11,5	15,0	11,4
		1997	86		8	4	103	83,5%		7,8%	3,9%	11,4	12,3	12,0	11,5
		1998	94		2	3	103	91,3%		1,9%	2,9%	11,2	11,0	12,3	11,3
	Bacc. - Agronomie	1995	65	3	3	5	83	78,3%	3,6%	3,6%	6,0%	11,5			11,5
		1996	79	2	2	2	91	86,8%	2,2%	2,2%	2,2%	11,3	11,7		11,3
		1997	69	3	3	4	88	78,4%	3,4%	3,4%	4,5%	10,9	11,0		10,9
		1998	57	1	3	2	78	73,1%	1,3%	3,8%	2,6%	11,2			11,2
Bacc. - Économie et gestion agroalimentaires		1995	25			1	27	92,6%			3,7%	11,8	9,5		11,4
		1996	15	3		2	26	57,7%	11,5%		7,7%	11,7	14,0	14,0	12,2
		1997	20	1			23	87,0%	4,3%			11,1	13,3	11,0	11,7
		1998	14				18	77,8%				11,8		13,0	11,9

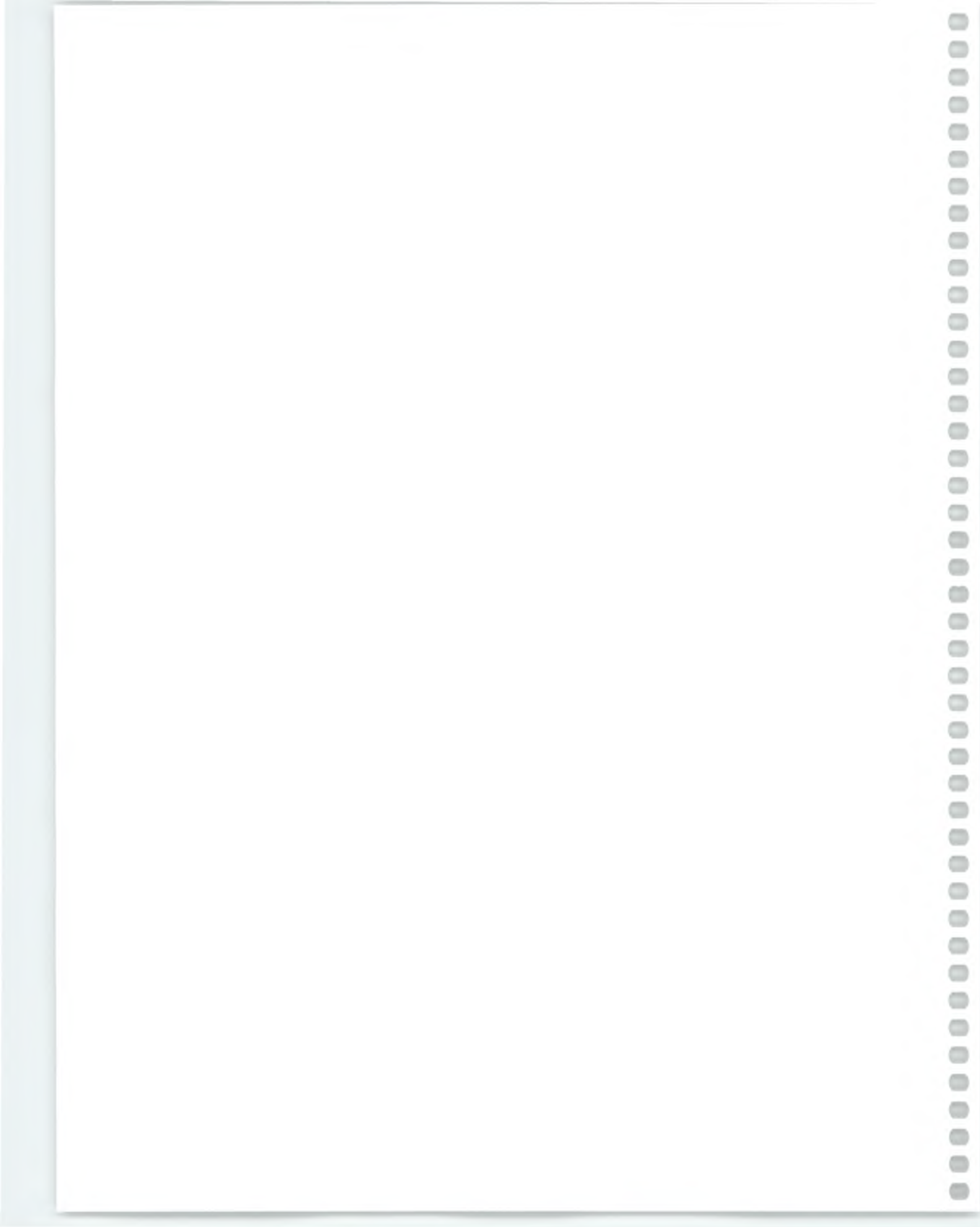
Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences de l'éducation	Bacc. - Génie agroenvironnemental	1995	12	2		1	15	80,0%	13,3%	12,5%	6,7%	12,5	12,7	12,8	12,6
		1996	11	1	2		16	68,8%	6,3%			11,3	12,7	14,0	11,9
		1997	7	3	1		15	46,7%	20,0%	6,7%		11,9	11,0	13,5	12,3
		1998	8		1		10	80,0%		10,0%		11,6		12,5	11,9
	Bacc. - Génie alimentaire	1995	14	3	4	2	27	51,9%	11,1%	14,8%	7,4%	10,6	14,0	13,7	11,3
		1996	13	3	3	1	26	50,0%	11,5%	11,5%	3,8%	10,6	17,0	15,5	11,2
		1997	7	1	4		13	53,8%	7,7%	30,8%		10,3		13,4	10,9
		1998	5		2	1	16	31,3%		12,5%	6,3%	10,1	12,0	12,8	10,5
	Bacc. - Nutrition	1995	29	1	7	1	42	69,0%	2,4%	16,7%	2,4%	11,5	14,0	13,8	12,1
		1996	23	1	2	1	36	63,9%	2,8%	5,6%	2,8%	11,1		13,3	11,4
		1997	35		8	2	48	72,9%		16,7%	4,2%	11,2	13,0	13,8	11,7
		1998	25	1	4	3	40	62,5%	2,5%	10,0%	7,5%	11,5		12,5	11,6
	Bacc. - Sciences et technologie des aliments	1995	15	1	4	1	26	57,7%	3,8%	15,4%	3,8%	11,2		12,4	11,3
		1996	25		3	1	35	71,4%		8,6%	2,9%	11,2	16,0	11,7	11,2
		1997	25	1	5	1	37	67,6%	2,7%	13,5%	2,7%	11,1		13,3	11,1
		1998	25		2	1	30	83,3%		6,7%	3,3%	11,1		15,3	11,2
Sciences de l'éducation	Bacc. - Éducation au préscolaire et en enseignement au primaire	1995	154		5	5	186	82,8%		2,7%	2,7%	11,6	15,3	12,3	11,7
		1996	201	1	3	3	227	88,5%	0,4%	1,3%	1,3%	11,5	16,0	13,2	11,6
		1997	182		4	6	223	81,6%		1,8%	2,7%	11,4	14,0	12,0	11,5
		1998	185		4	3	223	83,0%		1,8%	1,3%	11,4	12,0	11,9	11,5
	Bacc. - Ens. sec. programme cadre	1995	79	3	4	5	102	77,5%	2,9%	3,9%	4,9%				
		1996	90	1	6	2	122	73,8%	0,8%	4,9%	1,6%				
		1997	91	3	10	5	130	70,0%	2,3%	7,7%	3,8%				
		1998	92	2	11	2	124	74,2%	1,6%	8,9%	1,6%	11,7	10,0	11,0	11,6
Sciences et génie	Bacc. - Enseignement de l'éducation physique	1995										11,0			11,0
		1996										11,7		12,0	11,8
		1997										11,3	11,0		11,3
		1998	38	1	1	1	57	66,7%	1,8%	1,8%	1,8%	11,8			11,8
	Bacc. - Génie chimique	1995	11				11	100,0%				12,3	13,3	13,0	12,6
		1996	7		1		10	70,0%		10,0%		10,7	11,0		10,8
		1997	14	1		1	18	77,8%	5,6%		5,6%	11,7			11,7
		1998	9			1	14	64,3%			7,1%	10,0			10,0

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Bacc. - Génie civil	1995	13	3	3		23	56,5%	13,0%	13,0%		11,3	13,3	15,5	12,1
		1996	14	2			21	66,7%	9,5%			12,2	12,6	15,0	12,5
		1997	9				19	47,4%				11,7	10,8	11,0	11,5
		1998	9			2	11	81,8%			18,2%	11,9	12,8	13,0	12,1
	Bacc. - Génie électrique	1995	15	3	2		26	57,7%	11,5%	7,7%		11,6		14,0	11,8
		1996	21	8	2	3	43	48,8%	18,6%	4,7%	7,0%	11,7	12,5	13,0	11,9
		1997	25	6	1	5	47	53,2%	12,8%	2,1%	10,6%	11,4	11,3		11,4
		1998	27	8	1	3	49	55,1%	16,3%	2,0%	6,1%	11,3	14,0	14,0	11,8
	Bacc. - Génie géologique	1995	10		1		15	66,7%		6,7%		12,0	10,0	10,0	11,7
		1996	9	2	1	1	16	56,3%	12,5%	6,3%	6,3%	12,3	10,7		11,9
		1997	11	3		2	16	68,8%	18,8%		12,5%	11,3	12,3	13,3	11,8
		1998	17	3	1	2	26	65,4%	11,5%	3,8%	7,7%	11,6	13,1	14,0	12,3
	Bacc. - Génie informatique	1995	24	2	2		44	54,5%	4,5%	4,5%		12,1	12,3	12,7	12,2
		1996	22	7			37	59,5%	18,9%			11,5	12,3	12,7	11,6
		1997	38	12	6	4	77	49,4%	15,6%	7,8%	5,2%	11,9	11,3	11,0	11,8
		1998	30	20	4	8	75	40,0%	26,7%	5,3%	10,7%	11,8	13,4	12,5	11,9
	Bacc. - Génie mécanique	1995	31	6	6		57	54,4%	10,5%	10,5%		11,6	13,1		12,3
		1996	46	3	3	1	63	73,0%	4,8%	4,8%	1,6%	12,3	12,8	13,5	12,6
		1997	75	4	6	5	107	70,1%	3,7%	5,6%	4,7%	11,0	13,7		11,4
		1998	76	8	2	9	116	65,5%	6,9%	1,7%	7,8%	11,7	14,5	11,0	11,9
	Bacc. - Génie physique	1995	9	7		3	22	40,9%	31,8%		13,6%	11,6			11,6
		1996	11	5	2	1	23	47,8%	21,7%	8,7%	4,3%	11,6	14,0		11,7
		1997	15	3		5	27	55,6%	11,1%		18,5%	11,7	10,0	11,3	11,5
		1998	19	2	1	1	24	79,2%	8,3%	4,2%	4,2%	12,0	11,0		11,9
	Bacc. coopératif - Génie des matériaux et de la métallurgie	1995	9				11	81,8%				11,0			11,0
		1996	18	1		1	26	69,2%	3,8%		3,8%	11,3	14,0	16,3	12,9
		1997	25	3	3	3	42	59,5%	7,1%	7,1%	7,1%	11,6	11,7	16,5	12,3
		1998	9	1		2	13	69,2%	7,7%		15,4%	11,0	14,0	14,0	12,1
	Bacc. coopératif - Génie des mines et de la métallurgie	1995	3				3	100,0%				7,4			7,4
		1996	7	1	3		11	63,6%	9,1%	27,3%		7,8			7,8
		1997	10	3	2	1	18	55,6%	16,7%	11,1%	5,6%	7,3		10,5	7,7
		1998	5	2	1	1	12	41,7%	16,7%	8,3%	8,3%	6,4		8,0	6,4

* Cohorte initiale : inclus les abandons

**C- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UNE**

MAÎTRISE



C- PAR PROGRAMME

3- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'une MAÎTRISE

Situation observée au terme de 17 sessions (5 ans et 2 sessions)

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Sessions d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	Maît. - Aménagement du territoire et développement régional	1995	20				27	74,1%				7,4			7,4
		1996	24				26	92,3%				7,8			7,8
		1997	16		2		25	64,0%		8,0%		7,3		10,5	7,7
		1998	25		1		31	80,6%		3,2%	10,0%	6,4		8,0	6,4
	Maît. - Architecture	1995	5			1	10	50,0%				8,8			8,8
		1996	5				10	50,0%				11,4			11,4
		1997	5				6	83,3%				12,0			12,0
		1998	10				15	66,7%				8,6			8,6
	Maît. - Arts visuels	1995	12				14	85,7%				8,2			8,2
		1996	11				12	91,7%				9,5			9,5
		1997	6			1	11	54,5%			9,1%	10,0			10,0
		1998	9				12	75,0%				8,7			8,7
Droit	Maît. - Droit	1995	18			5	34	52,9%			14,7%	8,9			8,9
		1996	11		1	3	28	39,3%		3,6%	10,7%	8,7		15,0	9,3
		1997	13			2	24	54,2%			8,3%	9,4			9,4
		1998	10			2	23	43,5%			8,7%	8,4			8,4
Foresterie et géomatique	Maît. - Agroforesterie	1995					4	75,0%				6,7			6,7
		1996	3				2								
		1997					2								
		1998	2		2		5	40,0%	40,0%			10,5	12,5		11,5
	Maît. - Géographie	1995	9			2	15	60,0%			13,3%	10,7			10,7
		1996	6			3	13	46,2%			23,1%	10,2			10,2
		1997	11				13	84,6%				8,8			8,8
		1998	13				16	81,3%				7,5			7,5
	Maît. - Sciences du bois	1995	2				3	66,7%				12,5			12,5
		1996	1				4	25,0%				14,0			14,0
		1997	1				1	100,0%				10,0			10,0
		1998	4			1	5	80,0%			20,0%	10,3			10,3

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Institut québécois des hautes études internationales	Maît. - Sciences forestières	1995	5			1	11	45,5%			9,1%	11,6			11,6
		1996	13	1			17	76,5%	5,9%			10,8	11,0		10,9
		1997	5				9	55,6%				6,6			6,6
		1998	10				13	76,9%				8,5			8,5
	Maît. - Sciences géomatiques	1995	5				5	100,0%				7,2			7,2
		1996	4				6	66,7%				8,5			8,5
		1997	3				5	60,0%				11,0			11,0
		1998	6				8	75,0%				5,7			5,7
Lettres	Maît. - Relations internationales	1995	17		1		23	73,9%		4,3%		10,5		14,0	10,7
		1996	14			1	20	70,0%			5,0%	8,4			8,4
		1997	17			1	23	73,9%			4,3%	9,8			9,8
		1998	23		2	4	34	67,6%		5,9%	11,8%	9,1		11,0	9,3
	Maît. - Communication publique	1995	1				1	100,0%				6,0			6,0
		1996	1				1	100,0%				13,0			13,0
		1997	7		1	1	12	58,3%		8,3%	8,3%	10,1		12,0	10,4
		1998	16				18	88,9%				7,3			7,3
Lettres	Maît. - Ethnologie des francophones en Amérique du Nord	1995	10	1		1	19	52,6%	5,3%		5,3%	8,9	12,0		9,2
		1996	9			4	21	42,9%			19,0%	9,0			9,0
		1997	10			1	14	71,4%			7,1%	10,2			10,2
		1998	1				3	33,3%				10,0			10,0
	Maît. - Études anciennes	1995	3	1			6	50,0%	16,7%			9,7	10,0		9,8
		1996	1				3	33,3%				7,0			7,0
		1997	3				3	100,0%				6,7			6,7
		1998	1				1	33,3%				9,0			9,0
Lettres	Maît. - Études françaises	1995	1				2	50,0%				3,0			3,0
		1996	1				3	33,3%				9,0			9,0
		1997	1				2	50,0%				3,0			3,0
		1998	1				2	50,0%				3,0			3,0

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Maît. - Histoire	1995	10			1	5	20	50,0%		5,0%	25,0%	9,8		9,7
		1996	10			1	21	47,6%		4,8%			9,0	15,0	9,5
		1997	12				6	27	44,4%			22,2%	9,3		9,3
		1998	11			1	26	42,3%		3,8%	7,7%	7,9		9,0	8,0
	Maît. - Histoire de l'art	1995	3				7	42,9%					8,7		8,7
		1996	3				7	42,9%					12,7		12,7
		1997	2				4	50,0%					14,5		14,5
		1998				1	5				20,0%				
	Maît. - Linguistique	1995	4				14	28,6%					9,0		9,0
		1996	7				23	30,4%					10,4		10,4
		1997	4				19	21,1%					10,5		10,5
		1998	9				17	52,9%					10,1		10,1
	Maît. - Littératures d'expression anglaise	1995					4								
		1996	2				5	40,0%					13,5		13,5
		1997	3				5	60,0%					11,0		11,0
		1998	5				8	62,5%					11,8		11,8
	Maît. - Littératures d'expression espagnole	1995					2								
		1996													
		1997					1								
		1998	2				2	100,0%			50,0%				
	Maît. - Terminologie et traduction	1995	3				11	27,3%					10,3		10,3
		1996	6				16	37,5%					9,2		9,2
		1997	2				8	25,0%					6,5		6,5
		1998	7				10	70,0%					10,1		10,1
	Maît. - Études littéraires	1995	16	2			35	45,7%					9,6		9,6
		1996	18		1		40	45,0%					10,6	12,0	10,6
		1997	17				38	44,7%					9,1		9,1
		1998	13				37	35,1%					10,2		10,2
Médecine	Maît. - Biologie cellulaire et moléculaire	1995	4	1			12	33,3%					7,3	7,0	7,2
		1996	3			1	4	75,0%					7,3		7,3
		1997	9				9	100,0%					11,8		11,8
		1998	9			1	11	81,8%					11,0		11,0

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Maît. - Épidémiologie	1995	10				12	83,3%				9,8			9,8
		1996	12			1	14	85,7%			7,1%	8,8			8,8
		1997	5	1		1	11	45,5%	9,1%		9,1%	7,8	10,0		8,2
		1998	3			1	5	60,0%			20,0%	9,7			9,7
	Maît. - Kinésiologie	1995	9			1	12	75,0%			8,3%	7,6			7,6
		1996	2				6	33,3%				9,0			9,0
		1997	11	2		2	21	52,4%	9,5%		9,5%	9,9	11,5		10,2
		1998	5				10	50,0%				8,0			8,0
	Maît. - Médecine expérimentale	1995	6				6	100,0%				7,2			7,2
		1996	9				10	90,0%				8,3			8,3
		1997	5				6	83,3%				9,8			9,8
		1998	14				15	93,3%				7,8			7,8
	Maît. - Microbiologie-immunologie	1995	12				13	92,3%				9,2			9,2
		1996	10				15	66,7%				8,2			8,2
		1997	14	1			17	82,4%	5,9%			11,4	13,0		11,5
		1998	17				17	100,0%				10,4			10,4
	Maît. - Neurobiologie	1995	3				4	75,0%				7,0			7,0
		1996	5				6	83,3%				6,8			6,8
		1997	2				4	50,0%				6,0			6,0
		1998	2				2	100,0%				6,0			6,0
	Maît. - Physiologie-endocrinologie	1995	7			1	10	70,0%			10,0%	7,9			7,9
		1996	8				15	53,3%				7,0			7,0
		1997	5			1	6	83,3%			16,7%	11,4			11,4
		1998	8				10	80,0%				10,0			10,0
	Maît. - Santé communautaire	1995	7		2	3	18	38,9%		11,1%	16,7%	11,3		4,5	9,8
		1996	11			2	21	52,4%			9,5%	11,3			11,3
		1997	11			2	19	57,9%			10,5%	10,5			10,5
		1998	5				12	41,7%				10,4			10,4
Médecine dentaire	Maît. - Sciences dentaires	1995													
		1996													
		1997	2			5	2	100,0%			100,0%	7,5			7,5
		1998					5								

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Musique	Maît. - Éducation musicale	1995	1				2	50,0%				8,0			8,0
		1996					3								
		1997	1				2	50,0%				6,0			6,0
		1998					3								
	Maît. - Musicologie	1995	2				2	100,0%				10,5			10,5
		1996													
		1997													
		1998	1				1	100,0%				9,0			9,0
	Maît. - Musique: composition	1995													
		1996	1			1	2	50,0%			50,0%	11,0			11,0
		1997	1				2	50,0%				6,0			6,0
		1998	1				2	50,0%				12,0			12,0
Pharmacie	Maît. - Musique: didactique instrumentale	1995	2				3	66,7%				8,0			8,0
		1996	1				1	100,0%				11,0			11,0
		1997	5	1			6	83,3%	16,7%			6,2	9,0		6,7
		1998	1	1			2	50,0%	50,0%			6,0	8,0		7,0
	Maît. - Musique: Interprétation	1995	3				3	100,0%				7,7			7,7
		1996	7				10	70,0%				6,4			6,4
		1997	8				8	100,0%				7,1			7,1
		1998	8				10	80,0%				6,9			6,9
	Maît. - Pharmacie	1995	6				8	75,0%				8,8			8,8
		1996	3				6	50,0%				7,3			7,3
Philosophie	Maît. - Pharmacie d'hôpital	1997	6				7	85,7%				10,0			10,0
		1998	1				1	100,0%				9,0			9,0
		1995	2				2	100,0%				3,5			3,5
		1996	1				3	33,3%				7,0			7,0
	Maît. - Philosophie	1997													
		1998													
		1995	9			1	21	42,9%			4,8%	11,1			11,1
		1996	5			2	14	35,7%			14,3%	8,6			8,6
		1997	8			3	18	44,4%			16,7%	10,6			10,6
		1998	3			4	12	25,0%			33,3%	8,3			8,3

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences de l'administration	Maît. - Administration des affaires	1995	82	1		5	113	72,6%	0,9%		4,4%	6,9	3,0		6,8
		1996	89	1		8	126	70,6%	0,8%		6,3%	6,7	8,0		6,7
		1997	142	2		12	206	68,9%	1,0%		5,8%	7,0	13,0		7,1
		1998	145		1	13	201	72,1%		0,5%	6,5%	7,6		13,0	7,7
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	Maît. - Sciences de l'administration	1995	13	6	2	3	38	34,2%	15,8%	5,3%	7,9%	7,8	11,7	10,5	9,1
		1996	9	9		4	36	25,0%	25,0%		11,1%	6,7	8,0		7,3
		1997	5	2		1	8	62,5%	25,0%		12,5%	8,4	6,5		7,9
		1998					5								
	Maît. - Biologie végétale	1995	5				9	55,6%				9,2			9,2
		1996	5			3	14	35,7%		21,4%		13,0		8,0	11,1
		1997	7				10	70,0%				11,3			11,3
		1998	7		1	1	15	46,7%		6,7%	6,7%	10,1		8,0	9,9
	Maît. - Économie rurale	1995	5				9	55,6%				8,4			8,4
		1996	5				7	71,4%				8,8			8,8
		1997	2				2	100,0%				7,5			7,5
		1998	3				5	60,0%				8,3			8,3
	Maît. - Génie agroalimentaire	1995	3				4	75,0%				7,7			7,7
		1996					2								
		1997	4				5	80,0%				8,3			8,3
		1998	2			1	4	50,0%			25,0%	15,0			15,0
	Maît. - Microbiologie agricole	1995	1				1	100,0%				7,0			7,0
		1996	1	1			2	50,0%	50,0%			10,0	10,0		10,0
		1997	1				1	100,0%				7,0			7,0
		1998	2				2	100,0%				4,5			4,5
	Maît. - Nutrition	1995	3				3	100,0%				9,3			9,3
		1996	1				1	100,0%				11,0			11,0
		1997	4				4	100,0%				8,5			8,5
		1998	1				1	100,0%				13,0			13,0
	Maît. - Sciences animales	1995	6			1	8	75,0%			12,5%	11,2			11,2
		1996	4				4	100,0%				9,8			9,8
		1997	4				5	80,0%				11,5			11,5
		1998	7				7	100,0%				8,7			8,7

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences de l'éducation	Maît. - Sciences et technologie des aliments	1995	9				9	100,0%				7,0			7,0
		1996	7				9	77,8%				7,3			7,3
		1997	14				16	87,5%				8,2			8,2
		1998	2				3	66,7%				9,5			9,5
	Maît. - Sols	1995	3				3	100,0%				8,0			8,0
		1996	4				4	100,0%				8,3			8,3
		1997	1				1								
		1998	1				1	100,0%				8,0			8,0
	Maît. - Administration et évaluation en éducation	1995	7	1	1	1	20	35,0%	5,0%	5,0%	5,0%	8,0	14,0	11,0	9,0
		1996	6	1		2	18	33,3%	5,6%		11,1%	11,0	17,0		11,9
Sciences de l'éducation	Maît. - Didactique	1995	4			1	13	30,8%		7,7%	7,7%	8,8		11,0	10,3
		1996	4			1	12	33,3%			8,3%	8,5			8,5
		1997	1	1		1	5	80,0%	14,3%		14,3%	11,0	12,0		11,0
		1998	2				7	14,3%				15,0			13,5
	Maît. - Pédagogie universitaire des sciences de la santé	1995	2				2	100,0%				7,5			7,5
		1996	2				3	66,7%				14,0			14,0
		1997													
		1998													
	Maît. - Psychopédagogie	1995	9			2	15	60,0%			13,3%	8,4			8,4
		1996	2	1			11	18,2%	9,1%			7,5	10,0		8,3
Sciences de l'éducation	Maît. - Psychopédagogie (adaptation scolaire)	1995	5			1	7	71,4%			14,3%	8,0			8,0
		1996	5				6	83,3%				8,2			8,2
		1997	3				4	75,0%				7,0			7,0
		1998	3		1		7	42,9%		14,3%		6,0		16,0	8,5
	Maît. - Sciences de l'orientation	1995	60				76	78,9%				9,5			9,5
		1996	75			3	98	76,5%			3,1%	9,5			9,5
		1997	61		1	5	85	71,8%		1,2%	5,9%	9,6		9,0	9,6
		1998	72			3	86	83,7%			3,5%	9,8			9,8

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale	Diplômés au programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Maît. - Technologie de l'enseignement	1995	6			1	13	46,2%			7,7%	10,0			10,0
		1996	9				12	75,0%				9,1			9,1
		1997	6			1	14	42,9%			7,1%	10,5			10,5
		1998	6			3	12	50,0%			25,0%	7,8			7,8
Sciences et génie	Maît. - Biochimie	1995	3	1			4	75,0%	25,0%			8,3	10,0		8,8
		1996	2				4	50,0%				10,0			10,0
		1997	2				2	100,0%				7,5			7,5
		1998					1								
	Maît. - Biologie	1995	10				14	71,4%				8,4			8,4
		1996	6				7	85,7%				8,7			8,7
		1997	4				5	80,0%				8,5			8,5
		1998	9				11	81,8%				8,6			8,6
	Maît. - Chimie	1995	3				3	100,0%				6,0			6,0
		1996	7				7	100,0%				9,0			9,0
		1997	10				12	83,3%				10,6			10,6
		1998	11				12	91,7%				7,5			7,5
	Maît. - Génie aérospatial	1995	1				2	50,0%				8,0			8,0
		1996	1				1	100,0%				5,0			5,0
		1997	4				4	100,0%				7,3			7,3
		1998	1				1	100,0%				6,0			6,0
	Maît. - Génie chimique	1995	2				2	100,0%				7,0			7,0
		1996	1				1	100,0%				8,0			8,0
		1997	3				3	100,0%				7,3			7,3
		1998	4				4	100,0%				7,8			7,8
	Maît. - Génie civil	1995	10	1			12	83,3%	8,3%			8,5	12,0		8,8
		1996	11				12	91,7%				9,6			9,6
		1997	7				7	100,0%				8,0			8,0
		1998	7				7	100,0%				9,4			9,4
	Maît. - Génie de la métallurgie	1995	2				2	100,0%				8,5			8,5
		1996	1				2	50,0%				12,0			12,0
		1997	2			1	4	50,0%			25,0%	11,0			11,0
		1998	4				5	80,0%				7,3			7,3

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Maît. - Génie des mines	1995	1				2	50,0%				6,0			6,0
		1996													
		1997	3				3	100,0%				10,0			10,0
		1998	2				2	100,0%				6,5			6,5
	Maît. - Génie électrique	1995	9			1	14	64,3%				8,0			8,0
		1996	5			1	10	50,0%				9,6			9,6
		1997	9			1	11	81,8%				8,9			8,9
		1998	8				9	88,9%				7,8			7,8
	Maît. - Génie mécanique	1995	6				9	66,7%				10,5			10,5
		1996	3			1	9	33,3%				9,3			9,3
		1997	4				6	66,7%				9,0			9,0
		1998	2				7	28,6%				8,5			8,5
	Maît. - Informatique	1995	7			1	12	58,3%				9,4			9,4
		1996	9			1	20	45,0%				9,1			9,1
		1997	9				12	75,0%				7,6			7,6
		1998	6		1	1	15	40,0%		6,7%		8,8		12,0	9,3
	Maît. - Mathématiques	1995	6				11	54,5%				9,0			9,0
		1996	4				6	66,7%				9,5			9,5
		1997					3								
		1998	3				4	75,0%				8,3			8,3
	Maît. - Microbiologie	1985													
		1996	2				3	66,7%				8,0			8,0
		1997	1				1	100,0%				11,0			11,0
		1998	1		1		2	50,0%		50,0%		6,0		7,0	6,5
	Maît. - Physique	1995	3				3	100,0%				8,0			8,0
		1996	4				5	80,0%				9,5			9,5
		1997	11			1	13	84,6%				7,2			7,2
		1998	5				5	100,0%				7,0			7,0
	Maît. - Sciences de la terre	1995	4				6	66,7%				12,3			12,3
		1996	4				4	100,0%				11,0			11,0
		1997	4				6	66,7%				8,3			8,3
		1998	3				4	75,0%				11,0			11,0

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences infirmières	Maît. - Statistique	1995	3				6	50,0%				6,0			6,0
		1996	4				6	66,7%				7,3			7,3
		1997	7				8	87,5%				7,4			7,4
		1998	4				4	100,0%				5,8			5,8
Sciences sociales	Maît. - Sciences infirmières	1995	9			1	17	52,9%			5,9%	10,2			10,2
		1996	9			4	20	45,0%			20,0%	11,9			11,9
		1997	8			2	13	61,5%			15,4%	10,4			10,4
		1998	8			1	16	50,0%			6,3%	12,1			12,1
Sciences sociales	Maît. - Analyse des politiques	1995	6	1			11	54,5%	9,1%			9,2	10,0		9,3
		1996	4				6	66,7%				11,3			11,3
		1997	3				6	50,0%				6,3			6,3
		1998	3	2			5	60,0%	40,0%			12,7	9,5		11,4
Sciences sociales	Maît. - Anthropologie	1995	11				15	73,3%				8,9			8,9
		1996	16				23	69,6%				8,8			8,8
		1997	13				22	59,1%				9,3			9,3
		1998	7		1	1	10	70,0%		10,0%	10,0%	7,0		16,0	8,1
Sciences sociales	Maît. - Économique	1995	7	1	1		15	46,7%	6,7%	6,7%		7,1	17,0	10,0	8,6
		1996	4	1			8	50,0%	12,5%			8,0	10,0		8,4
		1997	9			1	11	81,8%			9,1%	9,0			9,0
		1998	1		1		4	25,0%		25,0%		6,0		8,0	7,0
Sciences sociales	Maît. - Psychologie M.A.	1995													
		1996													
		1997		1			1		100,0%				9,0		9,0
		1998													
Sciences sociales	Maît. - Psychologie M.Ps.	1995	81	3		1	92	88,0%	3,3%		1,1%	7,0	7,3		7,0
		1996	95				100	95,0%				6,9			6,9
		1997	84			1	91	92,3%			1,1%	7,1			7,1
		1998	83			1	93	89,2%			1,1%	7,5			7,5
Sciences sociales	Maît. - Relations Industrielles	1995	5			1	12	41,7%			8,3%	12,0			12,0
		1996	20			5	40	50,0%			12,5%	9,3			9,3
		1997	10				16	62,5%				8,9			8,9
		1998	12				17	70,6%				10,0			10,0

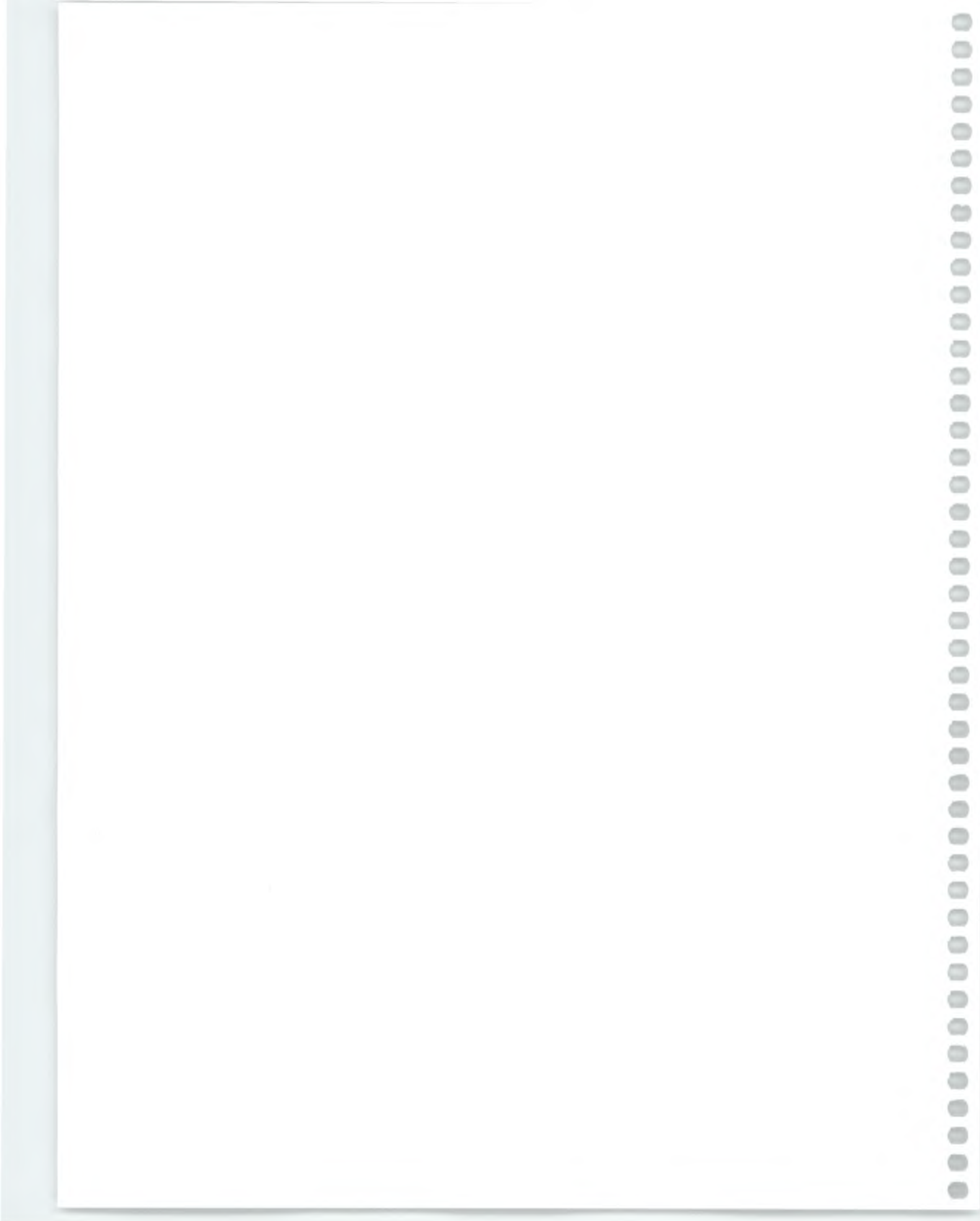
Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte* initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Maît. - Science politique	1995	21	1			35	60,0%	2,9%		2,9%	8,3	6,0		8,2
		1996	12		1		22	54,5%		4,5%	13,6%	10,0		12,0	10,2
		1997	7			1	14	50,0%			7,1%	7,4			7,4
		1998	11		1	1	17	64,7%		5,9%	5,9%	9,9		10,0	9,9
	Maît. - Service social	1995	14				48	29,2%			20,8%	9,8			9,8
		1996	19		2	7	54	35,2%		3,7%	13,0%	11,2		11,0	11,1
		1997	18			4	31	58,1%			12,9%	10,5			10,5
		1998	25			5	52	48,1%			9,6%	11,5			11,5
	Maît. - Sociologie	1995	10			1	25	40,0%			8,0%	9,3		9,0	9,3
		1996	7				16	43,8%			12,5%	9,3			9,3
		1997	8				18	44,4%			5,6%	10,4			10,4
		1998	9				11	81,8%				9,6			9,6
Théologie et sciences religieuses	Maît. - Sciences humaines des religions	1995					1								
		1996	2				2	100,0%				7,0			7,0
		1997													
		1998													
	Maît. - Théologie	1995	9				19	47,4%				6,7			6,7
		1996	10			1	23	43,5%			4,3%	7,6			7,6
		1997	6				10	60,0%				8,3			8,3
		1998	6			2	14	42,9%			14,3%	6,5			6,5

* Cohorte initiale : inclus les abandons



**C- TAUX DE RÉUSSITE ET
DURÉE MOYENNE DES ÉTUDES
POUR L'OBTENTION D'UN**

DOCTORAT



C- PAR PROGRAMME

4- Taux de diplomation et durée moyenne des études pour l'obtention d'un DOCTORAT

Situation observée au terme de 23 sessions (7 ans et 2 sessions)

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Sessions d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	Doct. - Aménagement du territoire et développement régional	1993													
		1994													
		1995													
		1996	2				5	40,0%				17,0			17,0
Droit	Doct. - Droit	1993	3			2	8	37,5%			25,0%	12,7			12,7
		1994	1			1	2	50,0%			50,0%	23,0			23,0
		1995	2				5	40,0%				17,0			17,0
		1996	2			2	6	33,3%			33,3%	17,5			17,5
Forêt et géomatique	Doct. - Géographie	1993	3			1	6	50,0%			16,7%	19,3			19,3
		1994	5			1	10	50,0%			10,0%	13,8			13,8
		1995	5			1	7	71,4%			14,3%	16,0			16,0
		1996	2			1	4	50,0%			25,0%	17,0			17,0
	Doct. - Sciences du bois	1993	1				2	50,0%				17,0			17,0
		1994													
		1995	1				1	100,0%				11,0			11,0
		1996	1				1	100,0%				17,0			17,0
Doct. - Sciences forestières		1993	4			3	8	50,0%			37,5%	13,0			13,0
		1994	2				3	66,7%				15,5			15,5
		1995	6			1	10	60,0%			10,0%	17,7			17,7
		1996	4			1	7	57,1%			14,3%	13,3			13,3
Doct. - Sciences géomatiques		1993					1								
		1994	3			1	5	60,0%			20,0%	13,0			13,0
		1995													
		1996	3				4	75,0%				14,7			14,7
Lettres	Doct. - Archéologie	1993													
		1994	1				1	100,0%				14,0			14,0
		1995													
		1996													

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Doct. - Ethnologie des francophones en Amérique du Nord	1993	1			1	4	25,0%			25,0%	23,0			23,0
		1994		1		3	7		14,3%		42,9%		23,0		23,0
		1995	2			1	7	28,6%			14,3%	19,0			19,0
		1996	1			1	4	25,0%			25,0%	14,0			14,0
	Doct. - Histoire	1993	5			3	13	38,5%			23,1%	13,6			13,6
		1994	3			2	9	33,3%			22,2%	14,3			14,3
		1995	6				10	60,0%				14,5			14,5
		1996	3	1			7	42,9%	14,3%			15,7	21,0		17,0
	Doct. - Linguistique	1993	4			1	12	33,3%			8,3%	14,8			14,8
		1994	1			3	12	8,3%			25,0%	14,0			14,0
		1995	2			1	6	33,3%			16,7%	13,5			13,5
		1996	2		1	2	6	33,3%		16,7%	33,3%	11,5		22,0	15,0
	Doct. - Littératures d'expression anglaise	1993					1								
		1994					1					9,5			9,5
		1995													
		1996													
	Doct. - Littératures d'expression espagnole	1993										17,9			17,9
		1994	2				2	100,0%				15,0			15,0
		1995										14,3			14,3
		1996				1	1				100,0%	19,0			19,0
	Doct. - Études littéraires	1993	7			3	19	36,8%			15,8%	13,0			13,0
		1994	4			2	15	26,7%			13,3%	17,0			17,0
		1995	4			6	22	18,2%			27,3%	18,0	18,0		18,0
		1996	1			2	14	7,1%			14,3%	16,0			16,0
Médecine	Doct. - Biologie cellulaire et moléculaire	1993	1				3	33,3%							
		1994	3				5	60,0%							
		1995	2	1			5	40,0%	20,0%			12,7			12,7
		1996	2				5	40,0%				15,0			15,0
	Doct. - Épidémiologie	1993										18,7			18,7
		1994										16,8			16,8
		1995	3				4	75,0%				11,0			11,0
		1996	2				3	66,7%				14,5			14,5
	Doct. - Kinésiologie	1993	3				3	100,0%				20,0			20,0
		1994	4				4	100,0%							
		1995	3				5	60,0%							
		1996	3				5	60,0%							

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Doct. - Médecine expérimentale	1996	2				4	50,0%				12,5			12,5
		1993	1				1	100,0%				15,8			15,8
		1994										18,5		19,0	18,7
		1995					2					17,5			17,5
		1996	2				3	66,7%				18,0			18,0
	Doct. - Microbiologie-Immunologie	1993	6				7	85,7%			14,3%				
		1994	2		1		4	50,0%		25,0%		11,5			11,5
		1995	2			1	3	66,7%			33,3%	11,5			11,5
		1996	3				3	100,0%				19,0			19,0
	Doct. - Neurobiologie	1993				1	2				50,0%	13,0			13,0
		1994	2				2	100,0%				11,7			11,7
		1995	2				2	100,0%				13,0			13,0
		1996	1				2	50,0%				14,2			14,2
	Doct. - Physiologie-endocrinologie	1993	1				1	100,0%							
		1994	3			1	5	60,0%			20,0%	14,0			14,0
		1995	6				8	75,0%			14,3%	15,0			15,0
		1996	5			1	7	71,4%				14,0			14,0
Musique	Doct. - Musique	1993					1					14,0			14,0
		1994					2					16,0			16,0
		1995										16,5			16,5
		1996				1	1				100,0%	17,0			17,0
Pharmacie	Doct. - Pharmacie	1993										18,0			18,0
		1994	1				2	50,0%				16,3			16,3
		1995	3				4	75,0%				17,3			17,3
		1996	3				6	50,0%				19,6			19,6
Philosophie	Doct. - Philosophie	1993	2			1	6	33,3%			16,7%	15,5			15,5
		1994	1			2	6	16,7%			33,3%	14,2			14,2
		1995	4			1	10	40,0%			10,0%	13,8			13,8
		1996	3				8	37,5%							

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séance d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte Initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences de l'administration	Doct. - Sciences de l'administration	1993	4			3	12	33,3%			25,0%	16,0			16,0
		1994	8			6	22	36,4%			27,3%	16,5			16,5
		1995	3			1	8	37,5%			12,5%	22,5			22,5
		1996	5			4	18	27,8%			22,2%				
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	Doct. - Biologie végétale	1993	4				4	100,0%				11,0			11,0
		1994	6				10	60,0%				12,5			12,5
		1995	4				7	57,1%				15,7			15,7
		1996													
	Doct. - Microbiologie agricole	1993	1			1	2	50,0%			50,0%	12,0	15,0		13,0
		1994	2				2	100,0%				13,0			13,0
		1995	2				3	66,7%				12,5			12,5
		1996										16,0			16,0
	Doct. - Nutrition	1993										11,0			11,0
		1994										22,0			22,0
		1995					2					11,0			11,0
		1996					2					11,7			11,7
Sciences de l'éducation	Doct. - Sciences animales	1993					1								
		1994	1				2	50,0%				17,5			17,5
		1995	2				2	100,0%				14,5			14,5
		1996	3				3	100,0%				19,0			19,0
	Doct. - Sciences et technologie des aliments	1993	2	1			6	33,3%	16,7%		25,0%	22,0			22,0
		1994	1			1	4	25,0%							
		1995	2				4	50,0%				11,7			11,7
		1996	2				2	100,0%							
	Doct. - Sols	1993	1				1	100,0%				14,6			14,6
		1994	1			1	2	50,0%			50,0%	16,3			16,3
		1995	2			1	4	50,0%			25,0%	14,0			14,0
		1996	3			2	5	60,0%			40,0%				
	Doct. - Administration et évaluation en éducation	1993	2			2	6	18,2%			33,3%				
		1994	2			3	11	20,0%			27,3%	20,0			20,0
		1995	2			2	10	42,9%			20,0%				
		1996	3			3	7				42,9%				

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences et génie	Doct. - Didactique	1993	1				1	100,0%				14,0			14,0
		1994					1								
		1995	3				4	75,0%				17,7			17,7
		1996				2	2				100,0%	15,7	18,0		16,3
	Doct. - Psychopédagogie	1993	5				11	45,5%							
		1994	4				7	57,1%						13,0	13,0
		1995	6			3	12	50,0%			25,0%				
		1996				2	6				33,3%	15,0			15,0
	Doct. - Sciences de l'orientation	1993				2	3				66,7%	14,0			14,0
		1994					1					14,0			14,0
		1995	1				1	100,0%				11,0			11,0
		1996				2	4				50,0%	14,8			14,8
	Doct. - Technologie de l'enseignement	1993	1			1	2	50,0%			50,0%	9,0			9,0
		1994										13,7			13,7
		1995	3				4	75,0%				15,0			15,0
		1996	3	1		2	8	37,5%	12,5%		25,0%	9,0			9,0
	Doct. - Biochimie	1993										13,8			13,8
		1994			1	1	2			50,0%	50,0%	12,8			12,8
		1995										15,0			15,0
		1996	1				1	100,0%				12,0			12,0
	Doct. - Biologie	1993	4				4	100,0%				16,0			16,0
		1994	1			1	2	50,0%			50,0%	15,0			15,0
		1995	1				1	100,0%				14,5			14,5
		1996	4				4	100,0%				16,0			16,0
	Doct. - Chimie	1993	1				1	100,0%							
		1994	3			2	7	42,9%			28,6%	15,5			15,5
		1995	4				4	100,0%							
		1996	1				1	100,0%							
	Doct. - Génie chimique	1993	5				5	100,0%							
		1994	4				5	80,0%					17,0		17,0
		1995	3				4	75,0%					17,0		17,0
		1996	1				1	100,0%							

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Doct. - Génie civil	1993	1				2	50,0%				18,3			18,3
		1994	1			1	2	50,0%			50,0%	13,0			13,0
		1995	2				3	66,7%				14,6			14,6
		1996	4			1	5	80,0%			20,0%	16,7			16,7
	Doct. - Génie de la métallurgie	1993					2								
		1994	2					100,0%				11,8			11,8
		1995										16,2			16,2
		1996										22,0			22,0
	Doct. - Génie des mines	1993		1			2		50,0%						
		1994					1		100,0%			9,5			9,5
		1995		1			1								
		1996										19,0			19,0
	Doct. - Génie électrique	1993	4			3	7	57,1%			42,9%				
		1994	4			1	5	80,0%			20,0%	10,7			10,7
		1995	5				6	83,3%				15,0			15,0
		1996	6			2	8	75,0%			25,0%	12,0			12,0
	Doct. - Génie mécanique	1993				3	9				33,3%	22,0			22,0
		1994	5			1	7	71,4%			14,3%				
		1995	5				7	71,4%							
		1996	1				2	50,0%							
	Doct. - Informatique	1993										14,6			14,6
		1994										16,0			16,0
		1995	2			1	4	50,0%			25,0%	16,3			16,3
		1996	1				2	50,0%							
	Doct. - Mathématiques	1993					1					12,0			12,0
		1994	3				5	60,0%					22,0		22,0
		1995	1			1	3	33,3%			33,3%				
		1996	1				2	50,0%							
	Doct. - Microbiologie	1993	1				1	100,0%				19,5			19,5
		1994										15,5		17,0	18,7
		1995													15,5
		1996										14,0			14,0

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Séances d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi- nement	Cohorte Initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En chemi- nement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Doct. - Physique	1993	5			4	9	55,6%			44,4%	16,3	10,0		14,8
		1994	6				6	100,0%				19,0			19,0
		1995	3			1	4	75,0%			25,0%	14,5			14,5
		1996				1	3				33,3%	18,0			18,0
	Doct. - Sciences de la terre	1993	1				1	100,0%				14,7			14,7
		1994		1			2		50,0%			18,2			18,2
Sciences sociales	Doct. - Anthropologie	1995					1					17,8			17,8
		1996					1					18,9			18,9
		1993	2		1	1	8	25,0%		12,5%	12,5%				
		1994	2				4	50,0%							
	Doct. - Économique	1995				1	2				50,0%				
		1996	1				4	25,0%				16,0			16,0
		1993	3	1		2	11	27,3%	9,1%		18,2%				
		1994	1			2	10	10,0%			20,0%	15,9			15,9
	Doct. - Psychologie	1995	2			1	8	25,0%			12,5%	16,8			16,8
		1996	1			1	3	33,3%			33,3%	16,8			16,8
		1993	7				10	70,0%				14,0			14,0
		1994	5			1	7	71,4%			14,3%	19,5			19,5
	Doct. - Relations industrielles	1995	6				9	66,7%				19,2			19,2
		1996	7				11	63,6%				11,0			11,0
		1993					2					13,3			13,3
		1994										19,5			19,5
	Doct. - Science politique	1995				1	1				100,0%	13,0			13,0
		1996	3			1	5	60,0%			20,0%	16,8			16,8
		1993				1	6				16,7%	18,5			18,5
		1994	7				10	70,0%				10,5			10,5
	Doct. - Service social	1995	4				4	100,0%				12,4			12,4
		1996	4			1	10	40,0%			10,0%	12,0			12,0
		1993	1				5	20,0%							
		1994	2			2	7	28,6%			28,6%				
		1995	6			1	12	50,0%			8,3%				
		1996	2			1	4	50,0%			25,0%				

Faculté	Programme	EN NOMBRE						EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Cohorte initiale*	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	En cheminement	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
	Doct. - Sociologie	1993	3			2	6	50,0%			33,3%				
		1994	2			1	7	28,6%			14,3%				
		1995	3			1	8	37,5%			12,5%				
		1996	4			2	8	50,0%			25,0%				
Théologie et sciences religieuses	Doct. - Théologie	1993	2			2	9	22,2%			22,2%				
		1994	2				3	66,7%							
		1995	5			2	10	50,0%			20,0%				
		1996	3			2	8	37,5%			25,0%				

* Cohorte initiale : inclus les abandons

2.2 Mesures prises pour l'encadrement des étudiants

Source : Vice-rectorat aux études

2 MESURES PRISES POUR L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS

DESCRIPTION

La réussite par les étudiants de leur programme de formation est la mesure ultime du succès de l'encadrement et des mesures qui le supportent. *La passion de la réussite* est d'ailleurs le thème intégrateur des Grandes orientations de l'Université Laval pour la période 2003-2007. Malgré une situation budgétaire qui demeure difficile, les mesures d'encadrement sont nombreuses afin de tenir compte de la diversité accrue des clientèles étudiantes et de leurs projets individuels d'études, que ce soit l'obtention d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat, ou encore la réussite d'un programme court de perfectionnement, de mise à jour des connaissances, ou de réorientation.

Au cours de la dernière année, la Commission des affaires étudiantes a mené une vaste enquête sur la *Réussite et la persévérance à l'Université* qui s'est traduite par deux avis portant respectivement sur le 1^{er} cycle et sur les études de 2^e et 3^e cycles. Les résultats, et les recommandations, confirment l'importance de maintenir des mesures variées et ciblées s'adressant à des groupes d'étudiants de plus en plus diversifiés dans leurs caractéristiques personnelles et leur comportement en tant qu'étudiants. En outre, le caractère déterminant de la première session d'études à l'Université est à nouveau ressorti comme un facteur déterminant de la réussite et de la persévérance.

La Commission des affaires étudiantes a aussi validé la pertinence de la ligne de conduite adoptée au cours des dernières années au cours desquelles le travail s'est effectué sur plusieurs fronts visant tous une meilleure connaissance des étudiants et de leurs besoins:

- une identification des facteurs critiques de réussite à tous les cycles;
- l'analyse des conditions de persévérance aux études;
- un programme de formation pédagogique pour les nouveaux professeurs;
- l'internationalisation de la formation et l'implantation du profil international;
- la formation personnelle en complément de la formation disciplinaire;
- la politique d'encadrement aux 2^e et 3^e cycles.

Rappelons que l'année 1998-1999 a été une année charnière à plusieurs égards. En effet, à partir des réflexions et recommandations de la Commission d'orientation (1997-1998), deux opérations d'envergure ont été conduites : l'allègement de la gestion des études et la reconfiguration des programmes de baccalauréat. Ces deux opérations ont vu leur aboutissement en 1999-2000 et leurs effets sur l'encadrement des étudiants se font maintenant pleinement sentir.

L'allègement de la gestion des études s'est traduit par l'adoption, en juin 2000, d'un nouveau Règlement des études qui intègre les quatre règlements jusqu'alors en usage. Son implantation est maintenant terminée. Les travaux portent maintenant sur la convivialité des procédures d'admission, d'inscription et de cheminement des étudiants. L'introduction d'une gamme de services en ligne accélère la réponse donnée aux étudiants quant à leur demande d'admission, leur permet une inscription à distance, l'accès à des informations contenues dans leur dossier-étudiant et leur facilite plusieurs démarches administratives. La modernisation du système de gestion des études devrait ajouter au cours des prochaines années de nouvelles possibilités de services en ligne.

La reconfiguration des programmes de baccalauréat s'est terminée tel que prévu en 2004. La totalité des programmes satisfait maintenant aux objectifs de la reconfiguration : l'internationalisation de la formation, le décloisonnement des disciplines, l'intégration des cours de langues et des nouvelles technologies aux programmes. Le resserrement de la trame des programmes assure un cheminement plus encadré pour les étudiants par des mesures comme des cours obligatoires en première année, la constitution de cohortes plus homogènes d'étudiants, etc. La création de programmes de baccalauréat intégré, par la combinaison de deux disciplines, a donné forme à la volonté d'adaptation et de décloisonnement de la formation. Les inscriptions à ces programmes attestent de leur pertinence quant aux attentes des étudiants.

L'inclusion de trois profils, soit un profil international, un profil coopératif et un profil entrepreneurial dans les programmes de baccalauréat permet aux étudiants, qui choisissent de s'y insérer, un encadrement individualisé visant le renforcement de leurs compétences personnelles et un enrichissement de leur cheminement académique.

Au-delà de ces opérations d'envergure, les mesures déjà mises en place au cours des dernières années sont maintenues et constamment adaptées. Elles s'appuient sur des politiques institutionnelles qui se veulent englobantes et sur des analyses toujours plus raffinées des situations des étudiants. Ainsi, la politique sur la formation personnelle des étudiants, adoptée au début de 1998, vise à reconnaître la valeur formatrice, sur le plan individuel, de l'implication des étudiants dans leur milieu, que ce soit par une participation à une association d'étudiants, à un club sportif, aux activités socioculturelles (théâtre, opéra, ligue d'improvisation,...), à l'animation religieuse, à une activité d'accueil des nouveaux étudiants ou à toute forme de bénévolat. La Politique sur l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiants de tous les cycles (2001-2002) exprime quant à elle l'importance première que l'Université accorde à la réussite et à l'accomplissement des étudiants. Elle intègre en un seul document les principes et orientations en ces matières et vise à renforcer la cohérence des actions déjà entreprises.

En bout de ligne, l'encadrement des étudiants se traduit au jour le jour par une série de mesures – des petites comme des grandes – qui, toutes ensemble, visent à permettre à tout étudiant de réaliser son projet d'études, de développer ses compétences personnelles et d'acquiescer le sentiment de compétence qui vient avec le succès.

Les mesures qui sont énoncées ci-après se veulent pragmatiques. Elles sont organisées autour des temps forts de la vie d'un étudiant : admission, première session, choix d'un cheminement, prise en compte de projets particuliers, décision de poursuivre aux études de 2^e ou de 3^e cycle, insertion sur le marché du travail. Elles se veulent adaptées à diverses situations d'études. Elles se veulent également conformes aux objectifs des cycles d'études. Ainsi, aux études supérieures, les mesures visent le support à l'autonomie de pensée et de recherche, alors qu'au premier cycle l'on cherche davantage à favoriser la démarche d'apprentissage et une approche positive face au marché du travail.

2.1 QUELQUES MESURES PRISES AU PREMIER CYCLE¹

L'accueil en première année

Au premier cycle, les enquêtes antérieures et la toute récente enquête de la Commission des affaires étudiantes identifient la première session de l'arrivée à l'Université comme le moment décisif de la persévérance aux études. C'est pourquoi une attention particulière est accordée à ce premier contact avec la vie universitaire, et ce dans toutes les facultés.

Le processus d'accueil à l'Université a été élaboré en étroite relation avec les associations étudiantes. Il débute au moment du prononcé d'admission favorable, couvre l'inscription, l'accueil et l'encadrement pédagogique ainsi que le soutien académique et administratif de l'étudiant jusqu'à la fin de la première session d'inscription dans le programme. En partenariat avec les associations étudiantes facultaires, les activités d'accueil et de support prennent la forme, entre autres, de jumelage ou de parrainage des nouveaux étudiants par les plus anciens. La constitution de cohortes homogènes est favorisée dans plusieurs programmes.

La reconnaissance des acquis et les clientèles particulières

Même si la majorité des étudiants est issue du pré-universitaire au collège, de plus en plus d'étudiants arrivent à l'Université après un parcours différents ou en provenance d'un programme spécial. Les étudiants étrangers, les adultes, les diplômés de programmes collégiaux professionnels, les diplômés des programmes

¹ Certaines des mesures présentées dans cette section s'adressent aussi aux étudiants des 2^e et 3^e cycles.

de DEC enrichi (baccalauréat international, DEC sciences-lettres-arts), les étudiants en changement de programme ou d'université constituent des exemples de clientèles particulières dont les besoins sont pris en considération au moment de l'étude de leur dossier à l'admission et durant leur cheminement par la suite.

La Politique de reconnaissance des acquis se veut un outil favorisant l'admission de toute personne ayant un projet d'études de niveau universitaire. Elle est conçue pour tenir compte de la majorité des situations que les étudiants présentent.

Après l'adoption d'une politique d'accueil et d'encadrement des **étudiants étrangers** (aux trois cycles) par le Conseil d'administration en 1995-1996, diverses mesures ont été mises en place. Elles se poursuivent depuis lors et ont été renforcées par de nouvelles mesures du Bureau d'accueil des étudiants étrangers et par la création du Bureau international de l'Université Laval. Depuis l'automne 1999, tout nouvel étudiant étranger bénéficie d'une rencontre individuelle avec un conseiller afin de faciliter son acclimatation à la vie au Québec et à la vie universitaire. Ces mesures se poursuivent et sont constamment enrichies par l'expérience acquise.

Les **adultes** qui reviennent aux études après une interruption bénéficient quant à eux d'un service d'aide à leur admission. Leurs acquis antérieurs sont évalués et une feuille de route personnalisée est préparée en vue de leur permettre d'être admis dans le programme ou le cours de leur choix. Les acquis scolaires et expérientiels sont considérés.

Pratiquement tous les programmes où cela est pertinent, ont mis en place des cheminements particuliers pour les **diplômés des programmes professionnels** au collégial (administration, comptabilité, agriculture, physiothérapie, génie, musique, foresterie, sciences infirmières, informatique, etc.). Plusieurs ententes formelles avec des cégeps ont été signées afin de donner un cadre précis de passage du DEC technique aux programmes universitaires et ainsi mieux baliser les exigences du passage selon les divers secteurs disciplinaires.

Une politique d'appui à l'**excellence sportive** est en vigueur depuis maintenant six ans. Elle s'adresse aux athlètes de haute performance, membres des clubs d'excellence du Rouge et Or ou d'une fédération sportive. Les mesures d'appui concernent les horaires, les modalités d'examen, les travaux pratiques et divers ajustements aux formules pédagogiques pour tenir compte du calendrier des événements sportifs.

Enfin, les étudiants recevant leur enseignement à distance, que ce soit des cours télévisés, par correspondance, par classes interactives ou par internet sont l'objet d'une attention particulière notamment quant à leurs conditions d'apprentissage. Les enquêtes auprès de ces étudiants ont révélé le besoin de renforcer les liens professeur-étudiants autant que étudiants-étudiants. Pour ce faire, des ateliers de travail sont organisés en régions, les heures d'accès par téléphone ont été élargies, le service par courrier électronique a été étendu, la documentation est disponible en tout temps sur les sites et des activités synchrones sont implantées dans plusieurs cours. Les enquêtes de satisfaction sont régulièrement répétées afin d'apporter les correctifs requis de façon continue.

Les cheminements particuliers

Les enquêtes démontrent qu'environ le tiers des étudiants changent de programme pendant leur première année d'études. La majorité opte pour un programme du même secteur (par exemple du génie mécanique au génie chimique, d'un programme de sciences de la santé à un autre, d'un programme de langue à un programme de littérature, etc.).

Mais de nombreux étudiants se réorientent dans des secteurs autres. Des mesures facilitant leur cheminement sont déjà en place: cours compensateurs, équivalence de cours ou de formation, aide individualisée au choix de carrière par le Centre d'orientation et de consultation psychologique, programmes passerelles. La Politique de reconnaissance des acquis vient renforcer ces mesures et leur donner une cohérence additionnelle.

Le marché du travail

Par tradition, certains programmes d'études entretiennent des liens étroits avec le marché du travail sous forme de stages intégrés à la formation des étudiants. Que l'on pense ici entre autres, à la formation des maîtres et aux sciences de la santé.

Les enquêtes confirment l'intérêt des étudiants pour toutes les formes de travaux pratiques et de stages qui les mettent en contact avec le marché du travail. Depuis 1991-1992, l'Université a introduit de la formation pratique dans plusieurs programmes. Ainsi, à cette date, 43% des programmes de premier cycle comportaient au moins une activité de formation pratique à l'extérieur de l'Université. Ces programmes touchaient 67% des étudiants inscrits au premier cycle. Un relevé plus récent indique que 83% des programmes de baccalauréat spécialisé offrent au moins un stage en milieu de travail; 93% des étudiants inscrits à ces programmes ont ainsi accès à cette forme d'insertion.

Par ailleurs, une expérience d'emplois d'été crédités axés sur la carrière, enclenchée en collaboration avec le Service de placement de l'Université et l'Association des diplômés de Laval à l'été 1994 pour trois programmes, est maintenant étendue à l'ensemble des facultés. Elle prend maintenant la forme de **stages en entreprise ou en milieu de travail** qui sont offerts à toutes les sessions d'études. Le succès de la formule se maintient. Le Service de placement a mis sur pied un programme études-travail et a créé une Entreprise d'entraînement virtuel à volet pédagogique.

Sur une base périodique, l'Université mène des opérations Relance dans le but, entre autres, de réinvestir rapidement dans les programmes les informations transmises par les récents diplômés sur les éléments de leur formation les plus déterminants pour leur insertion professionnelle. Ainsi ont été mises en lumière des attentes face à l'internationalisation et aux capacités entrepreneuriales. Des profils de formation sont maintenant accessibles aux étudiants.

L'internationalisation

Les études et enquêtes ont souligné le besoin de consolider les possibilités existantes reliées à tout le secteur "international", notamment les programmes de mobilité étudiante, les échanges étudiants, les séjours d'études à l'étranger, l'accueil d'étudiants et de professeurs étrangers, la connaissance de l'aspect international des disciplines. Un programme de bourses a été mis en place pour supporter la mobilité étudiante; il a été élargi en 2000-2001 et de nouveau par la suite. Il est maintenant inclus dans les objectifs de la campagne de financement de l'Université pour lui assurer une base stable de financement. La création par le MEQ d'un programme de bourses de courts séjours d'études à l'étranger a permis d'augmenter le nombre d'étudiants qui peuvent faire valoir un séjour international dans leur curriculum vitae.

En outre, un effort exceptionnel est fait du côté des langues, en particulier de l'anglais et de l'espagnol. L'Université s'est donné comme objectif que tout diplômé ait une connaissance suffisante (niveau intermédiaire) d'une de ces deux langues, au terme de ses études, et ce pour 2003. Maintenant tous les programmes de baccalauréat font place à ces cours de langues. Cet objectif est résolument maintenu; il s'inscrit dans deux politiques institutionnelles : celle de l'internationalisation de la formation et celle de la formation personnelle. Deux facultés font de la connaissance de l'anglais une condition d'obtention du baccalauréat et ont mis en place les mesures de support requises, en étroite association avec l'École de langues.

Le *profil international*, instauré en 2000, connaît un succès croissant. Il permet à un étudiant de poursuivre ses études dans une université à l'étranger durant une session ou deux. Un encadrement individualisé est offert aux participants, portant aussi bien sur les aspects pratiques d'un séjour à l'étranger (visa, vaccins, etc) que sur les aspects culturels et académiques.

L'ensemble des mesures énumérées vise à permettre à l'étudiant d'obtenir à la fin de sa formation un diplôme mais aussi une perception d'avoir acquis des habiletés transférables dans son ou ses futurs emplois.

2.2 LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Aux 2^e et 3^e cycles, la notion d'encadrement prend une signification plus large, englobant notamment les conditions de réalisation du mémoire ou de la thèse, l'aide financière, la protection de la propriété intellectuelle, la participation à des publications et à des congrès. Dans une visée d'autonomie de pensée et de recherche, la notion d'accompagnement du cheminement est particulièrement développée au 3^e cycle. Les mesures y sont donc plus élaborées.

Une révision des objectifs des 2^e et 3^e cycles a permis de mieux préciser les frontières entre les cycles d'études et donc les attentes envers les étudiants de chaque niveau. Des éléments de souplesse ont été introduits dans les programmes de maîtrise et de doctorat par la création de divers **cheminements**. La possibilité de développer des doctorats "professionnels" accessibles à des praticiens de haut niveau a été explicitement inscrite dans le règlement des études et un premier programme de doctorat en théologie pratique a été autorisé.

Contrairement à ce qui se passe au premier cycle, une analyse de la situation des étudiants aux 2^e et 3^e cycles a permis de constater que la majorité des étudiants qui abandonnent leurs études le font durant la période de rédaction de l'essai, du mémoire ou de la thèse. Deux ateliers sont maintenant offerts à tous les étudiants de ces cycles, un premier portant sur le contexte de rédaction aux études supérieures (gestion du temps, anxiété de la page blanche, ...) et le second portant sur le contexte de supervision aux études supérieures, notamment quant à la relation avec le directeur de recherche. L'introduction de la possibilité de déposer un mémoire ou une thèse sur support électronique a suscité un vif intérêt et, dans certains cas, accéléré la diplomation.

En outre, pour accompagner adéquatement le cheminement des étudiants pendant la rédaction de leur thèse de doctorat, les facultés mettent en place des **comités de thèse** qui permettent à l'étudiant de profiter de réactions diversifiées et élargies à chacune des étapes de leur parcours. L'examen de doctorat est maintenant obligatoire dans tous les programmes; il constitue un temps fort du cheminement des doctorants.

Par ailleurs, l'Université s'est dotée de procédures systémiques de gestion des études avancées de manière à assurer la vérification de la régularité de l'encadrement des étudiants, du déroulement sans entraves des opérations qui doivent mener à leur diplomation. Par exemple: a) observation rigoureuse des délais accordés aux comités de lecture; b) diffusion d'analyses institutionnelles sur la durée des études supérieures, les taux de diplomation, les changements de programme; c) enquête systématique de satisfaction auprès des diplômés de maîtrise et de doctorat quant à la qualité de l'encadrement reçu.

Une Politique en matière de supervision des étudiants des deuxième et troisième cycles a été adoptée en juin 1997. Elle vise d'abord à ce que la relation entre professeur et étudiant soit la meilleure possible. Un deuxième objectif est d'améliorer le taux de réussite des étudiants de ces cycles. La Politique est en révision. Elle devrait être soumise à la consultation au cours de la présente année.

Avec la création de plus en plus fréquente de programmes conjoints, de niveau maîtrise ou doctorat, les normes d'encadrement doivent être réexaminées et, dans la mesure du possible, harmonisées entre les établissements qui participent à un même programme. Un effort additionnel d'encadrement est exigé de la part des comités de programme afin que les étudiants tirent le meilleur profit de l'ensemble des compétences qui leur sont ainsi accessibles, sans toutefois y perdre du temps. Dans cette perspective, une analyse du fonctionnement des cotutelles de doctorat entre la France et le Québec a été réalisée. Toutes les universités québécoises impliquées y ont participé. Les résultats de l'analyse seront inclus dans les prochaines ententes.

L'observation du fonctionnement du système nord-américain met en lumière certaines tendances, dont celle du passage direct du baccalauréat au doctorat ou du passage accéléré de la maîtrise au doctorat. Les conditions d'encadrement et de supervision des étudiants sont en voie d'être revues pour que les étudiants qui en ont le goût et la capacité cheminent plus rapidement dans leurs études. Une évaluation est en cours.

On constate également une tendance à l'augmentation des exigences d'accès à certains ordres professionnels sous la forme d'un allongement de la formation requise. Les conditions de poursuite d'un programme professionnel chevauchant deux cycles d'études sont en examen à la Commission des études. L'objectif est d'assurer la fluidité du cheminement des étudiants en instaurant une forme de continuum baccalauréat-maîtrise et l'encadrement requis.

Malgré les contraintes financières, l'Université maintient l'enveloppe des programmes de soutien financier aux étudiants gradués et situe cette enveloppe dans le cadre d'une stratégie intégrée de réussite aux études supérieures que doivent se donner les facultés. Les facultés se sont ainsi dotées, au cours des dernières années, d'un plan de soutien financier aux 2^e et 3^e cycles qui rassemble les diverses sources de financement accessibles aux étudiants et qui tient compte de la réussite de diverses étapes.

2.3 LA VIE ÉTUDIANTE

Il ne faut pas sous-estimer l'importance pour un meilleur cheminement des études, de mesures touchant la qualité plus générale de la vie étudiante. L'événement le plus important des dernières années a été le regroupement de la grande majorité des services aux étudiants aux pavillons Alphonse-Desjardins et Maurice-Pollack. Ce regroupement de services fait de ces pavillons le cœur de la vie étudiante sur le campus.

La politique sur la formation personnelle (voir ci-haut) vient renforcer plusieurs aspects de la vie étudiante. Par ailleurs, l'Université soutient les initiatives étudiantes qui visent l'animation académique, par exemple la Chaire publique de l'AELIÉS, ou l'intégration des étudiants comme les Journées d'accueil de la rentrée, les semaines thématiques ou autres.

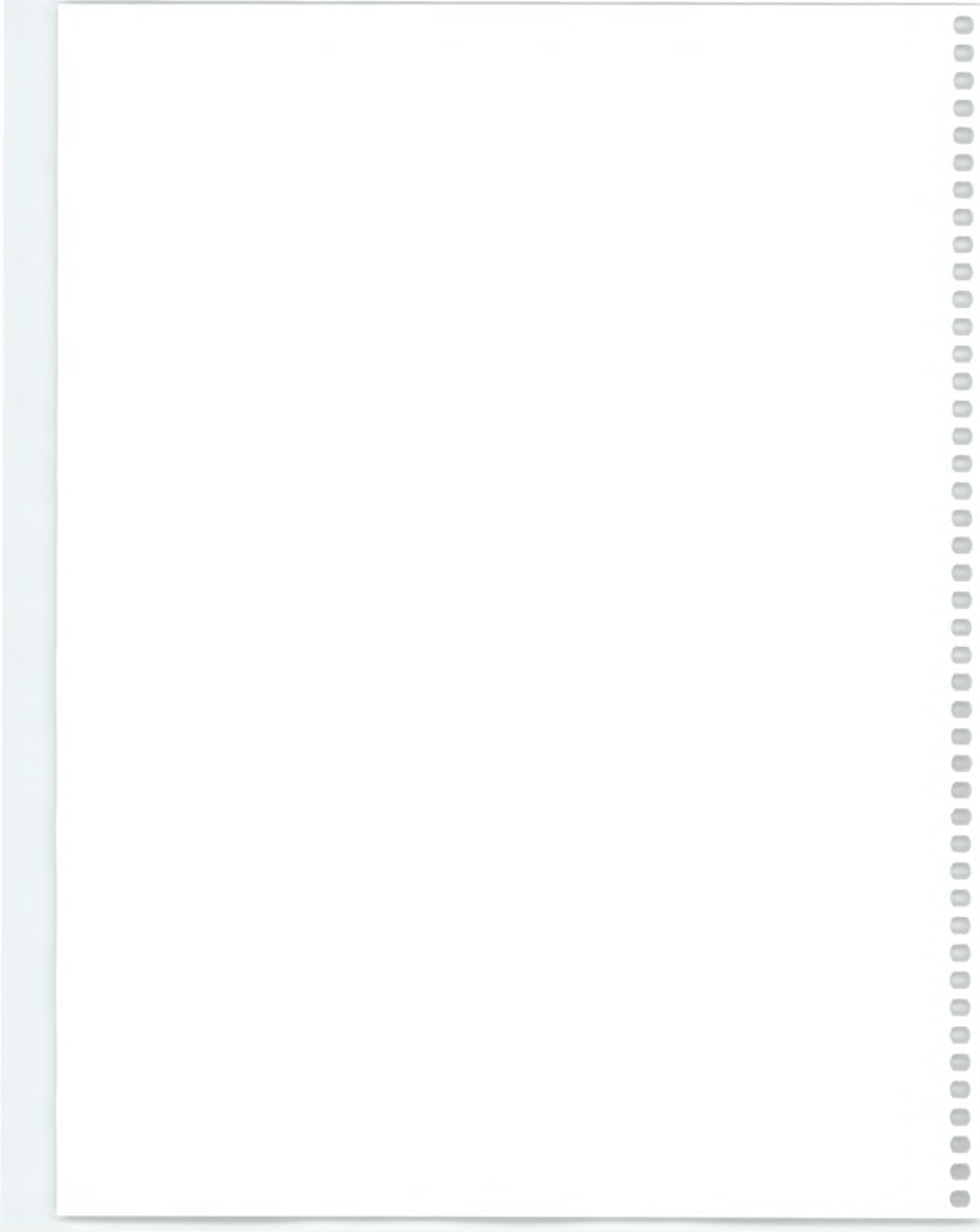
CONCLUSION

L'Université cherche constamment à mieux connaître les étudiants, leur perception des obstacles à leur réussite, leurs attentes quant à la qualité de leur formation et à leur encadrement afin d'adapter continuellement les mesures pour améliorer tous les aspects de la vie universitaire.

Les clientèles étant sans cesse changeantes, l'Université s'est résolument engagée à poursuivre son développement des moyens les plus efficaces pour aider les étudiants à avoir de leurs études et de leur vie à l'université une perception de nature à faciliter la réussite du plus grand nombre possible d'entre eux.

2.3 Programmes d'activités de recherche

Source : Vice-rectorat à la recherche



Subventions et contrats de recherche

Rapport du vice-recteur à la recherche

Partie I : L'Université Laval

Tableau 1 : Données générales sur les fonds de recherche

Tableau 2 A : Fonds externes de recherche selon la source de financement

Tableau 2 B : Nombre de chercheurs selon la source de financement

Tableau 3 A : Fonds externes de recherche obtenus par faculté et secteur

Tableau 3 B : Fonds externes de recherche obtenus par chercheur, faculté et secteur

Partie I L'Université Laval

Tableau 1	Données générales sur les fonds de recherche				
	1999 -2000	2000 -2001	2001 -2002	2002-2003	2003-2004*
Fonds externes de recherche					
Fonds gérés à l'Université	90 965 037 \$	98 641 335 \$	129 377 518 \$	182 884 378 \$	149 353 029 \$
Fonds gérés dans les hôpitaux	53 855 797 \$	59 127 450 \$	61 745 061 \$	76 517 373 \$	61 534 795 \$
Sous-total	144 820 834 \$	157 768 785 \$	191 122 579 \$	259 401 751 \$	210 887 824 \$
Contributions en nature des entreprises	6 150 383 \$	5 575 908 \$	6 895 556 \$	10 359 207 \$	9 830 264 \$
Contrats pour la coopération internationale	434 570 \$	619 279 \$	627 891 \$	2 170 421 \$	1 391 623 \$
Grand total des fonds externes	151 405 787 \$	163 963 972 \$	198 646 026 \$	271 931 379 \$	222 109 711 \$
Fonds internes de recherche					
Budget de développement de la recherche	2 357 773 \$	2 845 262 \$	4 404 854 \$	6 041 618 \$	5 481 506 \$
Compléments de salaires des chercheurs boursiers	2 381 443	2 512 635 \$	2 428 598 \$	2 571 741 \$	2 571 741 \$
Total des fonds internes	4 739 216 \$	5 357 897 \$	6 833 452 \$	8 613 359 \$	8 053 247 \$
Total des fonds consacrés à la recherche	156 145 003 \$	169 321 869 \$	205 479 478 \$	280 544 738 \$	230 162 958 \$

* Données provisoires

En 2002-2003, l'Université Laval est passée d'une comptabilité de caisse à une comptabilité d'exercice afin d'être comparable aux autres universités québécoises. Si cette méthode avait été appliquée en 2001-2002, les revenus de la recherche auraient été de près de 19 M\$ plus élevés.

2004-09-09

Tableau 2 A	Fonds externes de recherche selon la source de financement ¹				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004*
Gouvernement du Canada					
Agriculture Canada	496 137 \$	496 214 \$	413 880 \$	58 500 \$	48 625 \$
IRSC/CRM	13 694 267 \$	16 645 692 \$	20 184 707 \$	24 668 301 \$	28 292 147 \$
CRSH	5 548 442 \$	6 186 900 \$	6 950 330 \$	7 944 662 \$	7 676 698 \$
CRSNG	21 357 849 \$	22 413 043 \$	27 070 585 \$	24 346 365 \$	25 734 509 \$
FCI	3 908 519 \$	2 638 032 \$	17 265 295 \$	47 253 120 \$	24 010 373 \$
Santé Canada	5 673 134 \$	4 547 543 \$	1 011 480 \$	846 584 \$	195 700 \$
Secrétariat inter-conseil du Canada	108 229 \$	88 000 \$	312 919 \$	257 326 \$	137 932 \$
Autres	4 268 671 \$	6 345 709 \$	6 536 532 \$	8 961 245 \$	8 335 963 \$
Sous-total Gouvernement du Canada	55 055 248 \$	59 361 133 \$	79 745 728 \$	114 336 103 \$	94 431 947 \$
Gouvernement du Québec					
CORPAQ/MAPAQ	1 898 510 \$	1 329 535 \$	1 876 923 \$	1 219 910 \$	958 203 \$
FQRSC/CQRS	1 904 422 \$	1 965 188 \$	2 119 547 \$	6 147 004 \$	5 114 051 \$
FQRNT/FCAR	9 477 465 \$	10 326 271 \$	10 917 812 \$	8 920 926 \$	9 111 362 \$
FRSQ	13 869 699 \$	15 510 993 \$	16 270 043 \$	17 324 507 \$	15 137 190 \$
Ministère de la Santé et Services sociaux ²	3 165 249 \$	2 683 190 \$	6 572 717 \$	17 473 235 \$	10 390 798 \$
Ministère de l'Éducation ²	1 780 965 \$	0 \$	8 614 325 \$	13 242 969 \$	9 203 225 \$
Ministère des Ressources naturelles	1 724 985 \$	1 806 422 \$	1 245 266 \$	770 526 \$	71 965 \$
MRST	5	324 635 \$	2 399 020 \$	2 794 255 \$	221 028 \$
VRQ		1 166 771 \$	3 810 185 \$	5 543 595 \$	4 438 426 \$
Autres	2 725 761 \$	2 566 188 \$	2 386 546 \$	4 791 243 \$	3 834 291 \$
Sous-total Gouvernement du Québec	36 552 056 \$	37 679 193 \$	56 212 384 \$	78 228 170 \$	58 480 539 \$
Compagnies et sociétés¹	44 425 534 \$	46 404 999 \$	40 497 435 \$	47 290 035 \$	45 301 114 \$
Associations et fondations	11 150 799 \$	13 541 659 \$	16 453 106 \$	26 020 116 \$	18 515 598 \$
Autres	4 222 150 \$	5 119 649 \$	5 737 373 \$	6 056 955 \$	5 380 513 \$
Total général	151 405 787 \$	162 106 633 \$	198 646 026 \$	271 931 379 \$	222 109 711 \$

¹ Comprend les contributions en nature

² Incluant la contrepartie pour la FCI

Tableau 2 B	Nombre de chercheurs selon la source de financement				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004*
Gouvernement du Canada					
Agriculture Canada	12	12	12	5	3
IRSC/CRM	212	216	250	284	297
CRSH	247	242	229	238	242
CRSNG	389	374	375	366	385
FCI	59	46	87	95	108
Santé Canada	64	63	30	13	8
Secrétariat inter-conseil du Canada	8	4	11	8	7
Autres	105	118	115	117	124
Sous-total Gouvernement du Canada	856	834	841	867	891
Gouvernement du Québec					
CORPAQ/MAPAQ	63	46	39	38	41
FQRSC/CQRS	51	53	58	220	204
FQRNT/FCAR	491	468	489	292	308
FRSQ	161	155	181	214	189
Ministère de la Santé et Services sociaux	44	40	51	44	48
Ministère de l'Éducation	43	34	39	45	42
Ministère des Ressources naturelles	37	35	25	15	2
MRST	5	14	34	33	9
VRQ		71	115	116	94
Autres	78	101	95	103	91
Sous-total Gouvernement du Québec	727	704	758	778	751
Compagnies et sociétés	386	374	376	405	394
Associations et fondations	285	272	310	325	339
Autres	121	121	124	123	115

* Données provisoires

Tableau 3 A	Fonds externes de recherche obtenus par faculté et secteur ¹					
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004*	
Sciences santé						
Médecine	79 261 426 \$	87 426 162 \$ 10,3%	99 404 347 \$ 13,7%	129 935 956 \$ 30,7%	#####	-16,8%
Médecine dentaire	194 866 \$	169 186 \$ -13,2%	423 118 \$ 150,1%	402 268 \$ -4,9%	328 312 \$	-18,4%
Pharmacie	1 036 268 \$	759 430 \$ -26,7%	1 649 284 \$ 117,2%	875 363 \$ -46,9%	2 056 686 \$	135,0%
Sciences infirmières	731 911 \$	867 856 \$ 18,6%	1 079 248 \$ 24,4%	1 245 535 \$ 15,4%	1 374 792 \$	10,4%
Sous-total sciences santé	81 224 471 \$	89 222 634 \$ 9,8%	102 555 997 \$ 14,9%	132 459 122 \$ 29,2%	#####	-15,6%
Sciences naturelles et génie						
Forêt et géomatique	5 916 829 \$	5 858 682 \$ -1,0%	9 627 542 \$ 64,3%	16 426 325 \$ 70,6%	16 178 595 \$	-1,5%
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	15 782 519 \$	16 506 591 \$ 4,6%	19 233 674 \$ 16,5%	28 289 885 \$ 47,1%	20 569 408 \$	-27,3%
Sciences et génie	29 549 029 \$	31 732 889 \$ 7,4%	39 920 483 \$ 25,8%	61 646 731 \$ 54,4%	43 172 050 \$	-30,0%
Sous-total sciences naturelles et génie	51 248 377 \$	54 098 162 \$ 5,6%	68 781 699 \$ 27,1%	106 362 941 \$ 54,6%	79 920 053 \$	-24,9%
Sciences humaines et sociales, arts et lettres						
Aménagement, architecture et arts visuels	1 345 886 \$	1 280 362 \$ -4,9%	1 121 238 \$ -12,4%	1 262 255 \$ 12,6%	2 218 386 \$	75,7%
Droit	327 700 \$	308 109 \$ -6,0%	280 744 \$ -8,9%	651 390 \$ 132,0%	482 605 \$	-25,9%
Autres	4 072 509 \$	4 877 436 \$ 19,8%	5 635 673 \$ 15,5%	5 230 587 \$ -7,2%	4 856 235 \$	-7,2%
Musique	6 022 \$	44 657 \$ 641,6%	29 727 \$ -33,4%	12 706 \$ -57,3%	59 032 \$	364,6%
Philosophie	166 979 \$	75 382 \$ -54,9%	87 162 \$ 15,6%	160 212 \$ 83,8%	323 006 \$	101,6%
Sciences de l'administration	3 657 274 \$	3 406 537 \$ -6,9%	4 430 561 \$ 30,1%	4 108 776 \$ -7,3%	3 594 930 \$	-12,5%
Sciences de l'éducation	1 819 568 \$	2 091 257 \$ 14,9%	2 143 861 \$ 2,5%	2 771 860 \$ 29,3%	2 700 731 \$	-2,6%
Sciences sociales	6 479 142 \$	7 626 454 \$ 17,7%	11 196 828 \$ 46,8%	15 170 876 \$ 35,5%	10 254 493 \$	-32,4%
Géologie et sciences religieuses	434 182 \$	489 224 \$ 12,7%	628 328 \$ 28,4%	613 743 \$ -2,3%	632 363 \$	3,0%
Sous-total sciences humaines...	18 309 262 \$	20 199 418 \$ 10,3%	25 554 122 \$ 26,5%	29 982 405 \$ 17,3%	25 121 781 \$	-16,2%
Autres	623 677 \$	443 758 \$ -28,8%	1 754 208 \$ 295,3%	3 126 911 \$ 78,3%	5 253 485 \$	68,0%
Grand total	151 405 787 \$	163 963 972 \$	198 646 026 \$	271 931 379 \$	222 109 711 \$	

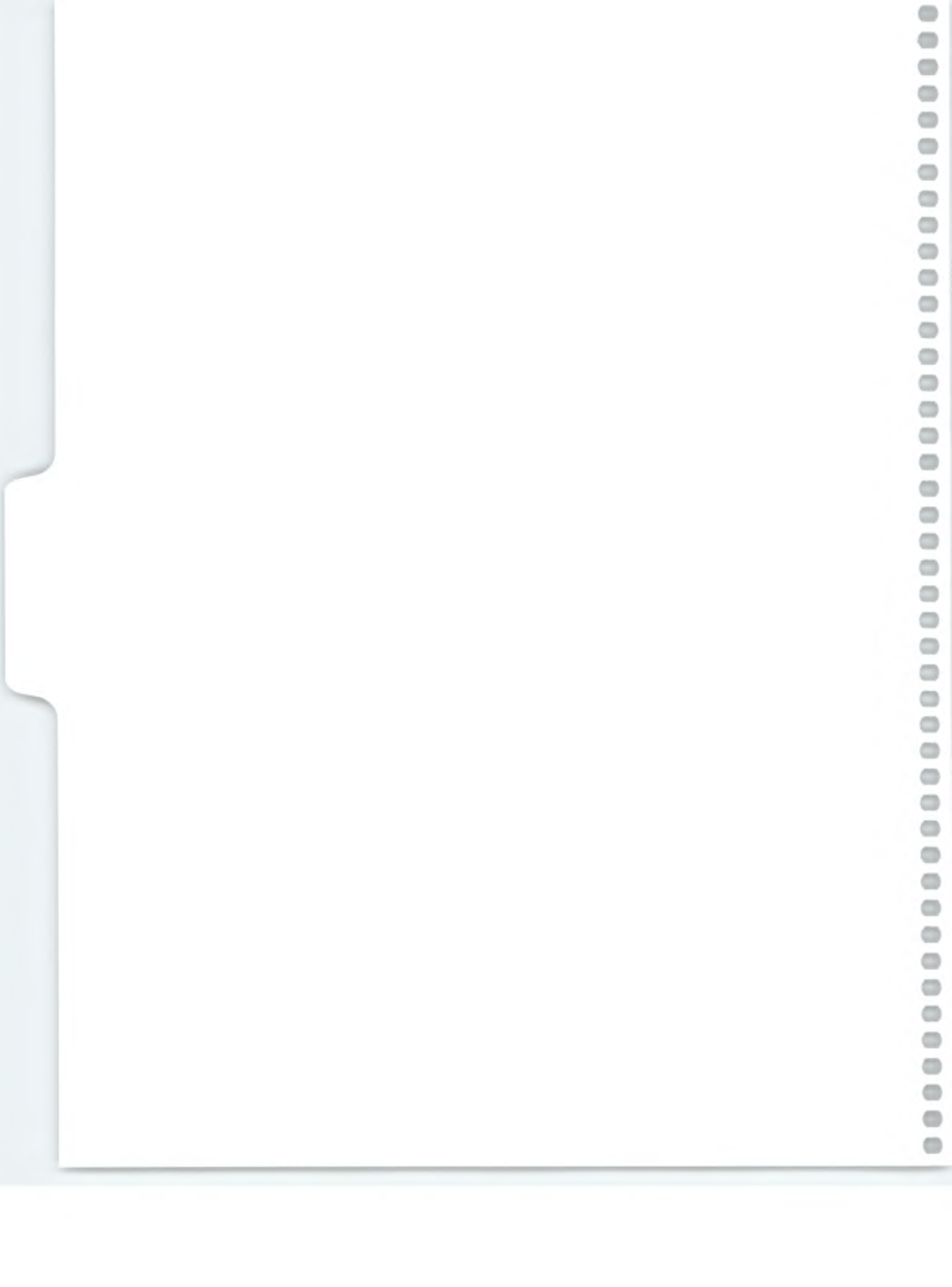
* Comprend les contributions en nature

Tableau 3 B	Fonds externes de recherche obtenus par chercheur, faculté et secteur					
	Nombre de chercheurs* par faculté et secteur ¹					
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004*	
Sciences santé	\$/chercheur nb	\$/chercheur nb	\$/chercheur nb	\$/chercheur nb	\$/chercheur nb	
Médecine	192 850 \$ 411	223 026 \$ 392	244 237 \$ 407	307 905 \$ 422	265 490 \$ 407	
Médecine dentaire	48 717 \$ 4	33 837 \$ 5	52 890 \$ 8	40 227 \$ 10	36 479 \$ 9	
Pharmacie	79 713 \$ 13	63 286 \$ 12	126 868 \$ 13	72 947 \$ 12	158 207 \$ 13	
Sciences infirmières	56 301 \$ 13	66 758 \$ 13	71 950 \$ 15	83 036 \$ 15	85 925 \$ 16	
Sous-total sciences santé	184 182 \$ 441	211 428 \$ 422	231 503 \$ 443	288 582 \$ 459	251 268 \$ 445	
Sciences naturelles et génie						
Forêt et géomatique	125 890 \$ 47	142 895 \$ 41	204 841 \$ 47	252 713 \$ 65	252 791 \$ 64	
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	162 706 \$ 97	165 066 \$ 100	186 735 \$ 103	285 756 \$ 99	203 658 \$ 101	
Sciences et génie	126 820 \$ 233	139 179 \$ 228	172 816 \$ 231	256 861 \$ 240	170 641 \$ 253	
Sous-total sciences naturelles et génie	135 937 \$ 377	146 607 \$ 369	180 529 \$ 381	263 275 \$ 404	191 196 \$ 418	
Sciences humaines et sociales, arts et lettres						
Aménagement, architecture et arts visuels	112 157 \$ 12	98 489 \$ 13	70 077 \$ 16	78 891 \$ 16	123 244 \$ 18	
Droit	19 276 \$ 17	14 005 \$ 22	15 597 \$ 18	29 609 \$ 22	22 981 \$ 21	
Autres	41 136 \$ 99	52 446 \$ 93	58 705 \$ 96	60 122 \$ 87	58 509 \$ 83	
Musique	3 011 \$ 2	44 657 \$ 1	29 727 \$ 1	12 706 \$ 1	29 516 \$ 2	
Philosophie	23 854 \$ 7	12 564 \$ 6	14 527 \$ 6	22 887 \$ 7	46 144 \$ 7	
Sciences de l'administration	81 273 \$ 45	77 421 \$ 44	98 457 \$ 45	105 353 \$ 39	83 603 \$ 43	
Sciences de l'éducation	33 083 \$ 55	39 458 \$ 53	40 450 \$ 53	55 437 \$ 50	60 016 \$ 45	
Sciences sociales	47 994 \$ 135	61 012 \$ 125	89 575 \$ 125	123 340 \$ 123	72 215 \$ 142	
Géologie et sciences religieuses	39 471 \$ 11	44 475 \$ 11	41 889 \$ 15	47 211 \$ 13	42 158 \$ 15	
Sous-total sciences humaines...	47 805 \$ 383	54 890 \$ 368	68 144 \$ 375	83 750 \$ 358	66 813 \$ 376	
Autres	311 839 \$ 2	443 758 \$ 1	877 104 \$ 2	1 563 456 \$ 2	131 337 \$ 40	
Grand total	125 857 \$ 1203	141 348 \$ 1160	165 401 \$ 1201	222 348 \$ 1223	173 659 \$ 1279	

* Comprend les professeurs réguliers, les professeurs de clinique, les professeurs subventionnels et les professeurs associés

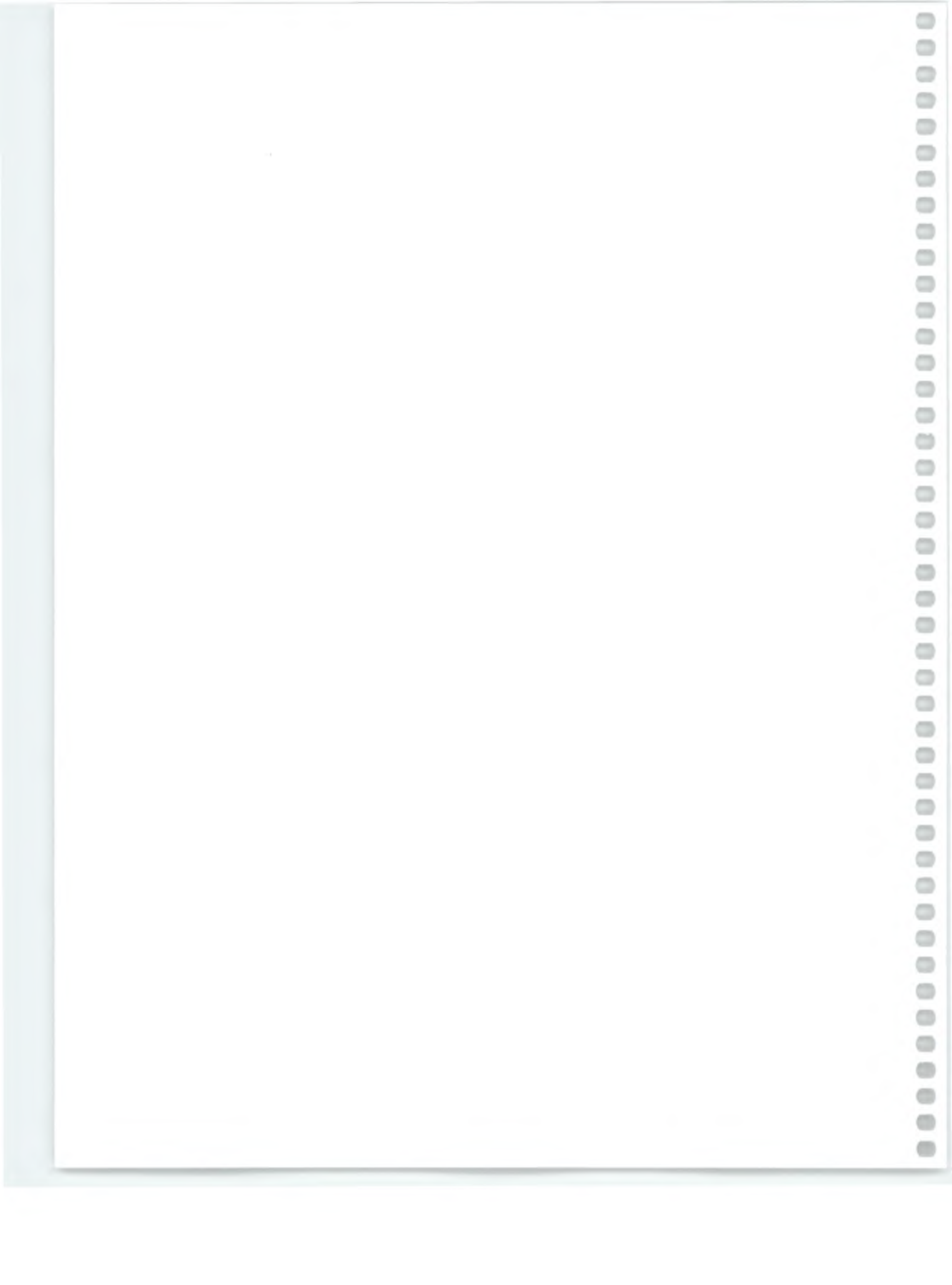
* Données provisoires





SECTION 3 : LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

3.1 DISCOURS DE LA RENTRÉE 2004-2005 DU RECTEUR , MONSIEUR MICHEL PIGEON



DISCOURS DE LA RENTRÉE 2004-2005

prononcé le 7 septembre 2004

INTRODUCTION

À l'Université Laval, la tradition veut que la séance du Conseil universitaire de septembre soit le moment choisi par le recteur pour livrer le Discours de la rentrée. Cette année, la direction de l'Université a choisi d'agir différemment.

En effet, en présentant ce Discours de la rentrée hors du seul cadre du Conseil universitaire, mais devant ses membres et devant nombre d'autres invités de la communauté, la direction désire poser un geste concret pour incarner dans l'action notre troisième orientation stratégique : « La réussite par une cohésion interne accrue ». C'est donc avec grand plaisir que nous vous offrons ce texte, qui dresse le bilan de l'année écoulée et qui esquisse les perspectives et défis qui s'offrent à nous.

I - BILAN

Si on voulait résumer en quelques mots l'année 2003-2004, il ne serait pas exagéré de dire que ce fut l'année d'un « nouveau départ » pour l'Université Laval.

En effet, par l'élaboration et l'adoption de ses orientations stratégiques, par la signature d'importantes conventions collectives, par ses présences devant les responsables politiques québécois, par l'obtention de projets tels celui de l'agrandissement et de la rénovation du pavillon Vandry, et par le redémarrage de sa grande campagne de souscription, l'Université Laval s'est donné les coudées franches pour aborder les prochaines années avec confiance et assurance.

Quelques chiffres

Quelques chiffres éloquentes maintenant. À la session d'automne 2003, on comptait 37 591 étudiants inscrits, soit une hausse de près de 2,7% sur l'année antérieure. De ce nombre, 28 902 étaient au premier cycle. Nous pouvons également nous réjouir de ce que les nouvelles inscriptions, tous cycles confondus, aient connu une hausse de 3,9% par rapport à l'année dernière.

C'est toutefois aux deuxième et troisième cycles que les statistiques sur les effectifs étudiants sont les plus spectaculaires. À l'automne 2003, 6 736 personnes se sont inscrites à un programme de deuxième cycle, soit une hausse de 7,8 % par rapport à l'an dernier, et 1 953 à un programme de troisième cycle, une hausse de 8,7 %. Au doctorat, 92 personnes ont choisi de poursuivre leurs études en cotutelle de thèse. Enfin, l'Université a accueilli 180 stagiaires postdoctoraux.

En 2003-2004, l'Université Laval a décerné un diplôme à 8 726 personnes. De ce nombre, 243 personnes ont reçu un doctorat ; 1 819 ont reçu un diplôme de 2^e cycle et 6 664 ont reçu un diplôme de premier cycle. En outre, nos étudiants et étudiantes, tous cycles confondus, ont reçu un total de 41 M\$ en salaires et en bourses provenant de fonds internes et de fonds externes. Enfin, à l'occasion des collations des grades, l'Université Laval a remis huit doctorats honorifiques et attribué le titre de professeur émérite à quatorze membres éminents de son corps professoral.

Études et enseignement

Il y a beaucoup d'activité à signaler au chapitre des études et de l'enseignement pour 2003-2004. La reconfiguration des programmes de baccalauréat est complétée, conformément à l'échéancier fixé, et les évaluations périodiques des programmes se sont intensifiées pour atteindre le nombre de 23. Ces démarches se sont déroulées en consultation, dans un souci de toujours améliorer la qualité de nos programmes et de répondre concrètement aux besoins actuels de la société. À cet égard, notre approche intégrée et multidisciplinaire de la formation nous distingue et suscite beaucoup d'intérêt; notamment, le projet d'agrandissement du pavillon Vandry prévoit un partage non seulement des espaces pédagogiques, mais aussi des expériences pédagogiques entre les diverses disciplines des sciences de la santé (pharmacie, sciences infirmières, médecine, ergonomie, ergothérapie, physiothérapie, orthophonie).

C'est également dans une optique de complémentarité disciplinaire que plusieurs nouveaux programmes et microprogrammes sont venus enrichir l'offre de formation aux trois cycles d'études. Ainsi, trois nouveaux programmes intégrés ont été créés. Il s'agit du *Baccalauréat intégré en sciences des religions*, du *Baccalauréat intégré en bioinformatique* et du *Certificat en études sur le Québec contemporain*. De plus, trois nouveaux programmes sont présentement en évaluation à la CREPUQ, soit la *Maîtrise en biogéosciences de l'environnement*, le *Doctorat en études internationales* et le *Baccalauréat en génie des eaux*.

Le profil international est solidement implanté et complète ainsi la gamme des possibilités qu'ont nos étudiants et étudiantes de poursuivre une partie de leurs études à l'extérieur. Aujourd'hui, tous programmes et cycles confondus, nous avons quelque 450 accords-cadres signés avec 50 pays sur 5 continents en 7 langues différentes. Par ailleurs, au cours de 2003-2004, l'Université Laval est devenue la partenaire francophone privilégiée de l'Université virtuelle africaine pour la formation en informatique, ce qui assure notre présence dans six pays d'Afrique. De plus, l'Université Laval a innové encore une fois en instaurant le profil entrepreneurial à la suite de l'avis favorable de la Commission des études. Dès cet automne, des étudiants du baccalauréat pourront profiter d'une formation complémentaire en entrepreneuriat qui leur permettra d'être des agents de changement dans leur milieu après leur diplomation. Toutes ces actions, rappelons-le, visent à améliorer les compétences de nos étudiants et étudiantes, afin de mieux les préparer à leur vie professionnelle.

Au chapitre de la formation continue, dont la Direction fête ses 10 années d'existence, l'Université Laval continue aussi d'innover. Parmi les nouveautés, ont été créés deux nouveaux programmes de formation universitaire en intervention sur les troubles envahissants du développement (TED), à l'intention des intervenants et des intervenantes à l'œuvre dans les centres de réadaptation en déficience intellectuelle et de leurs superviseurs. Il faut également signaler que l'Université Laval a signé, en juin dernier, une entente de partenariat avec l'Université York. Cette entente nous donne l'exclusivité d'offrir au Québec certains programmes de certification du Schulich Executive Education Centre de cette université.

La formation à distance gagne aussi en popularité année après année. De 6442 inscriptions à l'automne 2003, nous sommes passés à 7088 à l'automne 2004, soit une augmentation de

10%. Avec une offre de plus de 750 cours, l'enseignement à distance est devenu un enjeu majeur à l'Université Laval, qui se dotera bientôt d'une politique sur le sujet.

L'année 2003-2004 aura été faste aussi en ce qui a trait aux ententes DEC+BAC. En effet, 47 ententes ont été signées cette année seulement, ce qui porte à 72 le nombre d'ententes conclues entre l'Université Laval et les collèges du Québec. Ces ententes DEC+BAC couvrent des domaines aussi variés que la comptabilité, les services financiers, la biochimie, l'informatique, les sciences et technologies des aliments. Il convient de rappeler que l'Université Laval fait figure de pionnière et de chef de file parmi les universités québécoises quant au nombre de ce type d'ententes conclues avec les collèges. Notre arrimage avec les collèges est d'ailleurs appelé à se poursuivre et à s'intensifier au cours de l'année à venir, dans une optique de formation, mais aussi de développement régional. Notons également que c'est l'approche que nous avons préconisée dans le mémoire que nous avons présenté en février dernier lors de la Commission parlementaire sur l'accessibilité, la qualité et le financement des universités québécoises.

Les démarches en vue de moderniser le système de gestion des études se sont poursuivies activement. Nous avons procédé, entre autres choses, à l'analyse de concordance de deux progiciels potentiels qui pourraient servir comme outil de base à la modernisation de la gestion des études.

Pour ce qui est de la Bibliothèque, outre l'implantation et le perfectionnement de plusieurs outils de recherche et de gestion informatiques, l'Université Laval et la Ville de Québec ont signé, le 26 février dernier, une entente qui permettra la mise en place d'une structure informatique commune pour la gestion de l'ensemble de nos bibliothèques respectives. En partageant le même serveur et le même logiciel, les bibliothèques du Réseau de la Ville de Québec et les nôtres se dotent d'un outil incomparable pour faciliter l'accès à leurs ressources. Mentionnons enfin que la collection «Mémoires et thèses électroniques» de notre Bibliothèque a atteint cette année son centième titre.

La Commission des études, de son côté, en plus des projets de programme qu'elle a évalués et des divers avis qu'elle a produits, a effectué un travail préliminaire en vue de l'adoption d'une politique linguistique pour donner suite aux recommandations de la *Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*.

La réussite étudiante, idée centrale des orientations stratégiques de l'Université Laval pour les années 2003-2007, a aussi été au cœur de nos préoccupations tout au long de l'année écoulée. La Commission des affaires étudiantes a déposé deux avis qui contiennent une soixantaine de recommandations visant à favoriser la réussite du plus grand nombre d'étudiants en les accompagnant dans les étapes cruciales de leur cheminement académique. Les recommandations portent notamment sur le renforcement de politiques ou façons de faire déjà implantées.

Du côté des activités étudiantes, rappelons plus particulièrement le succès de la première édition des «Journées de la recherche», intitulées «Lab-oratoire public», qui ont eu lieu en octobre 2003. Ces journées de valorisation des étudiants-chercheurs, organisées par l'AELIÉS en collaboration avec l'Université Laval et Place Laurier, avaient pour but de vulgariser et de promouvoir la recherche réalisée par les étudiantes et les étudiants des

cycles supérieurs tant auprès des élèves des écoles primaires et secondaires, et des collèges, que du grand public.

Par ailleurs, on ne saurait passer sous silence la fierté que nous donnent les nombreux succès, trop nombreux pour les énumérer ici, de nos étudiantes et étudiants qui continuent de se distinguer dans les concours provinciaux et nationaux de leur discipline. Pour mémoire, l'Université Laval s'est classée première à l'Examen national d'admission CMA de la Société des comptables en management accrédités du Canada, que les étudiants de la Faculté des sciences de l'administration ont décroché la deuxième place lors de la 16^e édition des Jeux du Commerce ainsi que la deuxième place lors de la 3^e édition du Concours national d'étude de cas, qui s'est déroulé à l'École de gestion John Molson. En outre, six entreprises d'étudiants de l'Université Laval ont décroché 12 prix lors de la finale nationale du Concours québécois en entrepreneurship.

À ces honneurs s'ajoutent les nombreux succès de nos athlètes, notamment ceux du Club de football Rouge et Or, qui a connu une saison 2003 tout à fait extraordinaire en remportant la Coupe Dunsmore, la Coupe Mitchell et finalement la Coupe Vanier. L'équipe de canoë de béton de la Faculté des sciences et de génie, couronnée championne canadienne à Moncton en mai, s'est de nouveau illustrée lors de la Compétition nationale américaine de canoë de béton en terminant au 2^e rang du classement général pour une troisième année de suite.

Recherche

L'année 2003-2004 a aussi été très féconde sur le plan de la recherche. Pas moins de vingt nouvelles chaires de recherche du Canada ont été octroyées à nos chercheurs depuis le mois d'août 2003, ce qui porte à 62 le nombre de chaires obtenues par l'Université Laval, qui devrait en compter 92 en 2005, à l'échéance du programme. Signalons aussi la création de trois autres chaires importantes : la Chaire en analyse de la politique agricole et de la mise en marché collective, en partenariat avec l'Union des producteurs agricoles (UPA), la Chaire de recherche industrielle du CRSNG en aménagement des tourbières et la Chaire CRSNG/BELL/CISCO de recherche en design d'affaires.

Quatre centres ont fait l'objet d'une évaluation périodique et d'un avis favorablement reçu et adopté par le Conseil universitaire : le Centre de recherche en endocrinologie moléculaire et oncologique (CREMO), le Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi (CIRPEE), le Centre de recherche sur le cerveau, le comportement et la neuropsychiatrie (CRCN) et l'observatoire du mont Mégantic (OMM). L'Université Laval s'est également enrichie d'un nouveau centre reconnu : le Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA). Par ailleurs, deux instituts ont vu le jour au cours de l'année : l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société, dont l'envergure constitue une première au Québec, et l'Institut d'éthique appliquée, dont la mise en route devrait se faire cet automne.

Nous pouvons aussi nous réjouir de l'inauguration de plusieurs nouvelles unités de recherche, notamment, celle du Centre de recherche en prévention de l'obésité (CRPO), du Laboratoire des nouvelles technologies de l'image, du son et de la scène (LANTISS) et du Centre international de recherche et de formation en neurophotonique (CIRFN).

Enfin, pour terminer ce survol des activités de recherche, il faut attirer l'attention sur les réussites des travaux novateurs de plusieurs de nos chercheurs, dont les découvertes contribuent largement au rayonnement et à la réputation d'excellence de notre université. Parmi les nombreuses réalisations que l'on peut dénombrer, notons la restauration temporaire de la locomotion chez des souris paraplégiques, la mise à l'essai sur l'humain d'un traitement pour la dystrophie musculaire de Duchenne, la découverte d'une protéine qui jouerait un rôle clé dans l'obésité et dans le vieillissement ainsi qu'un gène influençant des comportements alimentaires qui prédisposent à l'obésité. D'autres parmi nos chercheurs ont aussi breveté un nouveau procédé d'hydrogénation des huiles végétales qui ne générerait aucun gras trans, mis au point une approche combinant un sevrage graduel de médicaments et un traitement psychologique qui permet à des insomniaques chroniques de décrocher des somnifères en moins de trois mois et collaboré à la mise au point d'une caméra astronomique qui permettra de faire en une nuit ce qui exige présentement trois années de travail (la caméra SCUBA-2).

La Base de données lexicographiques panfrancophone (BDLP), outil de recherche qui consiste en un dispositif informatique qui met en relation des bases de données sur le français, lesquelles peuvent être interrogées séparément ou comme un ensemble, est officiellement ouverte depuis ce printemps.

Une équipe de chercheurs provenant, entre autres, des départements d'histoire, de génie électrique et informatique, des littératures, de géographie, ainsi que du Musée de la civilisation a reçu une importante subvention d'infrastructure de recherche de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) qui leur permettra de mettre sur pied, d'ici 2007, le Laboratoire de muséologie et d'ingénierie de la culture (LAMIC). Avec les contreparties du gouvernement québécois et de l'Université Laval, l'équipe disposera de trois millions de dollars (3 M \$) pour doter l'Université Laval du premier centre universitaire canadien de muséologie expérimentale.

La mission scientifique de l'*Amundsen*, le navire de recherche océanographique qui a quitté Québec le 5 septembre 2003, a livré ses premières découvertes sur la vie hivernale dans l'écosystème arctique. Toujours du côté de l'Arctique, des travaux alliant l'histoire à la géologie ont donné lieu à de nouvelles hypothèses au sujet du mystère archéologique du minerai rapporté lors des expéditions de Martin Frobisher au 16^e siècle. Enfin, les chercheurs de l'Université Laval font de nouveau parler d'eux au palmarès du magazine *Québec Sciences*. Ce dernier a retenu les travaux sur la douleur chronique de l'équipe d'Yves De Koninck, du Centre de recherche Université Laval-Robert-Giffard, ainsi que les travaux sur l'ARN messager de Patrick Provost, du Centre de recherche du CHUL, qui a donné lieu à la découverte d'un nouveau mécanisme de contrôle des gènes offrant un potentiel énorme pour ce qui est du traitement des cancers et des infections virales.

En considérant la deuxième orientation stratégique que nous nous sommes donnée pour les années 2003-2007, soit la réussite par une formation enracinée dans la recherche, il est manifeste qu'à l'université Laval, la recherche doit imprégner la formation aux trois cycles. En effet, la formation des étudiants et étudiantes est étroitement liée à la recherche, et il ne faut jamais oublier que c'est ce lien étroit entre formation et recherche qui, en quelque sorte, caractérise l'université.

Gestion

Ressources humaines

Au chapitre des ressources humaines, la signature des conventions collectives avec le SCCCUL, le SPPRUL, et avec le SPUL, est venue s'ajouter aux ententes signées en 2002-2003 avec le SEUL et l'APAPUL. Le cadre général des relations de travail pour la plupart des employés est donc bien établi pour les prochaines années.

L'année 2003-2004 a sans conteste été une année au cours de laquelle nous avons fait une priorité du développement de relations harmonieuses avec les différentes catégories de personnel ainsi qu'avec les syndicats et associations qui les représentent. Nous avons, plus que jamais, cherché à favoriser l'établissement de relations fondées sur des valeurs de transparence, d'ouverture, d'écoute et de consultation. C'est d'ailleurs en ce sens que nous avons entrepris à l'automne 2003 une tournée des unités et des services qui s'est poursuivie sur toute l'année. Ces rencontres ont été des moments privilégiés de dialogue et d'échange particulièrement appréciés.

Un autre aspect important de la priorité accordée au développement de relations harmonieuses a été la valorisation des réalisations des employés de l'Université. Il convient de féliciter encore une fois l'initiative de l'équipe d'employés qui a initié, planifié et organisé la soirée *Laval en spectacle*, un franc succès voué, espérons-le, à devenir une tradition chez nous. Par ailleurs, en juin dernier, le Comité sur la santé psychologique du personnel de l'Université Laval, avec l'appui du Service des ressources humaines et du Vice-rectorat aux ressources humaines, a organisé deux demi-journées thématiques, avec conférences, ateliers et repas, sur la reconnaissance en milieu de travail. Plus de 400 membres du personnel de bureau ont assisté à cette activité qui a été fort appréciée.

Ces journées se situaient dans la suite des diverses activités en lien avec trois projets-pilotes d'intervention spécifique en santé psychologique au travail menés conjointement, à l'automne 2003, par le Comité sur la santé psychologique du personnel, le Syndicat des employés et des employées et la Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail dans le cadre du *Plan d'action en santé psychologique 2003-2004* de l'Université. Dans les trois cas, les projets-pilotes ont permis d'identifier des facteurs de risque à la santé psychologique au travail, ainsi que des correctifs pour améliorer la situation. La *Politique relative à la protection et à l'amélioration de la santé psychologique au travail*, également prévue au plan d'action 2003-2004, a été adoptée par le Conseil d'administration le 26 novembre 2003 après une large consultation auprès de divers groupes de la communauté universitaire.

À cette étape du processus, nous pouvons dire que l'Université Laval est en avance sur bien des entreprises et sur la plupart des universités dans le domaine de la prise en charge de la santé psychologique au travail, et l'équipe de direction continuera d'accorder une grande importance à ce dossier. Par ailleurs, nous avons la chance d'être bien accompagnés par une équipe de recherche et d'experts qui nous soutiennent constamment dans l'évaluation et la validation des solutions mises en place. Soulignons également que la Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail de l'Université Laval a lancé, le 26 février dernier, une trousse de prévention des problèmes de santé psychologique au travail intitulée « *La santé psychologique au travail ... de la définition du problème aux solutions* » à laquelle ont contribué plusieurs partenaires spécialisés dans le domaine. Cette

trousse, unique au Canada, s'adresse à tous ceux qui désirent comprendre les problèmes reliés au stress en milieu de travail et s'outiller afin de mieux les prévenir.

Enfin, pour terminer ce bref bilan des activités dans le secteur des ressources humaines, le Conseil d'administration a adopté, en juin dernier, le *Règlement pour contrer le harcèlement psychologique et le harcèlement sexuel*. Également, des consultations sont en cours en vue de l'adoption d'un *Règlement sur la propriété intellectuelle* qui a fait l'objet d'un travail intensif, de concert avec le SPUL, et qui devrait être présenté au Conseil d'administration, pour adoption, au cours des prochains mois. Le Vice-rectorat aux ressources humaines et le Service des ressources humaines poursuivent intensivement la réflexion sur la modernisation des systèmes informatiques de gestion des ressources humaines. Enfin, que des discussions ont été menées avec l'Association des cadres et avec l'Association des directeurs et directrices de service, et des modifications aux règlements qui les régissent seront présentés sous peu au Conseil d'administration.

Infrastructures et immobilisations

Au cours de l'année 2003-2004, des investissements immobiliers majeurs d'une valeur totale de l'ordre d'environ 150 M \$, étaient en cours de planification et de réalisation. La plus grande partie du financement de ces investissements provient de budgets spéciaux (MEQ, FCI, etc.). Par ailleurs, le budget d'investissement 2003-2004 adopté par le Conseil d'administration, au montant de 11,1 M \$, inclut des dépenses affectées aux réaménagements et rénovations (5,3 M \$), des dépenses pour le mobilier et l'équipement (4,8 M \$) et des dépenses pour le développement de systèmes d'information (1 M \$).

Parmi les principaux projets qui ont été amorcés, nous avons évoqué tout à l'heure des plans de rénovation et d'agrandissement du pavillon Vandry. S'ajoutent à cela l'élaboration des plans et devis de l'édifice qui abritera le Centre d'optique photonique et laser (COPL) ainsi que de ceux d'un complexe de serres à haute performance qui permettra à nos chercheurs de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation et de la Faculté de foresterie et géomatique de continuer d'innover en recherche et d'offrir une formation de pointe. Au chapitre des réalisations, on compte la rénovation des infrastructures réseau du campus (eau réfrigérée, vapeur, électricité, haute tension, informatique industrielle, système téléphonique et autres) et la mise aux normes et le remplacement du système de ventilation du Pavillon des sciences de l'éducation. On compte également des travaux de rénovation et de mise aux normes totalisant plus de 2 M\$ dans les résidences.

La construction du pavillon d'Héma-Québec est terminée et les travaux de construction du Centre de transformation sur le bois ouvré vont bon train. Unique au Canada, le centre servira aux trois cycles d'études pour la formation ainsi que pour la recherche fondamentale et appliquée sur le développement de produits du bois à valeur ajoutée. Enfin, les travaux de construction du Centre de recherche clinique et évaluative en oncologie du CHUQ (Centre hospitalier universitaire de Québec), qui regroupera sous le même toit la recherche clinique, la recherche fondamentale et la recherche évaluative des programmes de services et des soins aux patients, ont débuté en mai et son ouverture est prévue pour la fin décembre 2005.

Rappelons également qu'en février dernier, la Commission d'aménagement du campus, dont les travaux ont débuté au printemps 2003, a tenu des audiences publiques qui ont

suscité une bonne participation, avec une quarantaine de mémoires présentés par des personnes et des organismes de la communauté universitaire et de l'agglomération de Québec. En complément à ce processus de consultation, la Commission a organisé une série de quatre conférences publiques sur le thème de l'aménagement qui ont été suivies avec grand intérêt. Un plan directeur sera déposé sous peu. Celui-ci visera, entre autres, à offrir un milieu qui favorise les études et la qualité de vie sur le campus, à maintenir l'identité universitaire des installations physiques actuelles dans le contexte d'une plus grande perméabilité au milieu urbain et à permettre une meilleure accessibilité tant pour les membres de la communauté universitaire que pour la population en général. Le plan directeur visera aussi à offrir un aménagement qui appuie le rôle de l'Université comme vecteur de développement et également à prévoir la flexibilité nécessaire à la poursuite de l'évolution de l'aménagement et du développement de l'Université Laval dans les années futures.

Finances

Du côté des finances de l'Université, les États financiers de l'année 2003-2004 seront disponible à la fin du mois, au moment de leur dépôt au Conseil d'administration. Mais nous pouvons affirmer que, bien que nos besoins soient pressants en matière de financement – comme nous l'avons clairement fait savoir à la Commission parlementaire sur l'accessibilité, la qualité et le financement des universités québécoises – nous avons pu maintenir l'équilibre budgétaire dans la confection de nos budgets d'opérations courantes.

Dans l'établissement du budget de l'année 2003-2004 nous avons tenu compte de cinq orientations principales : le plan de résorption du déficit, le maintien des unités (facultés et services) et de leur mission, le respect des pratiques d'autofinancement des entreprises auxiliaires et des services aux étudiants, la prise en compte de la subvention fédérale estimée pour les frais indirects de recherche et enfin, l'obligation pour l'Université Laval de combler le déficit actuariel de la caisse des employés du SEUL (évaluation au 1er janvier 2002).

Développement

Au Vice-rectorat au développement et aux relations internationales, l'année 2003-2004 fait figure d'année charnière. La consolidation des restructurations de l'année précédente s'est poursuivie, augmentée du développement de la synergie entre ses six principaux secteurs, qui seront bientôt presque tous regroupés sous le même toit avec le déménagement du Bureau d'information et de promotion au pavillon Alphonse-Desjardins. En effet, au cours de l'année écoulée, priorité a été accordée à la concertation, au travail en réseau et au décloisonnement, dans l'objectif de donner une direction intégrée aux activités et de travailler efficacement et de concert au positionnement de l'Université, dans une perspective de développement et de recrutement. Le lancement du nouveau système d'identification visuelle de l'Université, qui se caractérise par son omniprésente bande rouge et or, s'inscrit pleinement dans cette visée en dotant notre établissement d'une signature visuelle qui permet de l'identifier de façon immédiate.

Le travail du Bureau d'information et de promotion (BIP), qui s'est poursuivi tout au long de l'année en collaboration avec les facultés, a porté fruit : les objectifs de recrutement ont été atteints, voire même dépassés. Il convient de saluer l'excellent travail accompli au BIP au chapitre des activités organisées pour faire connaître notre université tant dans les

collèges que sur le campus, par le Samedi de l'admission et par la Journée de bienvenue notamment. Le mandat du Bureau international (BI) concernant le recrutement d'étudiants étrangers a été précisé pour favoriser le développement et la mise en œuvre d'une stratégie d'actions structurantes. Nous devons aussi souligner le succès remporté par la finale québécoise de la Super Expo-sciences Bell qui s'est déroulé au pavillon Alphonse-Desjardins et qui a attiré plusieurs milliers de visiteurs. L'activité a réuni 158 jeunes des niveaux secondaire et collégial, venus présenter 196 projets scientifiques, qui ont eu l'occasion de participer à des visites du campus, à des rencontres avec les scientifiques de même qu'à des activités sociales.

À la Fondation de l'Université, qui a accueilli un nouveau président en 2003 en la personne de M. Michel Lamoureux, la campagne de financement *De toutes les révolutions*, volet communauté universitaire, a dépassé l'objectif de 1,5 M\$ qui avait été fixé. En effet, ce sont 1 507 863 \$ qui ont été recueillis, soit 5 % de plus que l'an dernier. Merci à toutes et à tous pour votre généreuse contribution. Depuis 2001, près de 5,1 M\$ ont été recueillis auprès des membres de la communauté universitaire, soit un peu plus de la moitié de l'objectif de 10 M\$ à atteindre d'ici 2008. La Fondation a également participé à la création de la Chaire Richelieu de recherche sur la jeunesse, l'enfance et la famille et de la Chaire d'enseignement et de recherche *La philosophie dans le monde actuel*. Enfin, je signale tout particulièrement le don de 12 M\$ de la société Hydro-Québec. Il s'agit du don le plus important reçu à ce jour par l'Université Laval.

On observe aussi beaucoup d'action du côté de l'Association des diplômés de l'Université Laval. Avec plus de 25 000 membres cotisants et maintenant 46 clubs de diplômés répartis dans 21 pays sur cinq continents – par la création cette année de clubs au Bénin, au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal, ainsi qu'à Washington et à Halifax – l'Université Laval possède le plus grand réseau de clubs de diplômés parmi les établissements universitaires francophones du monde. Avec la cohorte des diplômés de 2003-2004, l'Université Laval a franchi le cap des 200 000 diplômés. Tout au long de l'année, l'Association a tenu des activités informatives et variées visant à rapprocher les diplômés de tous âges. Pour ne donner qu'un exemple, mentionnons la « Tournée des passionnés », qui a eu lieu l'automne dernier, au cours de laquelle dix conférences ont été offertes par nos professeurs dans dix villes du Québec où l'on retrouve des clubs de diplômés.

Le Service de placement continue de remplir sa mission avec succès. En 2003-2004, près de 14 500 offres d'emploi et de stage (dont 3 658 offres de stage) ont été proposées aux étudiants et diplômés par l'intermédiaire du Service de placement, dans le site Internet et sur les babillards situés dans plusieurs pavillons. Le programme *Études-Travail* et sa variante *Emploi-Campus pour étudiants étrangers*, financés par l'Université Laval et par le gouvernement du Québec, ont permis la création de 1004 emplois rémunérés sur le campus, tous reliés au domaine d'études de leur titulaire. En fait, les multiples interventions du Service de placement ont contribué au placement de 11 399 personnes. Parmi celles-ci, on compte 667 personnes diplômées depuis plus de deux ans !

Enfin, nous avons aussi signé plusieurs ententes de coopération et d'échange avec d'autres partenaires universitaires, dont celle qui est intervenue en mai dernier entre l'Université Laval et la State University of New York (SUNY) à l'occasion du second Sommet économique Québec – New-York. Cette entente avec la State University of New York est un exemple éloquent de l'ouverture de l'Université Laval à l'endroit de la collaboration interuniversitaire et de son engagement en faveur de l'internationalisation de la formation

offerte à ses quelque 38 000 étudiants. De plus, la conclusion en quelques semaines seulement de cette entente démontre pleinement à quel point des établissements universitaires sont capables d'actions rapides et efficaces pour accroître la qualité de l'enseignement et de la recherche.

Enfin, en terminant ce survol de l'année universitaire, rappelons que nous avons eu la grande tristesse de perdre, l'hiver et le printemps derniers, deux anciens collègues et recteurs, messieurs François Tavenas, recteur de 1997 à 2002, décédé le 13 février 2004, et Larkin Kerwin, premier recteur laïc de notre établissement de 1972 à 1977, décédé le 1^{er} mai 2004.

II - PERSPECTIVES

En se tournant maintenant vers 2004-2005, la première question qui nous vient à l'esprit est la suivante : qu'est-ce qui doit guider nos actions tout au long des semaines et des mois à venir ? La réponse s'impose d'elle-même. En effet, qu'il s'agisse d'enseignement, de recherche, de gestion, de développement de la cohésion de notre communauté ou de la diffusion de ses succès, c'est la poursuite de la mise en œuvre de nos orientations stratégiques qui constituera notre guide quotidien.

Nous écrivons poursuite, car nous n'avons pas attendu que la nouvelle année commence pour amorcer la mise en œuvre des différentes mesures que commande la réalisation concrète de nos Orientations stratégiques, de notre *Passion de la réussite*. C'est ainsi qu'ont été mis sur pied des Groupes de réflexion dès l'hiver 2004, afin de réfléchir aux actions à poser.

Aussi, nous indiquons quelques-unes des pistes de ces actions. Mais comme les groupes de travail sont à l'œuvre, cela sera loin d'être exhaustif. Cependant, le Conseil universitaire du mois d'octobre 2004 sera plus explicite à cet égard.

Formation et recherche

Du côté de la formation, qui est l'activité fondamentale de l'Université, nous allons poursuivre activement l'internationalisation et le décloisonnement de nos programmes. En outre, de nouveaux programmes sont en élaboration, par exemple, les projets de baccalauréat en ethnodesign, de baccalauréat en études cinématographiques et multimédia, de baccalauréat intégré en affaires publiques et relations internationales, de celui en génie industriel ou encore le projet de diplôme de 2^e cycle en kinésiologie clinique.

De plus, nous implanterons cette initiative nouvelle qu'est *l'Heure pédagogique*. Ce projet consiste à libérer une plage horaire fixe, la même à la grandeur du campus, pendant laquelle aucun cours n'est dispensé. Ce temps libéré devrait constituer un moment privilégié pour faciliter les rencontres de comités de programmes, d'assemblées départementales, d'assemblées d'étudiants et d'étudiantes, ou autres, toujours difficiles à organiser, en raison de l'horaire très chargé de tous. «*L'Heure pédagogique*» devrait donc favoriser les rencontres de toutes les personnes qui interviennent de près ou de loin dans la formation de nos étudiants et étudiantes et qui souhaitent échanger sur des questions relatives à la pédagogie, au développement des compétences, à l'évaluation des apprentissages, au suivi de l'évaluation de l'enseignement ou sur tout autre sujet d'intérêt pour la formation. Nous nous devons d'offrir à l'Université Laval une formation ouverte, imprégnée d'une vision multidisciplinaire. À cette fin, *l'Heure pédagogique* favorisera sans aucun doute les échanges interfacultaires nécessaires à la qualité de la formation de nos étudiants et étudiantes.

Toujours cette année, nous poursuivrons l'implantation des recommandations formulées par la Commission des affaires étudiantes dans ses deux avis sur la réussite au premier cycle et aux cycles supérieurs. La direction remercie le président, le professeur Éric Philippe, ainsi que les membres de cette Commission pour leur travail qui contribuera à orienter davantage notre action dans le sens de la réussite de nos étudiants et étudiantes.

Au chapitre de l'évaluation des programmes, nous allons bien sûr assurer la mise en œuvre des plans d'action élaborés par les doyens à cet égard. Mais nous allons aussi finaliser l'évaluation des 25 programmes qui est en cours, et lancer l'évaluation de 30 autres programmes. De plus, nous poursuivrons la tâche majeure que constitue la modernisation de notre système de gestion des études. Enfin, septembre 2004 verra le démarrage effectif du profil entrepreneurial. Unique au Québec, ce profil entrepreneurial favorise l'émergence et le développement des attitudes et des compétences visant à prendre des initiatives, à développer des projets et à les gérer. Il consiste en un cheminement de formation complémentaire de douze crédits, accessibles après la première année d'études universitaires, et s'inscrit dans le cadre des programmes de baccalauréat participants.

Du côté de la recherche, la Commission de la recherche poursuivra au cours de l'année, entre autres dossiers, l'étude des mécanismes de financement des centres de recherche. En outre, nous développerons de nouveaux outils de promotion de la recherche et de nos chercheurs. Le vice-rectorat à la recherche établira un nouveau Comité d'éthique de la recherche spécifique pour les étudiants en sciences humaines et sociales de façon à alléger les processus d'évaluation.

Toujours au chapitre du développement de la recherche, nous nous assurerons de la mise en marche de nos deux nouveaux instituts, soit l'Institut Hydro-Québec en environnement et société, et l'Institut d'éthique appliquée. Nous allons aussi relancer les activités de l'Institut des affaires électroniques. Enfin, l'Université Laval entend maintenir et accroître sa présence aux tables de concertation tant québécoises que canadiennes, et agir de façon plus agressive auprès de tous les ministères et organismes concernés.

Développement

Au chapitre du développement, la Campagne de souscription *De toutes les révolutions* se poursuit dans sa phase discrète. La direction est heureuse des nouvelles orientations que la Fondation l'Université a adoptées pour cette campagne. En effet, la campagne *De toutes les révolutions* sera une campagne de souscription étroitement liée aux projets des facultés et à notre mission de formation. Le lancement, la semaine dernière, de la Chaire de recherche en médecine d'urgence Université Laval - CHA Hôtel-Dieu de Lévis, dotée d'un fonds de 1 M\$, est un exemple du type de projets que la Fondation, en concertation avec les doyens et l'Université, veut mettre de l'avant. La Fondation veut aussi accroître les bourses aux étudiants, bref, être un outil indispensable au développement qualitatif de notre environnement universitaire.

La qualité de l'avenir de l'Université Laval est donc liée en bonne partie au succès de cette campagne de souscription qui est la plus importante de notre histoire, avec un objectif de 150 M\$. De façon plus concrète, 2004-2005 permettra la préparation du lancement de la phase publique de cette campagne, qui maintient le cap sur 2008, année du quatrième centenaire de la fondation de la ville de Québec.

Gestion

Au plan de la gestion, Il faut noter la remise, cet automne, du rapport de la Commission d'aménagement de l'Université Laval (CAMUL). Après consultation et adoption de ce rapport par le Conseil d'administration, nous allons amorcer le développement d'un campus que nous souhaitons tous plus vivant, plus accessible et plus ouvert.

Du côté des finances, nous prévoyons, pour la seconde année consécutive, un budget équilibré, sans tenir compte, toutefois, de possibles déficits actuariels des caisses de retraite. Néanmoins, cela ne signifie pas que l'Université Laval a toutes les ressources nécessaires à la pleine réalisation de sa mission. L'Université estime, en effet, être sous-financée compte-tenu de ses responsabilités particulières. Dans ce contexte, nous maintiendrons donc auprès du gouvernement du Québec notre demande d'une correction de 11 M\$ dès cette année du sous-financement particulier de l'Université Laval.

Beaucoup d'autres mesures envisagées pour l'année 2004-2005 pourraient être énumérées ici. Mentionnons à cet égard la mise en œuvre de la politique relative à la protection et à l'amélioration de la de la santé psychologique au travail. Nous voudrions aussi être particulièrement attentifs aux actions qui nous permettront d'incarner dans le quotidien notre troisième orientation stratégique, celle qui traite de la cohésion accrue de notre communauté. Entre autres, un effort important sera consacré aux relations avec les diverses catégories d'employés de même qu'avec les syndicats et associations qui les représentent. Rappelons que la cohésion repose sur un sentiment partagé d'appartenance et sur la conviction de contribuer au fonctionnement quotidien de notre établissement. Cette cohésion est essentielle au succès de la mission de l'Université, à la qualité de la formation et de la recherche, et au bien-être des personnes, comme elle met en relief le besoin de toujours se préoccuper d'améliorer nos communications internes.

Le travail se poursuivra aussi en vue de trouver la formule la plus adéquate pour moderniser les systèmes informatiques de gestion des ressources humaines. Ce travail s'effectuera en même temps qu'une recherche des meilleures pratiques de gestion et d'allègement des processus administratifs.

Enfin, 2004-2005 devrait permettre à l'Université Laval d'affirmer encore davantage sa volonté d'ouverture envers notre milieu, envers nos partenaires des collèges, envers les régions que nous desservons et envers les métropoles où une action est essentielle pour maintenir notre place au sein des grandes universités québécoises et canadiennes.

Une université ouverte à la ville

La direction, comme vous, souhaite une université ouverte à la ville et au milieu où nous sommes enracinés. Concrètement, en 2004-2005, cette ouverture se manifestera par la création de deux sous-comités mixtes avec la Ville de Québec sur l'immigration et sur la culture et ce, dans le cadre de l'entente de partenariat qui nous lie déjà. Nous envisageons, en plus de renouveler notre entente de 1999 avec le Centre des congrès, de signer au moins trois nouvelles ententes avec des organismes du milieu.

Sur un autre plan, l'Université Laval va maintenir son entente avec le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration pour la formation langagière offerte aux immigrants par l'École de langues, mais, dans un même souffle, elle va chercher à tenir compte du plan d'action de la ministre pour élargir la portée des ententes existantes. Enfin, en désignant le doyen Jacques Mathieu comme son représentant pour les fêtes du 400^e anniversaire de Québec, l'Université Laval indique clairement sa volonté d'être présente et associée à ces importantes célébrations historiques de 2008.

Une université ouverte aux relations avec les collèges

En février et en mai dernier, l'Université Laval réitérait sa position distincte sur la question des collèges, soit la volonté de voir les ententes DEC + BAC étendues à plus de programmes techniques, et de parvenir à un meilleur arrimage entre le préuniversitaire et l'universitaire pour favoriser la réussite des étudiants et étudiantes. Ce faisant, l'Université Laval dressait un constat très positif d'années de collaboration active avec les collèges, collaboration qui s'est manifestée par les réunions annuelles avec les directeurs généraux des collèges, des rencontres avec les directeurs des études, etc.

Nous demeurons convaincus qu'un meilleur arrimage des ordres collégial et universitaire est un objectif nécessaire. Le contexte bien particulier du Québec, qui est celui de l'organisation de son enseignement supérieur en deux niveaux, appelle des considérations qui sont de nature à accroître l'efficacité générale et la qualité de notre système d'enseignement supérieur, et de mieux assurer la réussite des étudiants et étudiantes.

C'est pour cette raison que nous avons proposé à la Commission parlementaire de février d'étendre le plus possible les ententes DEC + BAC pour le secteur de formation technique des collèges. Nous poursuivrons donc notre action en ce sens. Mais nous pensons devoir aller au-delà des seules considérations à propos des programmes techniques. En effet, l'amélioration de l'arrimage entre les programmes collégiaux et universitaires pourra contribuer de façon substantielle à réaliser notre souhait de recevoir des étudiants universitaires mieux formés et plus motivés et, en bout de ligne, des diplômés qui possèdent une meilleure formation générale et fondamentale.

Nous avons donc proposé que l'arrimage amélioré et continu des programmes entre la formation collégiale préuniversitaire et l'université passe par l'implication directe des professeurs des deux niveaux d'enseignement supérieur. Je vous indique que nous serons en mesure d'annoncer des gestes concrets allant en ce sens dès cet automne. Pour l'Université Laval, la collaboration qu'elle a entreprise depuis plusieurs années avec les collèges a toujours été féconde, et nous entendons intensifier cette collaboration.

Une université ouverte aux régions

L'Université Laval, on le sait, est partie prenante du développement de tout l'Est du Québec. Aussi, dans la poursuite de notre volonté d'ouverture et de collaboration accrues, nous allons tenter, avec les collèges et les responsables des régions concernées, d'identifier des besoins de formation et de préparer des réponses adaptées à ces besoins.

Lorsqu'on considère le développement des stages de nos étudiants et étudiantes au sein même de leur programme de formation, il est intéressant tant pour les régions que pour nous d'y être présents. Soulignons que l'Université Laval établira trois nouvelles unités de médecine familiale lourdes dans trois régions différentes, unités qui viendront s'ajouter aux trois déjà existantes, ces dernières voyant leur mission renforcée.

Enfin, dans cet esprit d'ouverture et d'attention aux besoins de formation dans les régions, nous porterons une attention particulière à la région de Chaudière-Appalaches. Les cégeps de Lévis-Lauzon, de Beauce-Appalaches et de la Région de l'Amiante sont membres du consortium de l'Université Laval, et leurs étudiants et étudiantes qui le voudront pourront s'inscrire au baccalauréat en sciences infirmières dans la continuité de leur formation au

collège. De nouveaux stages seront développés en Chaudière-Appalaches. En outre, une entente interviendra avec le Centre hospitalier Beauce-Échemin pour accroître la participation de cet établissement à la formation des médecins et dans l'accueil d'infirmières, d'ergothérapeutes, de physiothérapeutes, de nutritionnistes et pour dans autre programme pertinent des sciences de la santé. L'expérience nous a appris, depuis longtemps déjà, que la formation pratique offerte sur place est un des meilleurs moyens pour une région de retenir ses professionnels de la santé et d'en attirer de nouveaux. Enfin, pour assurer des services de proximité avec une partie de sa population étudiante de la rive sud du fleuve, l'Université Laval a établi un campus à la tête des ponts, campus dont les activités commencent ces jours-ci.

Une université ouverte aux métropoles

Mais il n'y a pas que Québec et les régions. En effet, 2004-2005 verra une présence plus active et plus visible de l'Université Laval à Montréal, y compris dans nos activités de formation continue. Cette présence est nécessaire en raison des demandes que nous adressent à la fois l'animation auprès de nos diplômés, les besoins de formation et les démarches liées à notre campagne de souscription. Cette dernière, d'ailleurs, donnera lieu à une action soutenue à Toronto où des diplômés fidèles sont très actifs et contribuent déjà au succès de la campagne.

D'autre part, l'action de l'Association des diplômés (ADUL) permettra une présence de l'Université dans d'autres grandes capitales ou métropoles comme Los Angeles, Paris, Londres, Washington, etc. Par ailleurs, l'ADUL prépare pour le 2 décembre prochain une activité dans le cadre de laquelle tous nos diplômés de partout dans le monde seront invités à afficher visiblement leur attachement à leur Alma Mater. Enfin, ajoutons que l'entente que l'Université Laval a signée avec SUNY ouvre la porte à l'accroissement de nos activités avec l'État de New-York, tant en enseignement qu'en recherche.

III – LES NOUVEAUX DÉFIS

Enfin, la direction souhaite livrer à votre réflexion quelques-uns des nouveaux défis de l'enseignement supérieur contemporain. Dans ses *Notes et contre-notes*, Eugène Ionesco écrit : « Vouloir être de son temps, c'est être déjà dépassé »

L'énumération des réalisations de 2003-2004 et des perspectives pour 2004-2005 est intéressante. Mais à trop s'y attarder, on risque de perdre de vue l'essentiel, le cœur de notre responsabilité première. En effet, c'est un truisme de dire que le monde change à une vitesse vertigineuse, tout comme changent les modes d'apprentissage. C'est là où réside, pour nous tous et toutes, un nouveau défi. Nous sommes déjà dans la deuxième moitié de 2004. Les étudiants et étudiantes qui entrent à l'Université ont un rapport aux études et au savoir bien différent de celui des générations précédentes. Internet est venu modifier cette relation au savoir. L'auto-apprentissage et la formation continue à vie sont des notions dont on commence à peine à mesurer les pleins effets.

Or, les jeunes qui nous arrivent, parce qu'ils sont plus mobiles que jamais, sont aussi plus susceptibles d'aller voir ailleurs si la formation que nous leur offrons ne les rejoint pas, quelle que soit la discipline choisie. Un récent document de l'Association des universités du Commonwealth, faisant état d'une large consultation parmi les universités membres sur ces questions, nous livrait le message suivant : « ... Trois pistes s'imposent pour s'assurer que la formation universitaire continue à se mériter le respect à la fois des professeurs et des étudiants. La première piste consiste, pour les universités, à rediriger certaines de leurs meilleures ressources intellectuelles vers l'étude et l'amélioration du processus d'apprentissage lui-même; la seconde piste sera d'explorer avec vigueur tout le potentiel offert par les nouvelles technologies; et la troisième, enfin, consistera à améliorer la reconnaissance et les récompenses offertes aux universitaires qui seront des professeurs exemplaires¹. »

Il y donc là un défi majeur à relever, qui consiste à intégrer concrètement ces réalités nouvelles et à leur adapter notre action de formation en développant les outils et les moyens appropriés. Nous faisons face à l'absolue nécessité de mettre à profit notre capacité d'adaptation, de changer nos façons de faire et de transmettre le savoir.

Car, ne l'ignorons pas, le contexte propre à l'Université Laval constitue, lui aussi, un défi distinct. Il s'agit du défi d'évoluer dans une ville de taille moyenne, du défi d'une démographie incertaine, du défi d'un financement gouvernemental insuffisant.

Où voulons-nous aller ?

Relever ces défis suppose que nous sachions où nous allons. Or, que sera l'Université Laval dans 5, 10, 15 ou 20 ans ? Plus précisément, que souhaitons-nous qu'elle soit ?

Esquissons une réponse. Nous voulons que l'Université de la Capitale du Québec soit toujours reconnue comme une institution novatrice vouée à la réussite de ses étudiants et étudiantes. Nous voulons aussi que l'Université Laval demeure un foyer majeur et respecté de la recherche au Québec et au Canada, et nous déploierons tous nos efforts en ce sens.

¹ Association of Commonwealth Universities, *THE IDEA OF ENGAGEMENT – UNIVERSITIES IN SOCIETY*, Engagement : an unfolding debate, London, 2003, p. 11, notre traduction.

Nous voyons aussi un établissement réputé dont le tiers des étudiants sont aux cycles avancés. Comme près de 25% de nos étudiants sont actuellement aux cycles supérieurs chez nous, porter cette proportion à 30 ou à 33 % d'ici 5 ou 10 ans est réaliste et constitue en soi un défi stimulant.

Comme vous, nous voulons également que l'Université Laval demeure ouverte et très enracinée dans son milieu, au service de tous et de toutes. Dans ce contexte, le développement de la formation continue se poursuivra et s'amplifiera, et l'Université sera attentive plus que jamais à l'expression des besoins de formation qui lui seront adressés.

En outre, plus que jamais, nous voudrions que l'Université Laval, dans 10 ou 20 ans, soit l'université « internationale » par excellence au Québec, dont une part substantielle des étudiants nous arrivent de partout dans le monde, et dont une majorité d'étudiants québécois réalise un séjour à l'étranger dans le cours de ses études.

Enfin, dans notre volonté d'ouverture, nous chercherons à identifier des façons nouvelles de partager davantage la richesse de nos connaissances avec l'ensemble de la population. L'Université Laval est fière de se décrire comme une université complète, offrant de la formation et de la recherche dans presque tous les champs du savoir. Comment partager cette richesse avec le plus grand nombre, au-delà de notre activité formelle de formation et de recherche, voilà un autre défi de taille.

Déjà, par la collaboration remarquable de beaucoup de nos professeurs aux conférences de l'ADUL en région ou encore par leur participation aux activités de l'UTAQ et à la mise sur pied des grandes expositions du Musée de la civilisation ou ailleurs, nous avons ouvert des pistes fort intéressantes à cet égard. Mais ce travail, qui permet de mieux diffuser le savoir et de mieux faire comprendre le rôle de l'université et de ses professeurs, devra s'intensifier, et il faut souhaiter que l'Université Laval, dans 5, 10, 15 ou 20 ans, soit un modèle de transfert de ses connaissances vers le plus grand nombre.

Conclusion

L'avenir nous interpelle de multiples façons. Pour y répondre adéquatement, nous devons miser sur la qualité de notre formation et de notre encadrement ainsi que mettre en priorité l'acquisition d'une formation enracinée dans la recherche, afin de contrer une démographie incertaine et attirer à l'Université Laval de partout les étudiants qui veulent réussir et ce, dans un cadre urbain exceptionnel.

Il nous faut garder à cœur notre « passion de la réussite ». Pour nous, réussir, c'est assurer la réussite des générations d'étudiants et d'étudiantes qui choisissent l'Université Laval pour être leur tremplin professionnel; c'est préparer des générations d'étudiants et d'étudiantes à devenir des personnes compétentes, responsables et promotrices de changement par l'avancement et le partage des connaissances dans un environnement dynamique de recherche et de création.

Réussir, c'est préparer dès aujourd'hui notre avenir.

